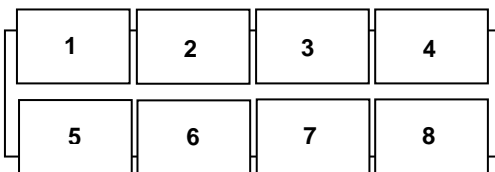


# INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



## Rapport annuel 2006





Photos de couverture :

1. Guadeloupe : Arrivée de la Route du Rhum-La Banque Postale  
Claude Thelier sur Région Guadeloupe Terre de passion  
(photo Conseil régional de la Guadeloupe - J.-M. PLANCHAT)
2. Saint-Martin : Hôtel de ville (photo P. NATSON)
3. Saint-Barthélemy : Hôtel de Ville (photo P. CARREAU)
4. Guyane : Arrivée de « Rames Guyane » (© J. AMIET)
5. Martinique : Piste de l'aéroport de Martinique « Aimé Césaire »  
(photo IEDOM - S. BOUVIER-GAZ)
6. Réunion : Panneaux photovoltaïques sur un bâtiment industriel  
(photo Bruno BAMBA / Région Réunion)
7. Mayotte : Vue sur le quartier de Cavani à Mamoudzou  
(photo H. LEFEBVRE)
8. Saint-Pierre-et-Miquelon : Centre ville de Saint-Pierre  
(photo F. DELPEY)

**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Les données financières et fiduciaires publiées dans ce rapport sont issues des statistiques de l'IEDOM.

# Rapport Annuel

---

2006

---

# Sommaire

<b>Le mot du Directeur Général</b> .....	7
<b>1 L'environnement économique et financier</b> .....	9
La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM .....	9
L'emploi.....	11
Les prix .....	13
Le commerce extérieur .....	15
La demande intérieure.....	15
Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon .....	17
L'activité bancaire et financière.....	24
Le système bancaire et financier .....	24
Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière .....	27
Les comptes d'exploitation des établissements de crédit .....	35
Le coût du crédit aux entreprises .....	35
<b>2 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer</b> ....	41
Zone d'intervention de l'IEDOM .....	41
Statuts et contrôles.....	42
Les statuts.....	42
Les organes dirigeants et de contrôle .....	42
Les relations avec les principaux partenaires.....	43
Missions .....	45
Des missions de banque centrale .....	45
Des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat .....	47
Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés .....	48
Le plan d'entreprise.....	49
L'organisation de l'IEDOM .....	50
Le Conseil de surveillance .....	50
Le siège.....	51
Les agences.....	52
Ressources humaines.....	53
<b>3 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer</b> .....	55
La gestion des moyens de paiement .....	55
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire.....	55
Les systèmes d'échanges et leur évolution.....	64
La tenue des comptes du Trésor .....	65

L'observatoire des entreprises .....	65
La gestion des données .....	66
La cotation des entreprises .....	68
Les travaux d'études .....	71
L'observatoire des établissements de crédit .....	72
Les conventions de place .....	72
Le suivi de l'activité bancaire .....	72
Le suivi du coût du crédit .....	73
La gestion des informations économiques et financières .....	73
Les études et publications .....	73
Les travaux CEROM .....	76
Le site Internet .....	78
Les activités grand public .....	78
L'activité des commissions du surendettement .....	79
Les incidents de paiement sur les crédits aux particuliers .....	83
Les incidents de paiement sur chèques et cartes bancaires .....	84
Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité .....	88
L'organisation du contrôle interne .....	88
La démarche de maîtrise des risques .....	89
Le domaine de la sécurité .....	90
La sécurité des systèmes d'information .....	90
La communication externe .....	91
La coopération régionale .....	91
<b>4 Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>93</b>
Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats .....	93
La situation patrimoniale .....	93
Les résultats de l'IEDOM .....	95
Le bilan et le compte de résultat .....	104
Le bilan au 31 décembre 2006 .....	104
Le compte de résultat au 31 décembre 2006 .....	106
L'annexe aux comptes annuels .....	107
Rapport général des commissaires aux comptes .....	121
<b>Annexes</b>	
Annexe statistique .....	125
Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer .....	130
Chronologie des principaux faits en 2006 dans les DOM et collectivités d'outre-mer .....	133

---

## Le mot du Directeur Général

---



*L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) est une banque centrale déléguée qui exerce ses missions au sein d'une entité décentralisée, l'Eurosystème, composée de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales.*

*L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les quatre départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. A ce titre, il contribue dans sa zone d'intervention à l'accomplissement des missions assignées aux banques centrales par le Traité sur l'Union européenne. Il s'agit des responsabilités liées à la circulation de la monnaie, à la mise en œuvre de la politique monétaire et à la maîtrise de l'inflation et, plus largement, à la surveillance des systèmes de paiement et à la stabilité financière.*

*L'implantation ancienne de l'IEDOM à travers son réseau d'agences, son rôle d'observateur de la vie économique et financière lui permettent de développer une connaissance approfondie de l'environnement des économies ultramarines et des problématiques, structurelles ou conjoncturelles.*

*A des niveaux différents, son conseil de surveillance, les comités consultatifs d'agence ou les comités de place sont des instances d'échange privilégié notamment avec des représentants de la société civile.*

*A titre d'exemple, en 2006, plusieurs thèmes qui ont fait l'actualité ont été traités dans des publications de l'IEDOM : ainsi, l'impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion ou l'énergie électrique dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les travaux menés dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) établi avec l'INSEE et l'AFD ont permis la présentation en 2006 des estimations provisoires des principaux agrégats des comptes économiques de l'année 2005 pour la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon. La publication, selon une périodicité annuelle et pour l'ensemble des géographies, de ces synthèses des comptes économiques constituera une amélioration sensible de la perception par les décideurs, publics et privés, des évolutions intervenues dans chaque département ou collectivité.*

*Ces actions s'inscrivent dans une logique de recherche de la qualité des services rendus par l'IEDOM à la collectivité.*

*C'est cet esprit qui anime nos équipes au siège comme dans les agences et inspire au quotidien notre action au service des économies ultramarines.*

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Alain Vienney'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

**Alain VIENNEY**



# 1 L'environnement économique et financier

## La situation économique dans la zone d'intervention de l'IEDOM

En 2006, la croissance de l'économie mondiale a conservé un rythme soutenu (5,1 % selon les estimations des Nations Unies, contre à 4,8 % en 2005<sup>1</sup>) sous l'impulsion des Etats-Unis et des pays émergents d'Asie. S'agissant de l'évolution des prix, la hausse annuelle des prix à la consommation est restée fortement influencée par les variations des prix de l'énergie qui ont nettement diminué après avoir atteint un pic en août. En revanche, la hausse des prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires est restée stable, à des niveaux relativement modérés.

Aux Etats-Unis, la croissance, qui avait décéléré en milieu d'année, laissant augurer une phase de ralentissement, a connu un rebond au dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2006, elle se révèle très légèrement supérieure à celle de 2005 (3,4 % au lieu de 3,2 %). Cette accélération au quatrième trimestre a tenu d'une part à certaines composantes de la demande intérieure telles que la consommation des ménages et les dépenses publiques, en particulier militaires, et d'autre part à l'amélioration des échanges extérieurs. L'inflation sur 2006 s'est quant à elle élevée à 2,6 %. En l'absence de tensions inflationnistes sous-jacentes, la Fed a laissé son taux d'intervention au niveau de 5,25 %.

Le Japon a connu une croissance de près de 2,1 % pour l'année 2006 (contre 1,9 % en 2005) portée par l'investissement en équipement et le commerce extérieur. Dans ce pays, 2006 aura marqué la sortie de sept années de déflation (+ 0,2 % en moyenne annuelle). La croissance des pays émergents d'Asie (Chine et Inde) reste quant à elle vigoureuse grâce à la hausse des exportations et à l'accroissement de

la demande intérieure. En Chine, où la croissance du PIB s'élève à 10,4 % (contre 10,2 % en 2005), l'augmentation des exportations s'est traduite par un excédent commercial (177 milliards USD) en forte augmentation par rapport à 2005 (102 milliards USD). L'inflation annuelle s'établit quant à elle à 2,9 % à fin décembre.



T. BELTRAND

*Ylang - Mayotte*

Dans la zone Euro, l'année 2006 a été particulièrement favorable, avec une croissance s'élevant à 2,6 % (contre 1,5 % en 2005) impulsée en partie par l'Espagne (+3,9 %) et l'Allemagne (+ 2,7 %) ainsi que par les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique (+ 2,9 % en moyenne). La croissance a été portée par la demande interne. Les importations ont augmenté du fait de la consommation des ménages et des besoins de l'industrie. A noter que les exportations allemandes progressent fortement. Le taux de chômage européen passe de 8,6 % en 2005 à 7,9 % en 2006 avec une inflation stable (à 2,2 %). Anticipant une accélération des prix dans les prochains mois, la BCE a relevé son taux

<sup>1</sup> La croissance du produit mondial brut est ici calculée en utilisant les poids calqués sur la parité de pouvoirs d'achat. En utilisant les poids relatifs au PIB, la croissance mondiale aurait été de 3,7 % en 2005 et de 4,1 % en 2006.

d'intervention en octobre et en décembre, de 25 points de base chaque fois. Le taux *reff* est à 3,50 % fin 2006.

En France, la croissance du PIB s'est accélérée (2 % en 2006 contre 1,2 % en 2005) mais reste inférieure à la performance européenne. Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté (+ 2,7 % en 2006 contre + 2,2 % en 2005). La formation brute de capital fixe progresse quant à elle de 3,5 %. Pour la troisième année consécutive, la balance commerciale s'est dégradée en raison d'une part de l'alourdissement de la facture énergétique et d'autre part de la réduction de l'excédent du secteur automobile. Les exportations et les importations ont augmenté de 6,2 % et 7,1 % (contre 3,2 % et 6,4 %). Par conséquent, la contribution à l'évolution du PIB du solde extérieur s'avère négative (- 0,4 point). L'inflation reste maîtrisée (1,5 % en fin d'année). Les facteurs inflationnistes ont été principalement l'énergie, les produits frais et les loyers à la suite de la flambée des prix immobiliers et des coûts de construction.

Dans ce contexte international et national, l'année 2006 aura été, comme l'année précédente, plutôt bien orientée de façon générale dans la plupart des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM). Après la stagnation de 2004 et l'année de rattrapage qui s'en est suivie en 2005 (croissance du PIB de 3,1 % selon les comptes rapides de l'INSEE), l'année 2006 voit la **Guadeloupe** repartir sur son sentier de croissance de long terme. Le secteur du BTP a été particulièrement bien orienté tandis que les services, contrairement aux autres départements, sont restés en retrait. Le secteur du tourisme, en mauvaise posture en 2005, retrouve une forme de dynamisme à la fin de l'année.

L'évolution de l'économie de la **Martinique** en 2006 se caractérise par une conjoncture favorable liée aux acquis de l'année 2005 : vigueur de l'investissement et regain d'activité dans le secteur du bâtiment et de la construction. L'activité du secteur touristique reste modérée pour 2006 mais des efforts ont été entrepris afin de relancer l'activité dans ce secteur. Les difficultés du secteur primaire persistent. En 2005, le taux de croissance estimé du PIB de la Martinique s'était élevé à 3,2 %.

Après un début d'année morose, l'économie de la **Guyane** s'est nettement redressée au second semestre, portée par une reprise de la consom-

mation des ménages et le redémarrage de secteurs clefs de l'économie. L'année s'est cependant terminée sur une note mitigée en raison de facteurs exogènes (grève EDF et enlèvement du porte-conteneurs « Saint-Laurent »). Le secteur du BTP s'est montré particulièrement dynamique notamment grâce à la commande publique et à l'investissement immobilier. L'activité spatiale et le secteur aurifère conservent eux aussi leur dynamisme de 2005. Cependant, le secteur primaire présente en revanche certains signes de fragilité (riziculture, pêche, bois). L'évolution sur le marché du travail a été favorable tandis que les prix ont fortement augmenté.

L'année 2006 à la **Réunion**, tout en restant dynamique, enregistre un léger ralentissement par rapport à l'année 2005, notamment concernant le commerce extérieur. Pour mémoire, l'année 2005 avait été exceptionnelle pour le département puisque le taux de croissance estimé du PIB s'était élevé à 4,9 %. L'île a bien résisté aux nombreux chocs exogènes du premier trimestre (épidémie de Chikungunya, tempête tropicale DIWA, fermeture prolongée de la route du littoral) en partie grâce à l'effet amortisseur de l'action publique. Seul le secteur touristique semble toujours pâtir des effets négatifs de l'épidémie de Chikungunya. A noter que le taux de chômage passe en dessous de la barre des 30 %.

A **Mayotte**, l'année 2006 se caractérise par une conjoncture favorable, après une année 2005 déjà dynamique. L'investissement des entreprises ainsi que la demande des ménages soutenue par un pouvoir d'achat en augmentation (valorisation du SMIG en juillet et de la grille salariale interprofessionnelle en septembre) sont restés robustes. Les secteurs du commerce et du gros œuvre ont été particulièrement performants. En revanche, l'activité touristique n'a pas réellement démarré et reste fragile.

A **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'année 2006 a été morose. La commande publique n'a pas connu l'évolution favorable espérée depuis deux ans. Par ailleurs, le taux admissible de capture de Morue a été réduit de 7,7 % par les autorités françaises et canadiennes, laissant présager des résultats des activités de pêche en baisse par rapport à la campagne précédente. La hausse des prix est cependant revenue à un taux inférieur à 2 % après une année 2005 marquée par une très forte inflation.

## Principaux indicateurs

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Métropole
Population (en milliers) <i>Source : INSEE estimations 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	458	197	400	784	160 (1)	6 (2)	61 167
Proportion de la population ayant moins de 20 ans <i>Source : INSEE estimations 1<sup>er</sup> janvier 2006</i>	31,6%	45,2%	29,3%	35,4%	53,0% (1)	26,9% (2)	25,1%
Population active (en milliers) <i>Source : INSEE enquête emploi 2006 (Métropole : 2005)</i>	169	63	167	323	44 (3)	3 (2)	27 637
Taux de chômage <i>Source : INSEE enquête emploi 2006</i>	27,3%	29,1%	25,2%	29,1%	29,3% (3)	8,4% (4)	8,6%
Superficie (en km <sup>2</sup> ) <i>Source : INSEE</i>	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	544 000
PIB régional par habitant (en euros, à prix courants) <i>Source : INSEE 2005 (Guyane : INSEE 2002)</i>	16 194	12 85	18 027	15 386	3 960 (5)	26 073 (6)	27 272 (France)

(1) Source : INSEE Mayotte Recensement 2002

(2) Source : INSEE Recensement 1999

(3) Source : INSEE enquête emploi 2003

(4) Source : INSEE/ANPE : part des demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/06 dans la population active (recensement 1999)

(5) Source : CEROM

(6) Source : CEROM, estimation pour l'année 2004

## L'emploi

Selon l'enquête emploi INSEE 2006, l'évolution du marché du travail a été défavorable dans les DFA et bien orientée à la Réunion. Selon les chiffres de l'ANPE, l'évolution aurait été favorable à la fois à la Réunion et dans les DFA, avec une diminution du

nombre de demandeurs d'emploi. Ces évolutions contrastées s'expliquent par des périmètres de recensement différents. Les statistiques de l'INSEE se réfèrent à la notion de chômage au sens du BIT<sup>1</sup>.

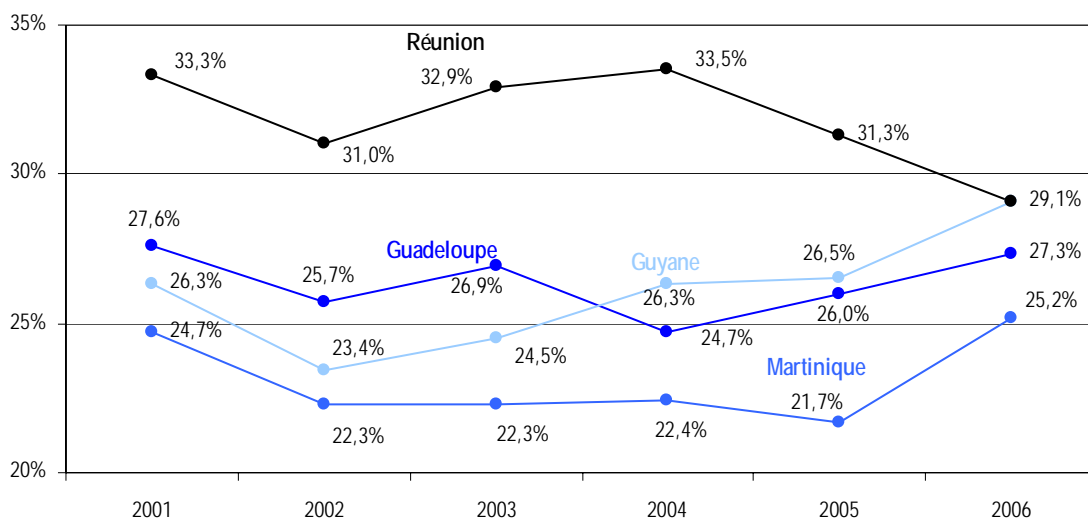
### L'ÉVOLUTION DES TAUX DE CHOMAGE

Les taux de chômage des DOM ressortent des enquêtes Emploi de l'INSEE. En 2006, celles-ci indiquent que le taux de chômage à la Réunion passe pour la première fois en dessous de la barre

des 30 % tandis qu'à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane, il augmente respectivement de 1,3 point, 3,5 points et 2,6 points.

<sup>1</sup> Les chômeurs au sens du BIT doivent satisfaire aux trois conditions suivantes : être disponibles, sans travail et à la recherche d'un travail (inscription à l'ANPE ou acte effectif de recherche le mois précédent l'enquête).

## Evolution annuelle du taux de chômage



Source: Enquête Emploi INSEE 2006

A la **Réunion**, la baisse du taux de chômage à 29,1 % est due aux fortes créations d'emplois salariés dans le secteur marchand (BTP et services aux entreprises notamment), d'emplois aidés dans le secteur non-marchand (mise en place du plan de cohésion sociale) et d'emplois non-salariés. Le secteur du tourisme, gravement affecté par l'épidémie de Chikungunya, a en revanche connu une baisse de ses effectifs. Le nombre de chômeurs a diminué de 3 500 en un an. Cette embellie profite essentiellement aux femmes, qui occupent les trois quarts des emplois supplémentaires. En 2006, La Réunion comptait 93 900 chômeurs au sens du BIT. A la Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique, les taux de chômage s'élèvent en 2006 respectivement

à 27,3 %, 29,1 % et 25,2 %.

A la **Guadeloupe**, la population s'accroît plus vite que l'emploi. Ainsi, le département compte 46 160 chômeurs au sens du BIT, soit une augmentation de 4 000 personnes. La population active s'est en effet accrue de 7 000 personnes tandis que le nombre d'emplois de seulement 3 000.

A la **Martinique**, le nombre d'emplois est resté stable à 125 000. Au total, 42 155 personnes se déclarent au chômage au sens du BIT, soit 7 000 personnes de plus qu'en 2005.

Enfin, en **Guyane**, après une stabilisation en 2005, la hausse du chômage a également repris en 2006 avec 2 600 chômeurs supplémentaires.

## L'EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1<sup>1</sup> est issu des statistiques de l'ANPE.

A la **Réunion**, le nombre de demandeurs d'emploi recensés a diminué de près de 10 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006.

A fin décembre 2006, la Direction régionale du

travail de la **Martinique** recensait une baisse de 5,5 % sur un an. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires des Assedic reculait de 11 % sur la même période. En revanche, le nombre d'allocataires du RMI a continué à croître très légèrement pour s'établir à 31 516 à la fin de l'année (+ 0,3 %).

<sup>1</sup> Les DEFM (Demandeurs d'emploi en fin de mois) de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Selon l'ANPE, la situation de l'emploi se serait améliorée à la **Guadeloupe** et en **Guyane** par rapport à l'année 2005 durant laquelle le nombre de demandeurs d'emploi était en hausse dans ces deux départements. A fin décembre 2006, le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrivait en effet en baisse

de près de 2 % sur un an à la Guadeloupe et de près de 10 % en Guyane. Pour ce dernier département, le nombre de bénéficiaires des Assedic reculait de 12 % alors que le nombre d'allocataires du RMI était, tout comme à la Martinique, en légère hausse (+ 1 %).

#### Demandeurs d'emploi en fin de mois

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Guadeloupe	44 937	44 298	44 275	44 537	43 608	-2,09%
Guyane	11 830	12 042	12 618	12 610	11 438	-9,29%
Martinique	39 522	37 751	38 020	37 054	35 010	-5,52%
Mayotte	13 459	13 348	13 097	11 318 (1)	ND	-
Réunion	81 852	70 523	66 310	62 821	56 702	-9,74%
Saint-Pierre-et-Miquelon	278	252	283	252	250	-0,79%
<b>Total</b>	<b>191 878</b>	<b>178 214</b>	<b>174 603</b>	<b>168 592 (2)</b>	<b>158 326 (2)</b>	<b>-6,09%</b>
France	2 311 300	2 449 400	2 448 200	2 323 000	2 092 000	-9,94%

(1) Nombre de DEFM en novembre 2005 (dernier chiffre officiel disponible de la DTEFP).

(2) Chiffre calculé sur la base des demandeurs d'emploi à fin novembre 2005 pour Mayotte et à fin décembre 2006 pour les autres DOM

Source : DDTEFP (DEFM de catégorie 1 au 31 décembre)

#### Nombre moyen de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Guadeloupe	29 050	29 950	32 043	33 024	37 749	14,3%
Guyane	10 538	11 058	12 263	12 847	12 222	-4,9%
Martinique	31 438	31 436	32 437	32 504	31 916	-1,8%
Réunion	67 915	70 851	76 276	75 011	73 315	-2,3%
Saint-Pierre-et-Miquelon	29	22	24	23	24	4,3%
France	1 068 923	1 120 844	1 215 585	1 266 429	1 255 549	-0,9%

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.

Source : CNAF, Fichier FILEAS

## Les prix

La hausse des prix en 2006 est supérieure dans les DOM (2,7 % en glissement annuel) à celle enregistrée en métropole (1,5 %), sous l'effet de l'évolution des prix des services et de l'énergie.

En effet, dans tous les départements, l'indice pour ces deux postes a évolué plus rapidement que l'indice d'ensemble, et de manière plus marquée que dans l'hexagone. Ainsi, alors que les prix de l'énergie chutaient en métropole à partir du mois de

mai, ils continuaient à croître dans les DOM, ou pour certains à décélérer plus lentement. Ce phénomène s'explique par la réglementation de ces prix dans les DOM, qui contribue à amortir les chocs des fluctuations pétrolières et à décaler leur impact dans le temps. Concernant les prix des services, ce sont principalement les prix liés au logement et ceux des transports et communications qui expliquent les évolutions constatées.

## Taux d'inflation

	2002	2003	2004	2005	2006	2006 (hors tabac)
Guadeloupe	2,7%	1,6%	2,9%	1,8%	2,5%	2,5%
Guyane	3,1%	1,0%	1,5%	1,5%	3,3%	3,3%
Martinique	2,2%	1,5%	2,8%	1,9%	2,8%	2,7%
Mayotte	5,4%	-2,0%	3,5%	-0,5%	3,7%	3,7%
Réunion	2,5%	1,5%	2,7%	2,6%	2,2%	2,0%
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,2%	2,1%	4,0%	8,1%	1,8%	1,8%
France	2,3%	2,2%	2,1%	1,5%	1,5%	1,5%

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

Il existe toutefois des évolutions différentes selon les DOM :

L'inflation de la **Guyane** s'est établie à 3,3 % en 2006 (contre 1,5 % en 2005), et ressort élevée compte tenu du fait que le département présente depuis dix ans (à l'exception de l'année 2002) une inflation inférieure à celle de la métropole. Cette hausse des prix est à mettre dans sa quasi-totalité sur le compte des services (logements, santé, transports et communications, etc.). A noter que la Guyane a vu ses prix de l'énergie chuter de 5 % en fin d'année.

A la **Guadeloupe** et à la **Martinique**, où l'inflation a été de respectivement 2,5 % (contre 1,8 % en 2005) et 2,8 % (contre 1,9 % en 2005), les prix des services (transports et communication notamment) ont enregistré une forte hausse. Les prix de l'énergie ont, quant à eux, augmenté de près de

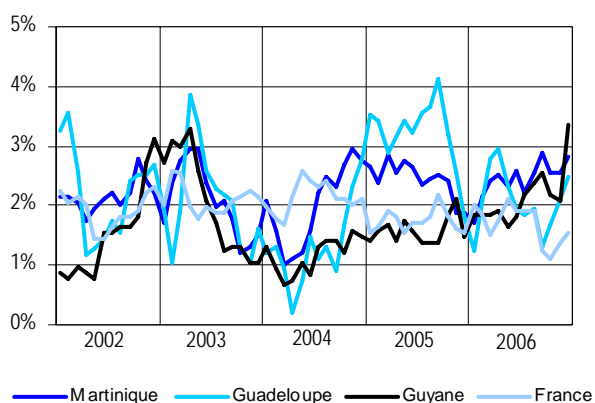
8 % sur l'année dans les deux départements contre 1,7 % dans l'hexagone.

A la **Réunion**, en revanche, l'inflation a ralenti en 2006 (2,2 % contre 2,6 % en 2005) même si comme dans les DFA, les prix des services et de l'énergie ont fortement augmenté.

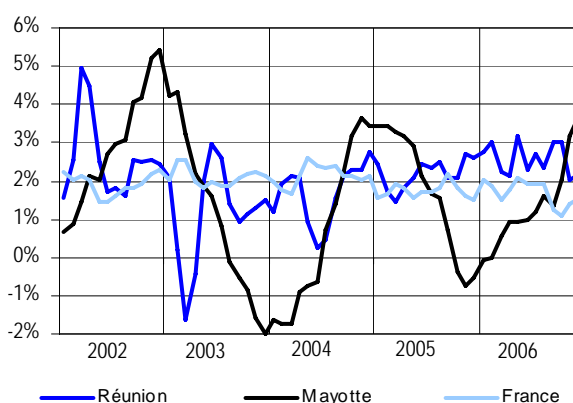
L'inflation à **Mayotte** a été forte en 2006 (3,7 %, contre -0,5 % en 2005), notamment au second semestre. Cette évolution est liée essentiellement à une poussée inflationniste du poste « produits alimentaires » (produits frais notamment).

A **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'inflation a été relativement faible (1,8 %) après une année 2005 marquée par une hausse des prix exceptionnelle (8,1 %) en raison des variations du cours du pétrole et du raffermissement du dollar canadien par rapport à l'euro. Le ralentissement de l'inflation en 2006 se retrouve dans tous les secteurs d'activité.

## Evolution de l'indice des prix à la consommation dans les DFA



## Evolution de l'indice des prix à la consommation dans l'océan Indien



Source : INSEE ; Variations en glissement annuel de l'indice général des prix mensuel



## Le commerce extérieur

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>• Importations</b> (en millions d'€)						
- Guadeloupe	1 853,9	1 877,6	1 814,2	2 204,3	2 248,0	2,0%
- Guyane	640,6	635,2	672,6	733,9	749,7	2,2%
- Martinique	1 824,2	1 888,0	2 031,2	2 251,6	2 457,8	9,2%
- Réunion	2 979,0	3 272,0	3 291,7	3 567,5	3 912,0	9,7%
- Mayotte (2)	182	189,5	226,4	274,3	343,1	25,1%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	65,3	66,6	59,8	68,2	58,5	-14,2%
<b>• Exportations (1)</b> (en millions d'€)						
- Guadeloupe	163,7	171,3	144	186,2	187,0	0,4%
- Guyane	135,3	111	90,5	93,2	122,1	31,0%
- Martinique	324,8	357,5	343,1	377,7	489,1	29,5%
- Réunion	219,6	238,6	249,3	261,9	238,0	-9,1%
- Mayotte	6,1	4,4	3,9	5,2	5,8	11,5%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	5,8	6,8	5,4	5,4	6,3	16,7%
<b>• Taux de couverture (%)</b>						
- Guadeloupe	8,8%	9,1%	7,9%	8,6%	8,3%	-0,3 pt
- Guyane	21,1%	17,5%	13,5%	12,7%	16,3%	+3,6 pts
- Martinique	17,8%	18,9%	16,9%	16,8%	19,9%	+3,1 pts
- Réunion	7,4%	7,3%	7,6%	7,3%	6,1%	-1,2 pt
- Mayotte (2)	3,3%	2,3%	1,7%	1,9%	1,7%	-0,2 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon	8,9%	10,2%	9,1%	7,9%	10,8%	+2,9 pts

(1) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

(2) Les statistiques relatives aux hydrocarbures ont été introduites en octobre 2003 suite à la privatisation du service des hydrocarbures au profit de Total Mayotte.

Source : Service des Douanes

L'économie marchande dans les DCOM est essentiellement une activité de services, ce qui explique le faible niveau des exportations. La balance commerciale des DOM est structurellement déficitaire. En 2006, elle s'est fortement améliorée en Guyane et à la Martinique où la hausse des

exportations a été plus forte que celle des importations. Cependant, les évolutions favorables observées pour ces deux départements sont le fruit de la variation des cours mondiaux du pétrole (exportations martiniquaises via la Raffinerie des Antilles) et de l'or (Guyane).

## La demande intérieure

### LA CONSOMMATION ET L'INVESTISSEMENT DES MENAGES

Variations 2006/2005	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations véhicules de tourisme neufs	-5,4%	nd	-4,2%	+13,2% (1)	-13,6%	+13,7%
Importations de produits des industries agricoles et alimentaires	-4,1%	-2,4%	+1,7%	-1,58%	+5,8%	+1,4%
Importations de biens de consommation	2,1%	-0,2%	+1,1%	ND	-3,34%	ND
Crédit à l'habitat	12,4%	17,1%	12,0%	20,4%	14,4%	5,5%

(1) Variation du nombre de véhicules de tourisme vendus (source SOREFI).

Sources : Préfecture, Douanes, IEDOM

Selon les enquêtes d'opinion et les indicateurs économiques et financiers disponibles, la consommation des ménages a été particulièrement soutenue à la Réunion et à Mayotte. Le bilan est en revanche contrasté pour les DFA, malgré des crédits à l'habitat en hausse.

La consommation des ménages à la **Guadeloupe** s'est montrée peu dynamique en 2006, avec un repli de 4,1 % des importations de produits alimentaires et de 5,4 % des immatriculations de véhicules neufs. Les crédits à l'habitat augmentent cependant de 12,4 % par rapport à 2005.

En **Guyane**, la consommation des ménages s'est essouffée en 2006, avec des importations de produits alimentaires et de biens de consommation en baisse. Cependant, la consommation est repartie en fin d'année. L'investissement des ménages a quant à lui fortement progressé.

La consommation des ménages à la **Martinique** a été elle aussi peu dynamique en 2006. Le chiffre d'affaires de la grande distribution est en hausse de 2,3 % sur un an. Par ailleurs, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs en 2006 diminue de 4,2 % après une croissance de 8,5 % en 2005. A noter toutefois que les importations de biens de l'industrie agricole et agroalimentaire ainsi que celles de biens de consommation sont en légère augmentation. S'agissant de l'investissement des ménages, on observe là encore un tassement

de la construction individuelle (- 2,4 % sur un an). Les attestations de conformité électrique de logements neufs du Consuel se sont toutefois accrues de 2,1 % entre 2005 et 2006 et les crédits à l'habitat restent bien orientés.

A la **Réunion**, à l'exception d'un premier trimestre perturbé par l'épidémie de Chikungunya, la consommation des ménages semble avoir retrouvé un cycle de croissance solide, comme l'atteste les indicateurs d'activité du commerce de détail. Même si le commerce automobile n'a pas bénéficié de l'effet dopant du salon biennal, les dépenses des ménages ont été soutenues dans l'ensemble des branches du commerce de détail (grande distribution, équipement de la maison, carburants) dès le deuxième trimestre de l'année. Parallèlement, la croissance des crédits à l'habitat des ménages réunionnais demeure mais s'est atténuée en 2006 (+ 14,4 % contre + 16,8 % en 2005).

A **Mayotte**, la consommation a connu une accélération par rapport à 2005 favorisée par la valorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2006 du SMIG (+ 9,1 %). Le nombre de véhicules neufs vendus a notamment augmenté de 13,2 %. L'investissement des ménages mahorais a lui aussi poursuivi sa croissance en 2006.

Il en est de même à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, où la consommation et l'investissement des ménages se sont montrés dynamiques en 2006.

## LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Variations 2006/2005	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Importations des biens d'équipement (en valeur)	-3,9%	+10,3%	+8,9%	+40,7%	+15,9%	nd
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	-0,1%	nd	-0,3 %	+22,9%(1)	+4%	-19,1%

(1) Variation du nombre de véhicules utilitaires vendus (source SOREFI)

Sources : Douanes, Préfecture

Dans la mesure où l'essentiel des biens d'équipement des entreprises domiennes est importé, l'orientation des investissements semble avoir été favorable dans l'ensemble des DCOM à l'exception de la Guadeloupe.

A la **Guadeloupe**, l'évolution de l'investissement des entreprises est en effet mitigée. Les encours

des crédits à l'investissement octroyés aux entreprises par les établissements de crédit suivent une tendance à la hausse, mais les importations de biens d'équipement sont en recul de près de 4 %. Les entreprises guadeloupéennes ont toutefois investi dans l'immobilier avec l'extension du centre commercial de Destreland, la rénovation de certains hôtels, de nombreuses constructions dans les zones



industrielles et commerciales de Jarry et de la Jaille, ou encore le démarrage d'importants chantiers sur la zone de Dothémare.

En **Guyane**, l'investissement des entreprises s'est globalement maintenu en 2006. Les importations en biens d'équipement sont en augmentation et les soldes d'opinion des chefs d'entreprises restent bien orientés. Le montant des crédits octroyés aux entreprises semble suivre une tendance à la hausse.

L'effort d'investissement des entreprises de la **Martinique** demeure quant à lui soutenu en 2006. Malgré la stagnation des immatriculations de véhicules neufs, les importations en biens d'équipement sont en forte augmentation. Cette politique d'investissement se situe dans un contexte d'assouplissement des taux. L'enquête de l'IEDOM réalisée en milieu d'année révèle une réduction du coût du crédit par rapport à 2005.

A la **Réunion**, l'investissement des entreprises est resté robuste après une année 2005 exceptionnelle. Cependant, c'est l'investissement dû à la commande publique qui a contribué le plus à cette croissance. La montée en puissance du chantier de la route des Tamarins s'est ajoutée à la poursuite du chantier ILO (Irrigation de Littoral Ouest) et à la mise en chantier d'investissements structurants dans les secteurs de la santé, de l'éducation et portuaire. Ainsi, les importations de biens d'équipement augmentent de près de 16 % sur l'année et les immatriculations de véhicules neufs de 4 %.

Les indicateurs disponibles font état d'un investissement des entreprises très dynamique à **Mayotte**. Les importations en biens d'équipement ont cru fortement en fin d'année tandis que la vente de véhicules utilitaires a augmenté de près de 23 % en 2006.

## Les tendances sectorielles de chaque DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports d'activité monographiques des agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

Au niveau sectoriel, le secteur du BTP et celui des services aux entreprises restent les moteurs de

l'activité. Les activités traditionnelles, bananes, sucre, rhum et pêche demeurent globalement en berne (à l'exception de la filière sucre-rhum à la Réunion). Enfin, si la situation du tourisme est inquiétante à la Réunion en raison des effets de l'épidémie de Chikungunya, quelques signes encourageants sont perceptibles à la Guadeloupe.

### GAUDELouPE

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Production de sucre (t)	51 700	63 500	74 000	72 800	73 700	+1,2%
Production de rhum (hap)	67 151	54 813	55 531	58 831	57 447	-2,4%
Exportation de bananes (t)	96 563	87 024	66 919	50 430	44 521	-11,7%
Consommation de ciment (t)	283 892	265 682	263 152	266 121	277 860	+4,4%
Nombre de touristes (hors croisiéristes)	520 172	506 898	620 000	514 000 (1)	ND	-

(1) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe, INSEE

La campagne cannière 2006 a permis de récolter plus de 797 300 tonnes de cannes contre 841 100 l'année précédente, soit un recul de 5,2 %. La production de **sucre** est cependant en légère augmentation grâce à une hausse du taux de rendement moyen (9,2 % contre 8,7 % en 2005). Dans le cadre de la réforme de la politique sucrière de l'Union européenne, le prix du sucre devrait diminuer de 36 % d'ici à 2009, laissant apparaître des difficultés à venir pour la filière.

L'activité des distilleries s'est légèrement ralenti en 2006, la production de **rhum** enregistrant un repli de 2,4 %. En revanche, les exportations se sont établies à 42 240 HAP, soit une augmentation de 1,2%. A noter que les programmes opérationnels 2007-2013 prévoient une augmentation globale (tous DOM confondus) de 16 % de l'aide à la transformation de la canne.

S'agissant de la filière **banane**, les exportations guadeloupéennes ont chuté cette année de 11,7 %. L'année 2006 aura été marquée par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier, du nouveau régime des droits à l'importation pour les pays bénéficiant du statut de la nation la plus favorisée (principalement des pays latino-américains) ; ce régime porte ainsi à 176 € (au lieu de 680 €) le droit à l'importation par tonne et fixe un contingent annuel d'importation à droit zéro de 775 000 tonnes pour les bananes des pays ACP. En outre, le régime de calcul de l'aide compensatoire est en cours de réforme. Les aides sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, fixes et non plus indexées sur le tonnage produit. Afin de faire face à ces nouvelles réformes, les producteurs guadeloupéens et martiniquais se sont associés dans la commercialisation de leur production en créant l'Union des Producteurs de Bananes Antillais. Afin de promouvoir les bananes des DFA, une importante campagne publicitaire, bénéficiant du soutien d'athlètes antillais de renommée internationale, a été lancée en octobre 2006 autour du slogan : « *la banane de Guadeloupe et de Martinique : rien ne peut la battre* ».

Le dynamisme du secteur du **BTP** en 2006 tient principalement à la consommation des fonds affectés au logement social dans le cadre de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et à l'arrivée à terme du DOCUP 2000-2006, qui a entraîné une accélération des démarrages de chantiers perceptible depuis le milieu de l'année 2006. Plusieurs grands travaux ont eu lieu cette année émanant du secteur public (travaux de mise aux normes sismiques de bâtiments scolaires et réfection des enrobés des routes départementales notamment) et du secteur privé (rénovation d'hôtels et extension du centre commercial Destreland).



Centrale géothermique de Bouillante- Guadeloupe

Les professionnels du secteur du **commerce** dressent en revanche un bilan relativement pessimiste de l'année 2006. Cependant, plusieurs investissements importants ont eu lieu (galerie commerciale « Le Pavillon », extension du centre commercial Destreland).

Après une mauvaise année 2005, l'activité **touristique** à la Guadeloupe témoigne d'un regain d'activité, surtout en fin d'année. Le trafic passagers à l'aéroport Pôle Caraïbe a progressé de 7,1 % en glissement annuel. Cette évolution résulte en particulier de l'organisation de la course transatlantique « la Route du Rhum-la Banque Postale » en fin d'année et de la réouverture de structures hôtelières de standing pour l'évènement.

## GUYANE

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Production de riz (t)	22 407	23 461	25 529	17 774	15 073	-15,2%
Pêche crevette (t)	3 082	3 565	3 364	2 964	2 239	-24,5%
Production totale d'or (kg)	3 290	3 296	2 759	2 551	2 693 (1)	5,6%
Nombre de tirs d'Ariane	12	4	3	5	5	0%
Vente de ciment (t)	61 584	67 776	72 756	60 091	72 905	21,3%

(1) Données provisoires

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Arianespace, Ciments guyanais

Le secteur **rizicole** a, pour la seconde année consécutive, enregistré une contraction de son activité (- 15,2 % entre 2005 et 2006). Le volume de production exportée reste cependant stable (7 212 tonnes en 2006). Cette évolution à la baisse est imputable pour l'essentiel au premier cycle (novembre à avril ; - 25,7 %) mais aussi, dans une moindre mesure, au second cycle de la récolte (mai à octobre ; - 8,1 %). Cette situation tient en partie à des problèmes récurrents que rencontre la filière depuis plusieurs années (attaques phytosanitaires notamment).

Les prises de **crevettes** diminuent fortement pour la seconde année consécutive (- 24,5 %). Cependant, la pêche de vivaneaux reste dynamique avec une hausse de la production de 30 % sur un an (1 311 tonnes en 2006) et une hausse des exportations de 21,6 % (646 tonnes).

S'agissant de la filière **bois**, les exportations ont diminué en 2006 (- 13,1 %, pour s'établir à 5 123 tonnes) malgré leur bonne tenue entre 2004 et 2005.

Le secteur **aurifère** a enregistré en 2006 une hausse de son activité avec une augmentation de 5,6% de la production. Le cours de l'or, dont la hausse depuis plusieurs années est quasi ininterrompue, s'est stabilisé au second semestre 2006. Les exportations en volume se sont élevées à 5,1 tonnes, pour une valeur de 53 millions d'euros.

L'activité **spatiale** en 2006 est restée stable avec 5 lancements, pour la mise en orbite de 11 satellites (dont 6 au quatrième trimestre). L'année 2006 a également vu la préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer

tous les types de satellite en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg. Le lanceur Véga, dont l'Italie, la France et cinq autres pays assurent le développement pour le compte de l'ESA, a effectué ses premiers essais de moteurs au Centre spatial guyanais alors que, dans le même temps, l'aménagement de la zone de lancement de Soyouz se poursuit à Sinnamary.

Après un premier semestre morose, le secteur du **BTP** a enregistré un regain d'activité au deuxième semestre imputable en partie à la reprise des travaux au titre de la commande publique (aménagement de la zone de lancement de Soyouz et rénovation des routes nationales dans le cadre du plan Etat-Région). L'investissement immobilier s'est lui aussi montré dynamique. Les ventes de ciment sur l'ensemble de l'année sont en forte augmentation (21,3 % par rapport à 2005).

Concernant le secteur **touristique**, le taux d'occupation des hôtels est en léger repli tandis que le nombre de passagers aériens reste quasiment stable à 374 000. Les vols diminuent quant à eux de 7,7 % (9 246 vols en 2006, contre 10 013 en 2005).

© ESA-CNES-ARIANESPACE/PHOTO OPTIQUE VIDEO  
DU CSG



Vue de Cayenne depuis la colline de Montabo - Guyane

## MARTINIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Production de sucre (t)	5 340	5 181	4 119	4 394	4 076	-7,2%
Production de rhum (hap)	93 849	78 400	78 581	80 754	74 824	-7,3%
Exportation de bananes (t)	288 200	265 000	273 600	228 400	216 800	-5,1%
Vente de ciment (t)	234 446	232 077	224 089	234 204	258 277	+10,3%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	446 689	453 160	470 890	484 127	503 475	+4,0%

Sources : CODERUM, CTCS, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

Les résultats de l'exploitation de **canne à sucre** s'avèrent médiocres en 2006. Les distilleries de la Martinique ont produit 74 824 hectolitres d'alcool pur (hap), soit 7,3 % de moins qu'en 2005. Les exportations de **rhum**, qui s'élèvent à 52 377 hap, ont accusé un recul de 4,7% sur un an tandis que la consommation locale suit une tendance à la baisse. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de célébration, par les professionnels du secteur, du dixième anniversaire de l'obtention du label d'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour le rhum martiniquais. La **campagne sucrière** 2006 est elle aussi mitigée avec un repli de la production malgré une amélioration de la richesse saccharimétrique des cannes.

J.-M. LECERF/OCEANIMAGES.COM



Pont du Trou au Diable - Martinique

Les exportations de **bananes** ont marqué un recul annuel de 5,1 % en volumes cumulés sur un an. Par ailleurs, suite aux réformes intervenues au début de

l'année 2006, le kilogramme de banane s'échangeait à 0,62€ à fin décembre contre 0,71€/kg un an plus tôt.

Après une année 2005 favorable, le secteur de la **construction** s'est montré très dynamique en 2006. Cette évolution est notamment portée par les grands travaux dans les communes du centre de l'île, comme par exemple les chantiers de construction de l'hôpital de Mangot-Vulcin, les travaux de l'autoroute pour le passage du TCSP (transport en commun en site propre) ou encore, pour la ville de Fort-de-France, la construction du parking de Perrinon (600 places) et le nouveau bord de mer.

L'activité dans le secteur des **services**, dynamique sur les trois premiers trimestres, s'est dégradée en fin d'année. En effet, la grève des transporteurs de ciment au mois d'octobre a affecté le courant d'affaires du secteur au quatrième trimestre. Les anticipations des chefs d'entreprises quant au début de l'année 2007 restent toutefois bonnes.

S'agissant de l'activité du secteur **touristique**, l'aéroport enregistre à fin décembre une hausse d'activité d'à peine 1,5 % portée essentiellement par les déplacements avec l'île sœur. Le nombre cumulé de croisiéristes stagne sur l'année. Pour autant, les perspectives restent encourageantes (arrivée de l'opérateur américain Delta Airlines, reprise des liaisons régulières avec le Canada, retour de certains tours-opérateurs).

## REUNION

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Production de sucre (milliers de t)	193	209	220	202	205	1,5%
Production de rhum (hap)	103 434	112 568	86 130	78 929	92 263	+16,9%
Pêche (tonnes exportées)	5 225	3 942	4 110	3 715	3 628	-2,3%
Vente de ciment (t)	422 374	458 830	475 708	517 774	596 471	+15,2%
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	426 000	432 000	430 000	409 000	ND	-

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion



Les deux **sucreries** de l'île ont traité 1,86 million de tonnes de cannes en 2006, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2005. Ce volume de cannes manipulées dépasse de peu la moyenne décennale (1,85 million de tonnes) après une campagne 2005-2006 modeste. Cette évolution est le reflet de performances contrastées des différentes régions de l'île liées à des conditions climatiques disparates. La zone dite « au vent » a en effet bénéficié d'un climat favorable durant la période de pousse des cannes contrairement à la zone dite « sous le vent ». Par ailleurs, la richesse saccharimétrique moyenne s'est établie à un niveau légèrement supérieur à la moyenne décennale (13,99 %). La production et les exportations de **rhum** augmentent respectivement de 16,9 % et de 19,4 % après deux années en demi-teinte.

Le secteur du **BTP** reste dynamique, notamment à travers la réalisation des grands chantiers comme la route des Tamarins, l'Irrigation du littoral Ouest ou encore l'extension du Port Est. Cette bonne orientation est confirmée par la progression des ventes de ciment (+ 15,2 %) et des effectifs employés dans le secteur (+ 14 % sur un an au mois de décembre 2006).

Le secteur **touristique** demeure confronté à une situation de crise, en liaison notamment avec les

effets négatifs de l'épidémie de Chikungunya. Le fléchissement du trafic aérien passagers total (- 13,9 % par rapport à 2005), et du trafic aérien sur l'axe métropole-Réunion (- 16,5 %) confirme cette situation préoccupante. Le taux d'occupation des gîtes ruraux et de montagne ont respectivement chuté de 28,5 % et de 19,3 % entre décembre 2005 et décembre 2006.



P. LA COGNATA

Port de plaisance « Port Réunion » - Réunion

Le dynamisme des **services marchands** s'appuie principalement sur les services aux entreprises, mais également sur le succès croissant des services plus classiques (sécurité, conseil et assistance juridique, expertise comptable, nettoyage etc.) et des NTIC.

## MAYOTTE

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Exportation d'ylang-ylang (t)	13,4	9,3	5,5	7,7	7,8	+1,5%
Exportation de poissons d'aquaculture frais et entiers (t)	123,9	154,1	123,6	130,1	118	-9,3%
Importations de ciment (t)	48 974	64 594	71 996	78 901	84 256	+6,8%
Nombre de touristes (estimations)	35 000	22 800	32 000	39 000	32 000	-17,9%

Sources : Douanes, Comité départemental du tourisme de Mayotte (estimations)

Les exportations d'**ylang** sont restées stables en volume à 7,8 tonnes et ont augmenté de 4,6 % en valeur. A noter que Mayotte n'exporte plus de **vanille noire** depuis 2005. En raison de la chute des cours liée à une surproduction mondiale, les exportations ne sont plus rentables. En conséquence, la production s'écoule sur le marché local.

L'activité du secteur du **BTP** apparaît dynamique après une année 2005 en demi-teinte, notamment grâce à plusieurs grands chantiers en cours (marché de Mamoudzou, port de Longoni, cases SIM). Les importations de ciment marquent une progression de 6,8 % en 2006.

Malgré la multiplication des campagnes de communication, Mayotte reste une destination **touristique** encore peu connue, et l'activité touristique n'a pas vraiment démarré. Toutefois, une nouvelle ligne Mayotte-Nairobi a été ouverte au mois de novembre. A noter que le nombre de passagers (hors transit) à l'aéroport de Dzaoudzi a augmenté de 4,2 % en 2006.



H. LEFEBVRE

Côte au sud - Mayotte

## SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Pêche artisanale (t)	1 601	1 837	1 842	1 632	1 412	-13,48%
Pêche industrielle (t)	1 968	1 719	1 862	1 738	1 844	+6,1%
Importations de ciment (t)	2 477	1 882	1 693	1 926	1 290	-33,0%
Trafic aérien (1)	13 226	13 497	13 241	12 501	11 831	-5,36%
Trafic maritime (1)	17 918	16 035	13 475	14 799	13 552	-8,43%

(1) Nombre de passagers entrés dans l'archipel

Sources : Affaires maritimes, Douanes, Police Aux Frontières

Le bilan du secteur de la **pêche** apparaît en retrait par rapport à 2005, avec un repli de 13,5 % de la pêche artisanale. La pêche industrielle est cependant en légère amélioration. A noter par ailleurs que le conseil consultatif des pêches franco-canadien a réduit le TAC (Taux Admissible de Capture) 2006-2007 de pêche à la morue dans l'archipel. Le taux autorisé est ainsi passé de 2 340 tonnes à 2 158 tonnes.

La faiblesse de la commande publique a entraîné la morosité du secteur du **BTP**. Les importations de ciment sont en diminution de 33 %.

La fréquentation de l'archipel a diminué de 7 %, avec un repli de 5,4 % du trafic aérien et de 8,4 % du trafic maritime. A noter qu'à l'occasion de la visite officielle du ministre délégué au Tourisme,

M. Léon Bertrand, en septembre 2006, le comité régional du tourisme a présenté un plan de développement **touristique** de l'archipel.



B. RATAFIKA

Vue sur les bâtiments de La Poste et des Douanes - Saint-Pierre-et-Miquelon

### L'énergie électrique dans les DCOM

Les DCOM s'insèrent dans le cadre des problématiques des systèmes énergétiques insulaires. De par leur petite taille et leur absence d'interconnexion au réseau métropolitain, ces économies sont caractérisées en matière énergétique par des coûts de production élevés, et par des prix de vente de l'électricité qui n'en sont pas le reflet exact, compte tenu du système de péréquation tarifaire instauré au plan national (alignement des tarifs d'électricité sur toute la France).

En raison de leur vitalité démographique et du rattrapage économique s'opérant dans ces économies, la croissance des besoins énergétiques apparaît beaucoup plus accentuée que dans l'hexagone. En effet, l'accroissement du niveau de vie accélère notamment le taux d'équipement en électroménager et en climatisation des ménages, et permet d'observer une croissance annuelle de près de 4,8 % de la consommation d'énergie dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et de 13 % à Mayotte entre 2001 et 2005.

A ce jour, les besoins énergétiques sont largement comblés par un recours massif aux énergies d'origine fossile (fioul et charbon). Or, pour faire face à cette croissance, le système d'approvisionnement local en hydrocarbures apparaît insuffisant dans les DOM, avec une sous-capacité de raffinage des produits pétroliers aux Antilles, obligeant à l'importation de produits déjà raffinés.

Afin de faire face aux besoins énergétiques croissants, plusieurs démarches sont développées simultanément. En premier lieu, les acteurs essayent de limiter la croissance de la consommation d'énergie en pratiquant une politique d'utilisation rationnelle (éviter les gaspillages énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique du matériel existant).

Pour cela, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les conseils régionaux et généraux se sont associés avec EDF pour mettre en place des plans régionaux de maîtrise de l'énergie.

La deuxième démarche vise à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, compte tenu du fort potentiel diversifié des DOM dans ce domaine. L'Etat accompagne notamment les efforts des producteurs avec une politique incitative basée sur des compensations et des mesures fiscales.

Ainsi, la Guadeloupe et la Réunion font appel pour une grande part à des systèmes mixtes bagasse-charbon et à l'hydraulique pour la Réunion et la Guyane. Les énergies éoliennes et solaires, qui sont aujourd'hui largement sous-exploitées en dépit de conditions naturelles favorables, vont être amenées à se développer.

Toutefois, la situation actuelle apparaît disparate : la Réunion a elle seule assure 50 % des énergies renouvelables des DCOM, tandis qu'à la Martinique ou à Mayotte, la quasi-totalité de l'électricité demeure d'origine thermique fossile.

Enfin, une ouverture semble se faire en direction de la coopération régionale, qui pourrait être une réponse supplémentaire à la croissance de la demande énergétique. Plusieurs projets ont ainsi été identifiés, mais n'auraient pas encore connu d'application concrète à ce jour compte tenu de nombreuses contraintes (techniques, politiques et économiques).

Ceci étant, une part importante de l'énergie électrique continuera d'être produite dans l'avenir à partir de l'énergie fossile, compte tenu de l'ampleur des besoins à couvrir et des meilleurs rendements obtenus à partir de cette énergie.

*Pour en savoir plus, cf. Les Notes de l'Institut d'émission : « L'énergie électrique dans les DCOM » (IEDOM, décembre 2006).*

# L'activité bancaire et financière

## Le système bancaire et financier

### L'ORGANISATION

A l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies en application de l'article L 511-9 du Code Monétaire et Financier) sont présentes dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (cf. annexe) :

- **les banques commerciales** ;
- **les banques mutualistes et coopératives** ;
- **les sociétés financières** ;
- **les institutions financières spécialisées** ;
- **un établissement assimilé**, car non soumis à la loi bancaire.

Les différentes banques se distinguent en fonction du cadre juridique et de leur périmètre d'intervention :

- **les établissements disposant d'une autonomie juridique locale** :
  - **dont l'activité est limitée à un seul département** : BNP Paribas Guadeloupe, BNP Paribas Martinique, BNP Paribas Guyane, BNP Paribas Réunion, Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon, Crédit Saint-Pierrais ;
  - **dont l'activité s'exerce sur plusieurs départements ou collectivités** : Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG), Banque des Antilles françaises (BDAF), Société générale de banque aux Antilles (SGBA), Banque de la Réunion (BR), Banque française commerciale Océan Indien (BFCOI) ;
- **les banques mutualistes et coopératives** : les Caisses régionales de crédit agricole, les Caisses d'épargne, la Bred-Banque populaire, la Fédération du Crédit mutuel Antilles-Guyane, la Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-mer, la Casden.

Interviennent également dans le financement des agents économiques :

- **les banques nationales, sans autonomie juridique locale** : Dexia (Crédit local de France), La Banque Postale ;
- **les sociétés financières**, filiales de divers réseaux : Somafi, Soguafi, Sorefi et Réunibail (Groupe General Electric), Sagefi (RR investissements), Crédit moderne Guyane, Antilles et Océan indien (Cetelem), Sofider, Sofiag et Bred-Cofilease (Bred-BP), Natexis et Factorem (BP), Slibail (Financière Océor, groupe Caisse d'épargne), Fortis Océan indien (Groupe Fortis), Compagnie financière de Bourbon (groupe Bourbon), la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, la Compagnie générale d'affacturage ;



S. ATTALI

Immobilier en bord de mer à Saint-François - Guadeloupe

- **les institutions financières spécialisées** : l'Agence française de développement (AFD), Oséo - BDPME et sa filiale Sofaris (représentées par l'AFD) et la Compagnie de financement foncier (CFF) ;
- **les établissements non soumis à la loi bancaire** : la Caisse des dépôts et consignations (CDC).



A fin 2006, 46 établissements interviennent dans les DCOM, selon la répartition suivante :

	2004	2005	2006
<b>Etablissements de crédit locaux</b>			
Banques commerciales	11	11	12
Banques mutualistes ou coopératives	10	9	9
Sociétés financières	16	17	17
Etablissements non soumis à la loi bancaire	1	1	0
Institutions financières spécialisées	1	1	1
<b>Total E.C. locaux (1)</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
<b>Etablissements de crédit hors zone d'émission représentés ou intervenant localement*</b>			
Banques commerciales	1	1	1
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2
Institutions financières spécialisées	1	1	1
Etablissements non soumis à la loi bancaire	1	1	1
Institutions financières étrangères	1	1	1
Société financière	1	1	1
<b>Total E.C. hors zone d'émission représentés (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total E.C. (1 + 2)</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

(\*) Etablissements ayant une activité régulière et diffusant à l'IEDOM des statistiques d'activité dans les DOM.

## L'EQUIPEMENT BANCAIRE ET LA BANCARISATION

Le nombre de guichets bancaires permanents recensés dans les DCOM fin 2006 a légèrement progressé en 2006. Il avoisine 600 unités. Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 46 nouveaux DAB-GAB en un an.



S. ATTALI

Iles du Salut - Guyane

### Nombre de guichets (\*)

	2004	2005	2006
<b>Guichets bancaires</b>	<b>572</b>	<b>585</b>	<b>591</b>
Banques commerciales	371	372	377
Banques mutualistes ou coopératives	201	213	214
<b>Guichets automatiques</b>	<b>1 014</b>	<b>1 068</b>	<b>1 114</b>
Banques commerciales	292	323	553
Banques mutualistes ou coopératives	520	538	561
La Poste	202	207	0

(\*) à la date de rédaction du rapport, les données 2006 sont provisoires. Les données 2004 et 2005 ont été actualisées et intègrent les guichets de La Poste au niveau des banques commerciales.

En 2006, il est dénombré un guichet bancaire pour environ 3 400 habitants dans les DCOM contre un guichet bancaire pour 2 300 habitants en métropole. La densité de guichets bancaires se rapproche du ratio hexagonal dans les départements français d'Amérique. Elle le dépasse à Saint-Pierre-et-Miquelon. A l'inverse, l'océan Indien apparaît sous-équipé en matière de guichets bancaires.

Il est recensé un DAB-GAB pour 1 800 habitants en moyenne dans les DCOM. Saint-Pierre-et-Miquelon et la Martinique sont les mieux équipés, avec respectivement un DAB-GAB pour 1 053 habitants et un pour 1 266 habitants, soit une densité supérieure à celle de la France métropolitaine, (un DAB-GAB pour environ 1 400 habitants en 2005).

#### Nombre d'habitants par guichet

	2004	2005	2006
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire</b>			
Guadeloupe	2 895	2 885	2 863
Guyane	2 434	2 449	2 526
Martinique	2 729	2 724	2 740
Réunion	4 437	4 354	4 404
Saint-Pierre-et-Miquelon	1 271	1 263	1 263
Mayotte	7 591	7 591	6 958
<b>Total DCOM</b>	<b>3 422</b>	<b>3 397</b>	<b>3 405</b>
<b>Métropole</b>	<b>2 368</b>	<b>2 320</b>	<b>2 295</b>
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>			
Guadeloupe	1 854	1 770	1 684
Guyane	2 846	2 729	2 526
Martinique	1 314	1 299	1 266
Réunion	2 024	1 933	1 955
Saint-Pierre et Miquelon	1 059	1 053	1 053
Mayotte	5 964	5 387	4 073
<b>Total DCOM</b>	<b>1 931</b>	<b>1 861</b>	<b>1 806</b>

Le nombre de comptes bancaires détenus par les habitants des départements d'outre-mer et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte a progressé de 1,3 % sur un an et il

approche 4,5 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM dépasse 1,5 million.

#### Nombre de comptes bancaires à la clientèle et nombre de cartes bancaires

	2004	2005	2006
Nombre total de comptes bancaires à la clientèle	4 365 221	4 417 784	4 475 965
Nombre total de cartes bancaires	1 257 170	1 287 599	1 529 455

#### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2004	2005	2006
Guadeloupe	2,54	2,52	2,53
Guyane	1,33	1,34	1,32
Martinique	3,08	3,04	3,09
Réunion	2,22	2,22	2,20
Saint-Pierre et Miquelon	3,09	3,13	3,12
Mayotte	0,41	0,45	0,47
<b>Total DCOM</b>	<b>2,23</b>	<b>2,22</b>	<b>2,22</b>

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 2,22 comptes bancaires par habitant en 2006, soit un niveau inférieur à celui constaté en métropole (3,5 comptes bancaires par habitant en 2005). C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon et à la Martinique que le nombre de comptes bancaires par habitant est le plus élevé avec plus de trois comptes par habitant. Inversement, à Mayotte, la bancarisation reste faible avec 0,47 compte par habitant.

S. BOUVIER-GAZ  
Centrale EDF de Bellefontaine - Martinique

## Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière

### LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE<sup>1</sup>

Au 31 décembre 2006, le total des **actifs financiers** recensés auprès des établissements de crédit des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) avoisine **21 milliards d'euros**, en hausse de 8 % sur une année. Les actifs progressent dans

toutes les géographies. Le département de la Guyane se détache avec une croissance à deux chiffres, avec 11 %. A l'opposé, la croissance des actifs à Mayotte plafonne à 1 % en 2006.

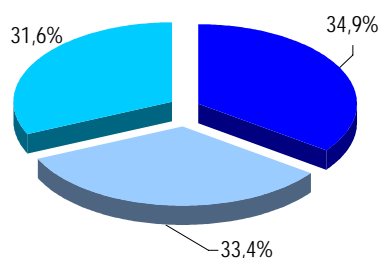
#### Evolution des actifs financiers par DCOM

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
en millions d'euros							
<b>Dépôts à vue</b>							
Décembre 2004	1 656,2	395,6	1 404,5	113,5	2 401,8	53,7	6 025,3
Décembre 2005	1 710,1	434,7	1 532,7	105,5	2 663,1	52,5	6 498,7
Décembre 2006	1 852,8	500,8	1 687,8	134,5	3 056,2	57,1	7 289,2
<b>Placements liquides ou à CT</b>							
Décembre 2004	1 507,4	256,7	1 588,0	95,5	2 619,6	109,6	6 176,8
Décembre 2005	1 609,9	280,5	1 620,3	135,4	2 860,0	104,0	6 610,0
Décembre 2006	1 692,3	311,5	1 713,2	107,5	3 047,5	104,0	6 975,9
<b>Epargne à long terme</b>							
Décembre 2004	1 336,2	182,2	1 411,1	43,1	2 787,4	9,5	5 769,5
Décembre 2005	1 451,3	187,1	1 526,1	33,9	3 057,6	13,1	6 269,1
Décembre 2006	1 551,4	190,7	1 571,5	36,2	3 241,4	13,5	6 604,7
<b>Total actifs financiers</b>							
Décembre 2004	4 499,8	834,5	4 403,6	252,1	7 808,8	172,8	17 971,6
Décembre 2005	4 771,2	902,3	4 679,1	274,8	8 580,8	169,6	19 377,7
Décembre 2006	5 096,5	1 003,1	4 972,5	278,2	9 345,0	174,6	20 869,8

<sup>1</sup> Chiffres provisoires.

## Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2006

Répartition par catégorie de placements



■ Dépôts à vue ■ Placements liquides ou à court terme ■ Epargne à long terme

Tous DCOM confondus, les trois catégories d'actifs (les dépôts à vue, les placements liquides ou à court terme, l'épargne à long terme) représentent chacune environ un tiers des actifs. Cependant, selon les DCOM, cette répartition diffère sensiblement : en Guyane, les dépôts à vue captent la moitié des actifs. C'est à la Réunion que le poids de l'épargne à long terme est le plus significatif, avec 34,7 % des actifs du département.

Ce sont les dépôts à vue qui tirent vers le haut la croissance des actifs en 2006, avec une hausse de 12 %. Les placements liquides ou à court terme et les produits d'épargne à long terme progressent sur un même rythme, de 5,5 %.

La part des actifs collectés par chacun des DCOM

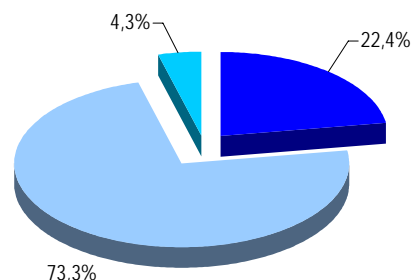
## ● LES DEPOTS A VUE

Avec une croissance de 12 % en 2006 dans l'ensemble des DCOM (8 % en 2005), l'encours des **dépôts à vue** dépasse **7 milliards d'euros** au 31 décembre 2006. Le taux de croissance le plus soutenu est enregistré à Mayotte, avec 27,5 % (avant tout lié à un transfert des placements liquides et à court terme), suivi de la Guyane avec 15 %. En métropole, l'encours des dépôts à vue a progressé de 5 % au 31 décembre 2006 (contre + 11 % en 2005).

L'ensemble des DCOM représente 1,5 % des dépôts à vue de la France entière pour environ 3,2 % de la population.

Avec 57,2 % de l'encours, les **ménages** demeurent les premiers détenteurs de dépôts à vue en 2006. Mais si leur encours progresse de 10 %, leur part recule néanmoins de 1,1 point par rapport à 2005. A l'inverse, la part des **entreprises** progresse de 0,5 point par rapport au 31 décembre 2005 pour s'établir à 37,7 %.

Répartition par type de clientèle



■ Entreprises ■ Ménages ■ Autres agents

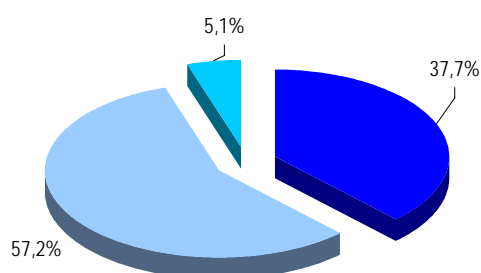
n'est pas proportionnelle à l'importance de la population. Ainsi la Martinique collecte 23,8 % de actifs des DCOM alors qu'elle représente 20 % de la population de ces territoires ; la Réunion rassemble 44,8 % des actifs pour 39,2 % de la population. A l'inverse, la Guyane, avec 10,1 % de la population des DCOM ne collecte que 4,6 % des actifs et Mayotte 1,3 % des actifs pour 8 % de la population. Le niveau de collecte des actifs reflète notamment la richesse économique du territoire.

Les **ménages** détiennent 73,3 % de l'ensemble des actifs financiers et leurs avoirs ont progressé de 6,5 % en 2006, pour atteindre 15 milliards d'euros. L'encours des **entreprises** progresse de façon plus dynamique avec 11 %.

En métropole, les ménages détiennent 50,8 % des dépôts à vue.

Au 31 décembre 2006, 41,9 % des dépôts à vue des DCOM sont collectés à la Réunion.

Répartition des dépôts à vue en décembre 2006 par type de clientèle



■ Entreprises ■ Ménages ■ Autres agents

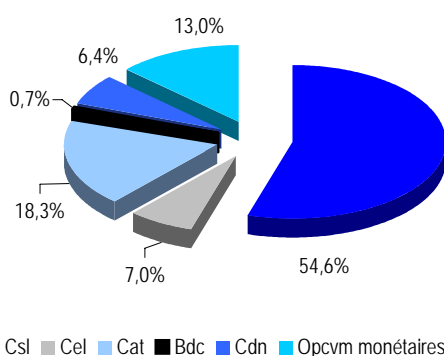
## ● LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME<sup>1</sup>

Avec une progression de 5,5 % sur un an (+ 7 % en 2005), l'encours des **placements liquides ou à court terme** des DCOM atteint **près de 7 milliards d'euros** au 31 décembre 2006. Hormis Mayotte qui enregistre une contraction de 21 % des

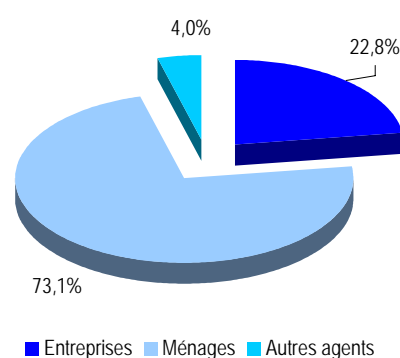
encours (basculement vers les dépôts à vue), les placements liquides ou à court terme augmentent sur l'ensemble des géographies. La hausse la plus importante est enregistrée en Guyane, avec 11 %.

### Répartition des placements liquides ou à court terme au 31 décembre 2006

Répartition par catégorie de placements



Répartition par type de clientèle



Les **comptes sur livrets** (CSL) constituent toujours le principal produit des placements liquides avec 54,6 % du total ; leur poids varie de 36 % à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon à 62,4 % à la Guadeloupe. Leur taux de croissance est resté stable en 2006, autour de 5,5 %. Dans l'hexagone, le taux de croissance des CSL s'est accéléré puisqu'il est passé de 4 % en 2005 à 6 % en 2006.

Les **dépôts à terme** se maintiennent en deuxième position au sein des placements liquides : avec une progression soutenue de 10 % en 2006, ils concentrent 18,3 % de l'encours à fin décembre

2006.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance des **OPCVM monétaires** se contracte, à + 1,5 % (+ 4 % en 2005 et + 14 % en 2004).

Les placements liquides ou à court terme sont détenus à 73,1 % par les **particuliers**, pour un montant qui a dépassé 5 milliards d'euros en 2006. Cependant, si les **entreprises** ne détiennent que 22,8 % des placements liquides, c'est leur encours qui connaît la progression la plus dynamique en 2006 avec + 9 %.

## ● EPARGNE A LONG TERME GEREE PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements longs.

Au 31 décembre 2006, l'encours d'**épargne à long terme** gérée par les établissements de crédit des

DCOM s'élève à un peu moins de **7 milliards d'euros**, en hausse de 5 % sur un an, contre 9 % en 2005. Le taux de croissance de l'épargne à long terme est en baisse dans toutes les géographies, à l'exception de Mayotte où, après avoir reculé de 21 % en 2005, l'encours progresse de 7 % en 2006. Les croissances les plus significatives en 2006 sont aussi enregistrées à la Guadeloupe (+ 7 %) et à la Réunion (+ 6 %).

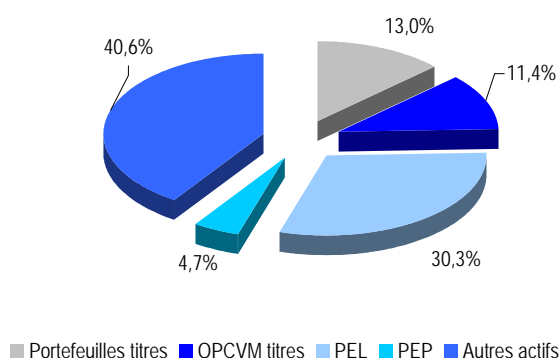
<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

L'épargne à long terme représente 31,6 % de l'ensemble des actifs financiers des DCOM, mais son poids diminue légèrement en 2006 (- 0,8 point).

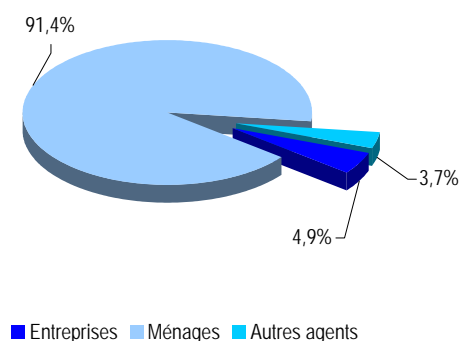
C'est à la Réunion que l'épargne à long terme représente la plus grande part des actifs financiers à 34,7 %.

### Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre 2006

Par catégorie de placements



Répartition par type de clientèle



Les **plans d'épargne-logement** (PEL) constituent le principal produit de l'épargne à long terme puisqu'ils totalisent 30,3 % de l'épargne à long terme. Cependant, leur encours, d'un peu plus de 2 milliards d'euros, recule de 3,5 % en 2006. L'ouverture de nouveaux PEL a été rendue moins attractive par le changement de réglementation qui conditionne le versement de la prime d'état à la réalisation d'une construction. En métropole, la contraction de l'encours des PEL en 2006 est encore plus importante, avec près de - 9 %.

Le poids relatif des placements investis directement en **obligations ou en actions**, soit 13 % de l'épargne à long terme, gagne 0,4 point, bénéficiant d'une progression d'encours de 9 %.

Ce sont les **autres actifs** qui comptabilisent la hausse la plus importante en 2006, comme en 2005, avec 15 %. Les autres actifs, composés de plusieurs types de produits dont les produits d'assurance-vie, représentent désormais 40,6 % de l'épargne à long terme des DCOM (+ 3,5 points en 2006). Cette part atteint même 43,6 % à la Réunion et 52,8 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les **ménages** sont les principaux détenteurs de produits d'épargne à long terme avec un encours qui dépasse 6 milliards d'euros, en hausse de 6 % en 2006 (+ 9,5 % en 2005). L'encours des **entreprises**, qui avait reculé de 8 % en 2005, progresse légèrement en 2006 (+ 1 %). Elles ne détiennent que 4,9 % de l'épargne à long terme.

## LES PASSIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE NON FINANCIERE<sup>1</sup>

Cette partie analyse d'abord l'ensemble des crédits consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés installés ou

non localement, puis elle détaille les concours octroyés par les établissements locaux.

<sup>1</sup> Données provisoires.

## ● L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

## Concours bancaires octroyés dans tous les DCOM (établissements locaux et non installés localement)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
<b>Créances commerciales</b>							
Décembre 2004	32,7	6,8	37,5	4,6	153,1	3,5	238,3
Décembre 2005	41,1	7,1	41,3	3,6	146,9	2,0	241,9
Décembre 2006	38,1	7,0	44,3	5,4	159,6	1,9	256,3
<b>Crédits de trésorerie</b>							
Décembre 2004	866,5	100,7	898,8	64,4	1 776,4	5,8	3 712,5
Décembre 2005	903,5	111,5	968,1	73,7	1 940,4	16,4	4 013,6
Décembre 2006	977,9	182,3	1 020,8	78,4	2 128,9	17,3	4 405,6
<b>Crédits à l'équipement</b>							
Décembre 2004	927,6	279,5	1 144,1	129,2	2 921,4	33,9	5 435,7
Décembre 2005	1 030,3	333,9	1 263,3	141,2	3 367,4	33,3	6 169,3
Décembre 2006	1 112,6	364,7	1 500,1	143,9	3 603,7	27,9	6 752,9
<b>Crédits à l'habitat</b>							
Décembre 2004	2 167,2	703,7	2 295,7	72,4	4 866,9	55,6	10 161,5
Décembre 2005	2 309,6	764,7	2 413,6	83,6	5 478,7	55,3	11 105,6
Décembre 2006	2 533,2	853,0	2 599,1	95,3	6 019,2	58,0	12 157,8
<b>Créances douteuses brutes</b>							
Décembre 2004	524,2	147,6	406,3	46,0	522,3	9,3	1 655,6
Décembre 2005	613,0	124,9	446,1	42,5	519,7	18,0	1 764,1
Décembre 2006	514,6	119,9	415,6	41,5	511,9	18,9	1 622,4
<b>Autres crédits</b>							
Décembre 2004	401,0	57,0	506,9	47,6	685,6	36,1	1 734,2
Décembre 2005	422,5	69,2	529,1	50,7	738,8	23,0	1 833,3
Décembre 2006	485,0	108,1	526,2	53,4	922,6	17,3	2 112,6
<b>Total brut</b>							
Décembre 2004	4 919,1	1 295,3	5 289,3	364,2	10 925,7	144,1	22 937,8
Décembre 2005	5 320,0	1 411,3	5 661,5	395,3	12 191,8	148,0	25 127,8
Décembre 2006	5 661,4	1 634,9	6 106,0	417,9	13 345,9	141,4	27 307,5

*NB : Les variations importantes constatées dans les tableaux et graphes sur la Guyane sont en partie dues à un meilleur recensement de l'information statistique sur une société financière. Afin de refléter au mieux la réalité des évolutions, les variations commentées dans le texte sont à périmètre d'analyse constant.*

Le total des **concours bancaires** recensés dans les DCOM au 31 décembre 2006 s'élève à **27 milliards d'euros, en hausse de 9 %** en glissement annuel, soit un rythme légèrement moins soutenu qu'en 2005 (+ 9,5 %). En métropole, la progression des crédits est de 10,6 %. En 2006, c'est à la Réunion et à la Martinique que les taux de croissance sont les plus dynamiques, avec respec-

tivement 9,5 % et 8 %. En revanche l'encours global des concours bancaires se contracte de 4,5 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce sont les crédits de trésorerie qui enregistrent la hausse la plus importante (+ 9,8 %), suivi des crédits à l'équipement et des crédits à l'habitat (+ 9,5 % chacun).



### ◆ Répartition de l'ensemble des concours par type de produits

Les **crédits à l'habitat** représentent la part la plus importante des concours avec **44,5 %** de l'encours ; en hausse de 9,5 % sur un an, l'encours atteint 12 milliards au 31 décembre 2006. Selon les DCOM, la part des crédits à l'habitat varie, allant de 22,2 % à Mayotte à 52,2 % en Guyane.

Dans la tendance des années passées, la part des ECNIL<sup>1</sup> (établissements de crédits non installés localement) dans les crédits à l'habitat continue de se contracter : à 41,3 %, elle perd 4,2 points.

Leur contribution s'échelonne de 9,3 % à Saint-Pierre à 71 % en Guyane.

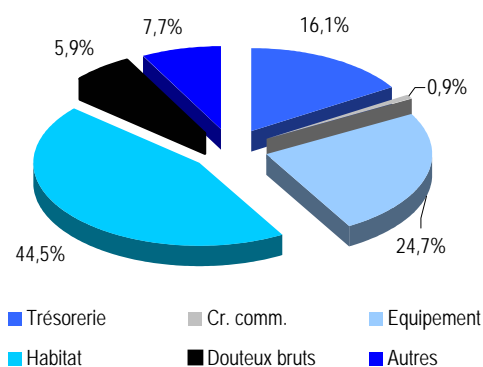
Les **crédits à l'équipement**, qui progressent de 9,5 % en 2006 (+ 13,5 % en 2005), constituent **24,7 %** des concours. Hormis à Saint-Pierre-et-Miquelon où ils reculent de 16 %, les crédits à l'équipement progressent sur toutes les géographies. La hausse est particulièrement dynamique à la Martinique, avec 18,7 %.

Les crédits d'équipement sont distribués à hauteur de 68,7 % par les établissements locaux. Toutefois,

la part des établissements locaux dans la distribution des crédits à l'équipement n'est que de 27,4 % en Guyane alors qu'elle atteint 74 % à la Réunion.

Les **crédits de trésorerie** représentent **16,1 %** des concours et progressent de 10 % en 2006. De par leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements locaux (93,7 %). Cependant cette part recule de 1,2 point en 2006.

Répartition par catégorie de crédits au 31 décembre 2006

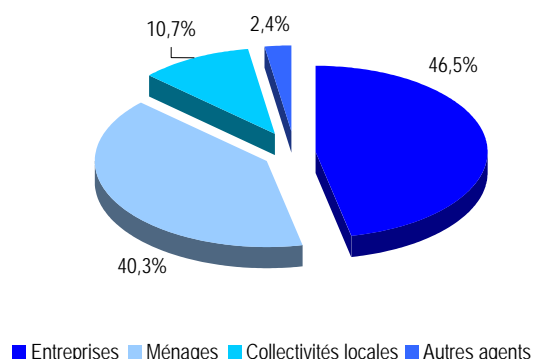


### ◆ Répartition de l'ensemble des concours par type de clientèle

Les **entreprises** demeurent les premières détentrices de crédits avec **46,5 %** de l'encours total. Bien que leur encours progresse de 7 % pour atteindre 13 milliards d'euros, leur part recule de 0,6 point par rapport à fin 2005. C'est à Mayotte et en Guyane que l'encours enregistre la croissance la plus marquée (+ 11 %), suivie de la Martinique, + 8 %. La progression globale est inférieure à celle enregistrée en métropole (+ 9 %).

Le volume des encours des **ménages (40,3 %** du total) progresse de 11 % et il se monte à plus de 11 milliards d'euros (+ 11 % pour les ménages en métropole également). La part des ménages varie de 27,8 % de l'encours en Guyane à 51,4 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Répartition par type de clientèle au 31 décembre 2006



<sup>1</sup> Les informations concernant les établissements non installés localement recensent les seuls établissements qui fournissent à l'IEDOM des statistiques régulières. Il s'agit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia-Crédit local de France, l'Agence française de développement, la Casden, Natexis et la Compagnie de financement foncier (CFF).



### ■ Les concours accordés par les établissements installés localement

A fin décembre 2006, les **établissements de crédit locaux distribuent 72,2 %** de l'ensemble des concours accordés à la clientèle non financière des DCOM, contre 70,4 % en décembre 2005, soit un gain de 1,8 point. La part des établissements de crédit locaux varie de 44,3 % en Guyane à 83,7 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le montant des concours accordés par les établissements de crédits installés dans les DCOM s'élève à près de 20 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Il progresse de 2 milliards d'euros en un an, soit + 11 %, contre + 12 % en 2005.

Comme les années passées, la croissance de l'encours est marquée par la hausse de l'encours des crédits à l'habitat (+ 18 % soit + 1,1 milliard d'euros), et dans une moindre mesure par celle des crédits à l'équipement (+ 368 millions d'euros) et des crédits de trésorerie (+ 361 millions d'euros).

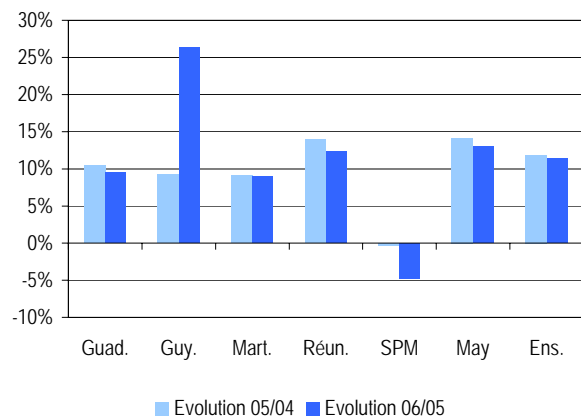
C'est l'encours des entreprises qui enregistre la hausse la plus importante avec 13 %, suivi des ménages (+ 11 %).

### ◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de crédit

Avec **36,2 %** de l'ensemble des concours au 31 décembre 2006, les **crédits à l'habitat** constituent le premier poste de crédits auprès des établissements locaux. C'est également la catégorie de crédit qui enregistre comme en 2005 la plus importante hausse : avec + 18 % l'encours dépasse 7 milliards d'euros. La hausse la plus significative est enregistrée à Mayotte (+ 21 %).

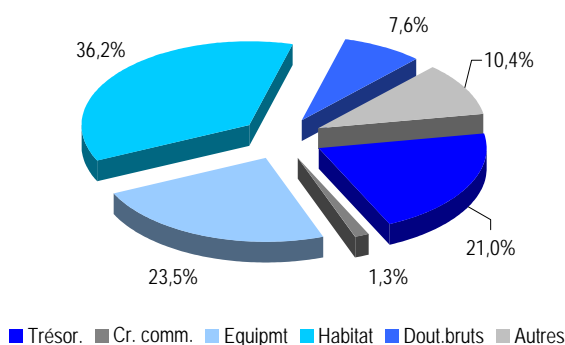
L'encours des **crédits à l'équipement**, deuxième poste de crédits auprès des établissements locaux avec **23,5 %** des concours, progresse de 9 % en 2006 (+ 16 % en 2005) pour atteindre 4,6 milliards

Evolution par DCOM des concours accordés par les EC locaux

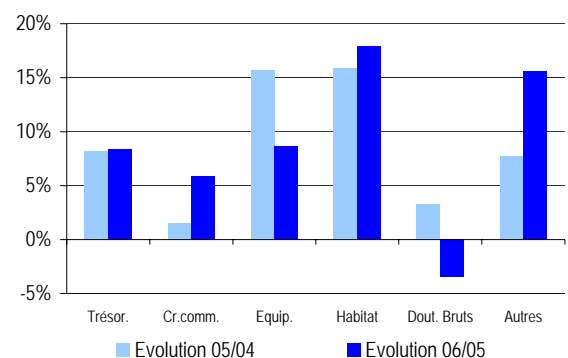


Alors que la progression est commune à toutes les géographies, la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon se différencie avec un encours qui se contracte de 5 %. C'est en Guyane que la progression est la plus forte avec 13 % (+ 9 % en 2005), suivi par Mayotte (+ 13 % après + 14 % en 2005).

Répartition par catégorie de crédits au 31 décembre 2006



Evolution des concours par catégorie



### ◆ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de clientèle

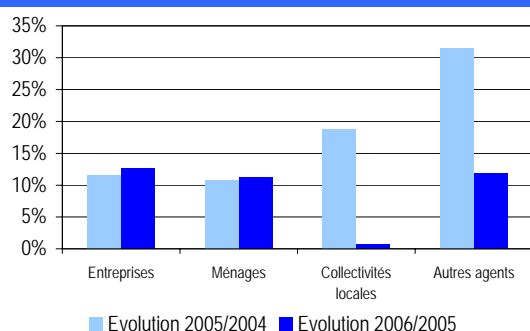
Avec **51,4 %** du total des crédits distribués, **les ménages** sont les principaux bénéficiaires des financements accordés par les établissements locaux. La part des ménages dans l'encours total dépasse 55 % à Saint-Pierre-et-Miquelon et atteint 53,1 % à la Guadeloupe.

Avec une progression de 11 % en 2006 comme en 2005, l'encours des ménages dépasse désormais 10 milliards d'euros.

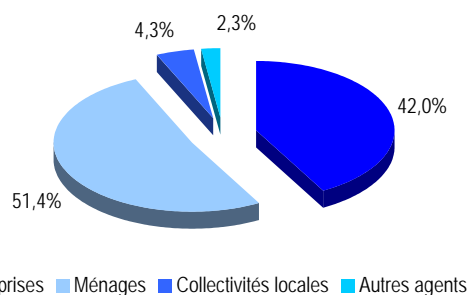
Les **entreprises** détiennent **42 %** des concours accordés par les établissements installés localement.

En hausse de 13 % sur un an (11,5 % en 2005), leur encours s'élève à 8 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Cette hausse est particulièrement marquée à Mayotte (+ 18 %) ; c'est dans ce département que la part des entreprises est la plus importante, avec 46,6 % des concours distribués par les établissements locaux. L'encours progresse de 14 % à la Guadeloupe, 13 % à la Martinique, 12 % à la Réunion et 7 % en Guyane. En revanche, l'encours des entreprises recule de 7 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Evolution par type de clientèle



Répartition par type de clientèle au 31 décembre 2006



### ◆ Les créances douteuses brutes et le provisionnement

Les **créances douteuses brutes** des établissements de crédit locaux des DCOM représentent **7,6 %** des crédits au 31 décembre 2006, contre 8,7 % un an auparavant. Leur montant s'est contracté de 3,5 % en 2006, alors qu'il avait progressé de 3 % en 2005. Elles s'élèvent à 1,5 milliard d'euros à fin décembre 2006.

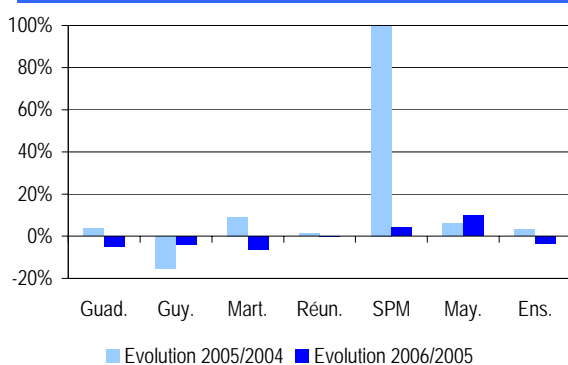
Alors que les créances douteuses reculent sur les quatre DOM, elles progressent de 4 % à Saint-Pierre-et-Miquelon et de 10 % à Mayotte. Ainsi, c'est désormais dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon que la part des douteux est la plus

importante, avec 15,8 % de l'encours. En Guyane, cette part a été ramenée à 14,4 % au 31 décembre 2006 alors qu'elle était encore de 24,4 % fin 2004.

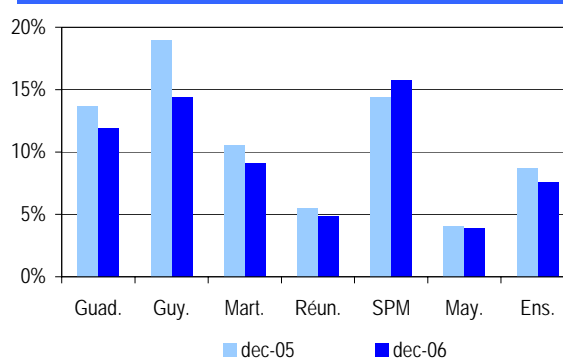
Le poids des créances douteuses dans l'océan Indien approche le niveau des établissements métropolitains de taille similaire (3,6 %), alors qu'il est nettement au-dessus dans les départements français d'Amérique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le taux de provisionnement<sup>1</sup> pour l'ensemble des DCOM s'établit à 70,8 %. Il demeure particulièrement élevé en Guyane, à près de 86 %.

Evolution des douteux bruts par DCOM



Part des douteux bruts dans l'encours de chaque DCOM



<sup>1</sup> Provisions/créances douteuses brutes.

## Taux de provisionnement

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total DCOM
Décembre 2004	74,3%	81,2%	71,4%	59,1%	61,2%	52,5%	69,5%
Décembre 2005	71,2%	84,1%	67,6%	50,1%	67,6%	55,6%	69,6%
Décembre 2006	74,2%	85,9%	67,4%	49,6%	68,4%	56,3%	70,8%

## Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

Les comptes définitifs des établissements de crédit ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport. Ils feront l'objet comme chaque année d'une publication spécifique au cours de l'année 2007.



Chantier de la Route des Tamarins - Réunion

## Le coût du crédit aux entreprises

Les enquêtes semestrielles de l'IEDOM auprès des principaux établissements de crédit locaux portent sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France pour la métropole appelle des remarques liminaires dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notamment plus important dans l'hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exem-

ple, des taux moyens pondérés de découvert métropolitains particulièrement bas.

Pour mener ces comparaisons, deux types de données sont présentés pour la métropole :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes) ; cette tranche sera appelée dans le document « tranche de référence ».

### LES RESULTATS DE L'ENQUETE DE L'IEDOM<sup>1</sup>

Dans l'ensemble et en dépit du rapprochement de ces dernières années, le coût du crédit observé dans les départements d'outre-mer (DOM) demeure plus élevé qu'en métropole. Les conditions particulières d'activité telles que l'étroitesse des marchés, le niveau de risques plus élevé ou des

coefficients d'exploitation supérieurs, expliquent, pour partie, cette situation. Les établissements de crédit de la zone « Océan Indien » offrent les conditions de crédit les plus avantageuses des DOM et les moins éloignées de la métropole.

<sup>1</sup> Les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernées par cette enquête.

**Synthèse des différents taux pratiqués pour la clientèle « entreprises » dans les DOM et en métropole  
(Taux moyens pondérés constatés au mois de janvier 2007)**

	TMP escompte	TMP découvert	TMP autres CT	TMP MLT	TMP global
Guadeloupe	6,82%	11,30%	6,87%	5,00%	7,05%
Martinique	8,35%	8,19%	6,54%	5,44%	6,48%
Guyane	NS	8,31%	6,38%	5,76%	6,18%
Réunion	5,69%	7,67%	5,35%	4,64%	5,83%
Métropole (3 <sup>e</sup> tranche) (1) (2)	5,35%	6,25%	5,08%	4,20%	NC
Métropole global (1)	4,34%	4,68%	4,07%	4,32%	NC

(1) Banque de France - octobre 2006

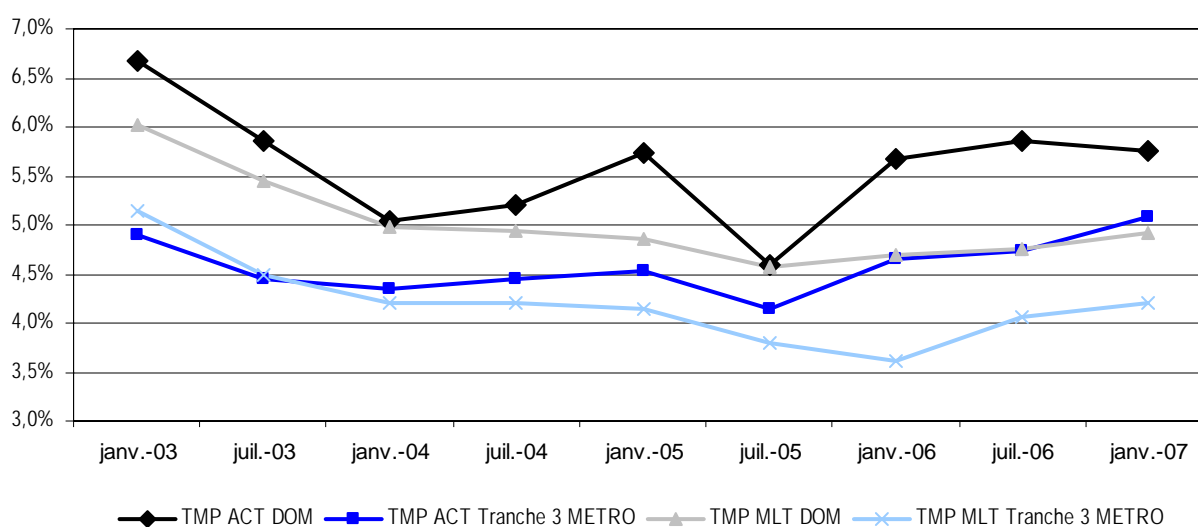
(2) Banque de France - de 45 735 € à 76 225 €

NC : non communiqué - NS : non significatif

Après la baisse générale des taux sur les années 2002 à 2005, l'année 2006 enregistre une inversion de tendance. Depuis décembre 2005, la politique monétaire dans la zone euro a été marquée par un ajustement progressif. En effet, après trois ans de maintien du loyer de l'argent à 2 %, la BCE a relevé ses taux directeurs à six reprises, par tranche de 25 points de base (pb). Le dernier relèvement est intervenu en mars 2007, en portant le principal taux directeur à 3,75 %.

L'ensemble de ces mesures s'est répercuté sur les conditions de crédit à court terme et à moyen et

long termes qui se sont renchériés sur l'année 2006 dans les DOM (sauf à la Martinique) et dans l'hexagone. Partiellement comblés pendant les années 2004 et 2005, les écarts de taux moyens<sup>1</sup> entre la tranche métropolitaine de référence et les DOM se sont de nouveau creusés. A fin 2006, ils représentent dans les DFA + 1,7 % pour l'escompte, + 1,6 % pour les autres court terme et + 1,1 % pour le moyen et long termes. Ils sont nettement moins importants à la Réunion avec + 30 pb pour l'escompte et les autres court terme et 40 pb pour le moyen et long termes.

**Evolution comparée des taux des crédits autres courts termes et crédits moyen et long termes en métropole et dans l'ensemble des DOM**


<sup>1</sup> Soit les moyennes de taux pondérées par les encours de crédit correspondants dans chaque département d'outre-mer, ou par régions (DFA et OI).

## LE TAUX DES CREDITS A COURT TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

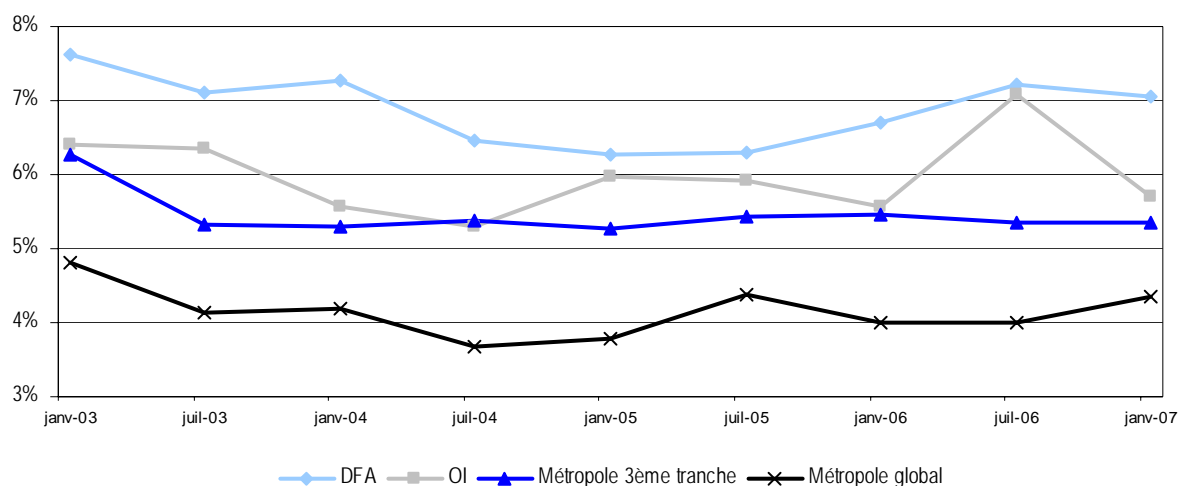
### ● LE TAUX DE L'ESCOMPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le coût moyen de l'escompte a augmenté sur l'année 2006 de 30 points de base (pb) dans la zone DFA et de 10 pb à la Réunion. Amorcée depuis le second semestre 2005, la hausse des taux de l'escompte dans les DFA a reconstitué un écart avec la zone océan Indien (+ 1,3 %) et la tranche de référence (+ 1,7 %). Les conditions de l'escompte à

la Réunion se sont maintenues à un niveau peu différent de celui observé en métropole (30 pb d'écart), après avoir connu une forte progression sur le premier semestre 2006. Sur les DOM, ce sont les taux appliqués à la Martinique qui ont subi le plus fort renchérissement en une année (plus de 1 %).

	janv-03	juil-03	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07
Guadeloupe	6,36%	7,23%	7,18%	6,59%	5,53%	5,79%	5,99%	7,08%	6,82%
Martinique	8,46%	6,77%	6,92%	6,16%	6,89%	6,54%	7,27%	8,55%	8,35%
Guyane	11,48%	7,83%	9,57%	7,13%	6,38%	7,60%	7,43%	ns	ns
La Réunion	6,40%	6,34%	5,58%	5,30%	5,98%	5,93%	5,56%	7,08%	5,69%
Métropole 3ème tranche	6,26%	5,33%	5,31%	5,37%	5,26%	5,43%	5,47%	5,35%	5,35%
Métropole global	4,82%	4,14%	4,19%	3,68%	3,79%	4,37%	4,01%	3,99%	4,34%

Taux moyen pondéré de l'escompte



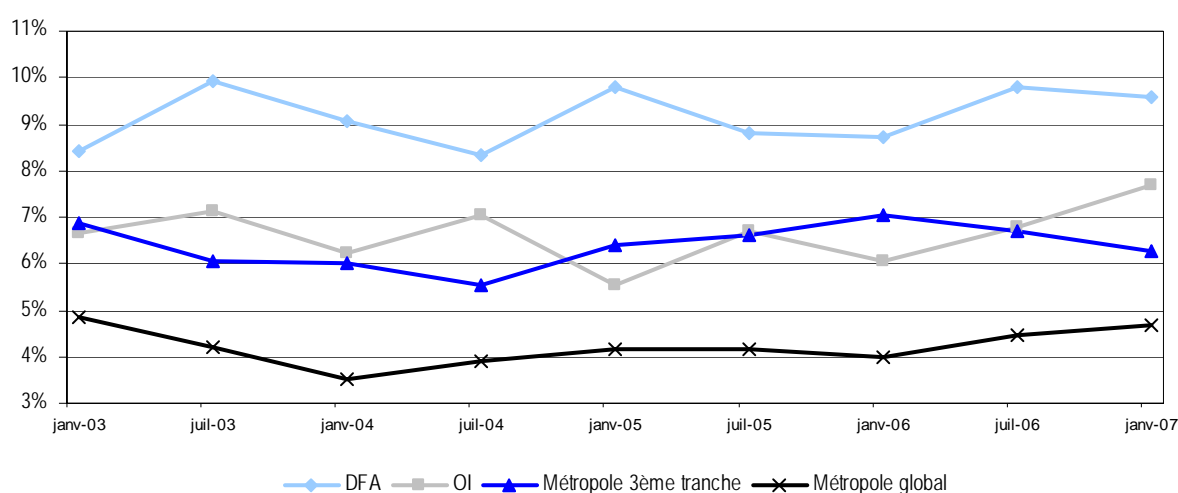
### ● LE TAUX DE DECOUVERT DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Les taux moyens des découverts se sont accrus sur l'ensemble des DOM, à l'exception de la Guyane. Le taux moyen observé pour les DFA, qui converge vers le niveau des 10 %, est tiré par la hausse très sensible du découvert à la Guadeloupe (près de 2 % en un an). Le coût moyen du découvert a

également fortement progressé à la Réunion sur un an (+ 1,6 %), alors que ce département offrait depuis le second semestre 2004 des conditions plus avantageuses que la tranche de référence métropolitaine.

	janv-03	juil-03	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07
Guadeloupe	8,59%	9,79%	10,79%	9,30%	9,15%	9,07%	9,37%	9,91%	11,30%
Martinique	7,82%	10,05%	7,49%	7,12%	10,57%	8,26%	7,89%	9,85%	8,19%
Guyane	10,73%	9,78%	8,26%	9,01%	9,14%	9,49%	9,27%	9,14%	8,31%
La Réunion	6,65%	7,12%	6,22%	7,03%	5,52%	6,70%	6,06%	6,79%	7,67%
Métropole 3ème tranche	6,88%	6,06%	6,01%	5,53%	6,38%	6,60%	7,03%	6,69%	6,25%
Métropole global	4,84%	4,21%	3,53%	3,90%	4,14%	4,16%	3,99%	4,45%	4,68%

## Taux moyen pondéré du découvert



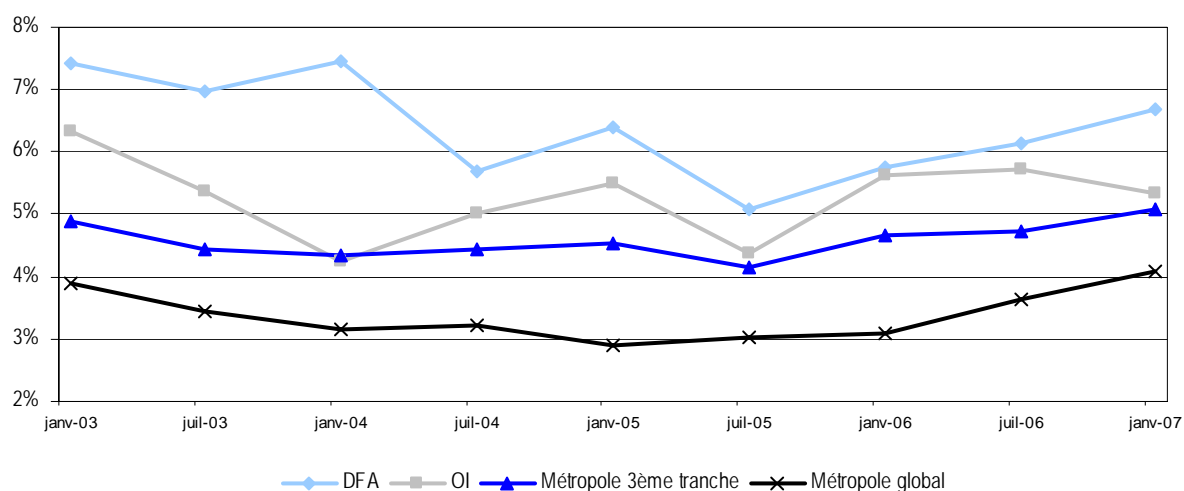
### ● LES TAUX DES AUTRES CREDITS A COURT TERME DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Depuis le second semestre 2005, les taux des autres crédits à court terme s'inscrivent dans un mouvement de hausse dans les DFA (+ 1,6 %) et en métropole (+ 90 pb pour la tranche de référence). Si leur niveau à la Réunion s'est également relevé de 1 % sur cette période, cette hausse s'est

produite dans le courant du second semestre 2005. Par la suite, les taux à court terme à la Réunion ont enregistré une baisse sur l'année 2006, qui les rapproche des niveaux de la tranche métropolitaine de référence.

	janv-03	juil-03	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07
Guadeloupe	7,51%	5,55%	7,77%	5,30%	6,27%	5,46%	6,16%	6,03%	6,87%
Martinique	7,18%	7,91%	7,24%	5,86%	6,35%	4,73%	5,47%	6,21%	6,54%
Guyane	9,13%	8,57%	7,65%	6,93%	8,13%	6,07%	5,50%	6,61%	6,38%
La Réunion	6,32%	5,37%	4,23%	5,02%	5,49%	4,38%	5,64%	5,71%	5,35%
Métropole 3ème tranche	4,90%	4,44%	4,35%	4,45%	4,54%	4,15%	4,66%	4,73%	5,08%
Métropole global	3,88%	3,44%	3,17%	3,21%	2,91%	3,03%	3,08%	3,63%	4,07%

## Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme



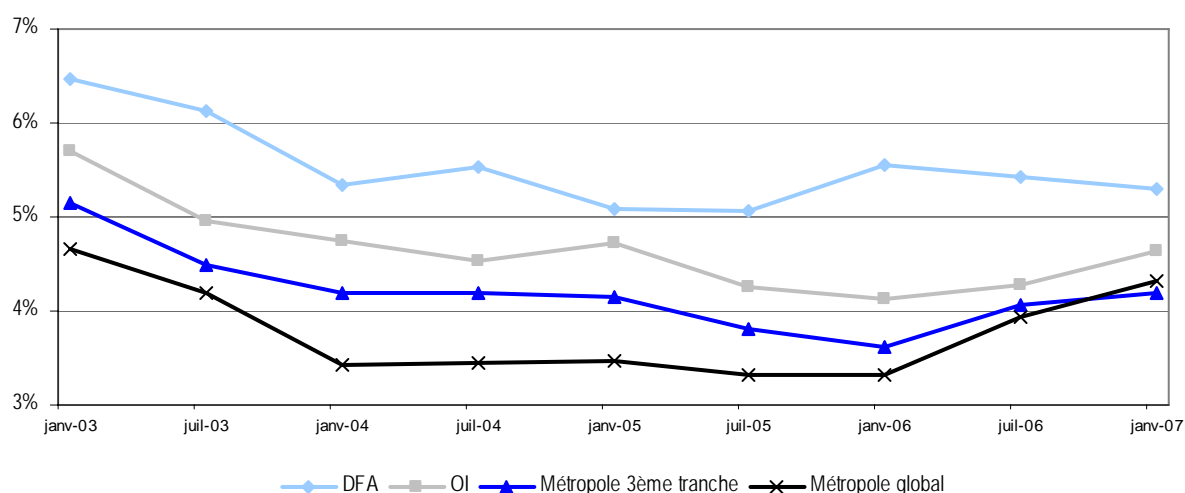
## LE TAUX DES CONCOURS A MOYEN ET LONG TERMES DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le taux moyen des crédits à moyen et long termes a enregistré une baisse continue durant les années 2002 à 2005 pour les quatre DOM. La baisse la plus significative a concerné la Guyane (plus de 2 %). Une tendance à la hausse de ces taux se dessine à partir du premier semestre 2006 (sauf à la Martinique), en relation avec la remontée des taux à

moyen et long termes sur les marchés obligataires. Le renchérissement est plus prononcé en métropole (+ 60 pb pour la tranche de référence, + 1 % pour la tranche globale) que dans les DOM, et notamment que dans les DFA (+ 20 pb à la Guadeloupe, + 30 pb en Guyane).

	janv-03	juil-03	janv-04	juil-04	janv-05	juil-05	janv-06	juil-06	janv-07
Guadeloupe	6,35%	6,08%	5,03%	5,26%	4,80%	4,90%	4,81%	4,93%	5,00%
Martinique	6,47%	6,16%	5,47%	5,77%	5,26%	5,16%	6,11%	5,78%	5,44%
Guyane	7,34%	6,04%	6,05%	5,29%	5,39%	5,17%	5,46%	5,48%	5,76%
La Réunion	5,71%	4,96%	4,75%	4,53%	4,72%	4,26%	4,13%	4,28%	4,64%
Métropole 3ème tranche	5,15%	4,49%	4,20%	4,20%	4,15%	3,80%	3,61%	4,07%	4,20%
Métropole global	4,65%	4,19%	3,42%	3,45%	3,46%	3,31%	3,31%	3,94%	4,32%

## Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes





## 2 Présentation de l'IEDOM

### Zone d'intervention de l'IEDOM

Etablissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de **la Guadeloupe**, de **la Martinique**, de **la Guyane** et de **la Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1<sup>er</sup> janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1<sup>er</sup> janvier 1999 à **Mayotte**, devenue collectivité départementale conformément à la loi 2001-616 du 11 juillet 2001.

La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 porte sur la création des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ce qui conduit à élargir la zone d'intervention de l'IEDOM à huit collectivités.





## Statuts et contrôles

### Les statuts

Les statuts<sup>1</sup> actuels sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L711-2 à L711-12 et R711-1 à D711-14). L'article L711-2 précise qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales, la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>2</sup>, les missions qui lui sont confiées par les articles L122-1 et L141-1 à L141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution des opérations afférentes à ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L711-2-2<sup>e</sup> alinéa). Conformément aux dispositions de l'article L711-3, l'Etat a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'Observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La mise en œuvre de ces textes s'est traduite par

une nouvelle composition des instances dirigeantes et de contrôle de l'IEDOM et a conduit à l'établissement de conventions avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'Agence française de développement (AFD).



T. BELTRAND

Distillerie d'ylang à Colombani - Mayotte

### Les organes dirigeants et de contrôle

#### LES ORGANES DIRIGEANTS

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de quinze membres<sup>3</sup> :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil,
- sept représentants de la Banque de France désignés pour quatre ans par son gouverneur,
- six personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le ministre de l'Outre-mer,

- un représentant du personnel de l'Institut élu pour quatre ans.

Deux représentants de l'Etat, désignés l'un, par le ministre chargé de l'Economie et l'autre, par le ministre de l'Outre-mer, peuvent participer au Conseil de surveillance à titre d'observateur et sans voix délibérative.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil. Pour les missions relevant de l'Euro-système, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

<sup>1</sup> Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

<sup>3</sup> D'après l'article L711-5 du Code monétaire et financier.

## LES ORGANES DE CONTROLE

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

Les organes de contrôle interne<sup>1</sup> de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France



Cap de Miquelon - Saint-Pierre-et-Miquelon

et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Cette dernière présente ses rapports au

comité d'audit et de contrôle interne qui en assure le suivi ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui se réserve la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Par ailleurs, les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France sur la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour son compte.

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle externe sur les comptes de l'IEDOM. Ce contrôle est effectué régulièrement par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.

## Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec

l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

### LA BANQUE DE FRANCE

Les missions de l'IEDOM relevant de l'Eurosystème sont régies par la convention du 22 janvier 2001.

Ce document traite des questions suivantes :

- mise en circulation des billets et mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale européenne relatives à la monnaie fiduciaire,
- information sur les entreprises et mobilisation de créances privées non négociables,
- réserves obligatoires,

- gestion des comptes des établissements de crédit et de La Poste,
- procédures de contrôle.

Par ailleurs, les modalités de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM ont été fixées par la convention du 30 janvier 2003<sup>2</sup>, qui amende la convention du 22 janvier 2001.

A l'occasion du Conseil de surveillance du 13 mars 2007, de nouvelles règles ont été définies.

<sup>1</sup> Cf. « Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité », page 88.

<sup>2</sup> Cf. « La gestion des moyens de paiement – Encadré : Les ressources financières de l'IEDOM », page 56.

## LE SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE

Conformément aux dispositions des articles L613-6 et L613-7 du Code monétaire et financier, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (complétée par un avenant daté du 25 mars 2004 et un échange de lettres des 18 et 28 janvier 2005), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par ces articles précités, et par les articles L520-1 et suivants et L572-1 et suivants du Code monétaire et financier. Ainsi, l'IEDOM est chargé

dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle du SGCB,
- prêter son concours aux missions de contrôle sur place diligentées par la Commission bancaire,
- procéder à des contrôles à la demande du Secrétariat général, sur instruction de la Commission bancaire, en ce qui concerne les changeurs manuels visés aux articles L520-1 et suivants et L572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

## LE TRESOR PUBLIC

En application des dispositions de l'article L711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'Etat de missions d'intérêt général et de service public. Des conventions précisent la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'Etat a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

- La mise en circulation des monnaies métalliques

Une convention technique, signée le 16 octobre 2002 entre l'IEDOM et l'Etat, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

- La gestion des comptes des accrédités du Trésor public

Dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997, l'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

- Le traitement du surendettement

L'IEDOM assure également pour le compte de l'Etat, le traitement du surendettement des particuliers et des familles, et gère le secrétariat des commissions de surendettement. L'IEDOM participe également à la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'Etat et l'IEDOM.

## L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps, mais demeurent étroits. Ainsi, l'article L711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM, ainsi qu'aux modalités de représentation par les agences IEDOM de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon des activités de l'AFD dans ces deux collectivités.

PHOTO REGION GUADELOUPE - J.-M. PLANCHAT



*Paquebot de croisière - Basse-Terre - Guadeloupe*

## L'ACCORD-CADRE CEROM PASSÉ ENTRE L'IEDOM, L'IEOM, L'AFD ET L'INSEE

L'Accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissant les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique<sup>1</sup> et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française [SPPE]) précise les finalités du projet CEROM. Ces dernières se déclinent de la façon suivante :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes,
- réduction des délais de mise à disposition des

données utiles aux acteurs économiques,

- amélioration des méthodes de production statistique,
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels,
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Le troisième comité de pilotage s'est tenu en janvier 2007, à Paris.

## Missions

Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème,
- des missions de service public confiées par le législateur,
- des services d'intérêt général au profit des acteurs et partenaires publics ou privés, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.



S ATTALI

Carnaval Kourou Touloulous - Guyane

### Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les

missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

### MISE EN CIRCULATION ET ENTRETIEN DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la

responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

<sup>1</sup> L'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).

### Historique

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé le 1<sup>er</sup> juillet 1944 aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission.

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à la Réunion.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1<sup>er</sup> janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## TENUE DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE LA POSTE

L'IEDOM tient, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au

nom des établissements de crédit et de La Banque postale.

## COTATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA MOBILISATION DES CREANCES PRIVEES NON NEGOCIABLES

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par lui peuvent être mobili-

sées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

## RELAIS DES AUTORITES BANCAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à disposition du public les

textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

## SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, l'IEDOM veille, dans sa zone d'interven-

tion, au fonctionnement satisfaisant des systèmes de paiement.



## Des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat

Agissant pour le compte de l'Etat, et plus particulièrement pour le compte du ministère de l'Economie d'une part, et le ministère de l'Outre-

mer d'autre part, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

### MISE EN CIRCULATION DES MONNAIES DIVISIONNAIRES

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public, et, comme la Banque de France sur le territoire

métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

### GESTION DES COMPTES DU TRESOR PUBLIC

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement,...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échange de valeurs en tant que sous-participant de la Banque de France.



*Vue aérienne de la construction du parking Perrinon - Martinique*

### SURENDETTEMENT ET INFORMATION DU PUBLIC

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon et prochainement à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques. Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM géré par l'IEDOM est intégré dans le FICP national géré par la Banque de France.

Dorénavant, l'ensemble des informations relatives aux incidents de paiement sur crédit et aux dossiers de surendettement de la métropole, des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon est centralisé dans ce fichier national unique. Cette intégration permet aux particuliers exerçant leur droit d'accès d'obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.

Par ailleurs, l'IEDOM assure l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure, enfin, l'exercice du droit au compte des particuliers.

## Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'effectuer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique

et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place et de la participation au système d'échange des moyens de paiement.

### ROLE D'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières, ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletin trimestriel de conjoncture, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effec-

tuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM, mis en ligne depuis 2001 et rénové fin 2005, restitue par

ailleurs l'essentiel de ces informations.

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique<sup>1</sup> et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française, l'IEDOM a participé au développement depuis 2004 du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), visant à renforcer

l'analyse et l'information sur les économies ultramarines.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture, et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble<sup>2</sup>.



P. LA COGNATA  
Centre d'affaires Cadjee au Chaudron - Réunion

### GESTION D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales) auprès

des banques, des entreprises et des greffes. Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables selon des modalités sécurisées et standardisées.

<sup>1</sup> L'ISEE et l'ISPF.

<sup>2</sup> Cf. « Les études et publications », page 73.



## PRODUCTION D'INFORMATIONS POUR LA COMMUNAUTE BANCAIRE

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place définissent les règles de collecte et de restitution d'informations.



T. BELTRAND

*Fleur d'ylang - Mayotte*

## SYSTEMES D'ECHANGE DE MOYENS DE PAIEMENT

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques sur le SIT (Système interbancaire de télécompensation). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, sont échangés dans le Centre d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de

la Réunion et de Mayotte sont échangés majoritairement dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette collectivité restant en dehors du champ de la convention sur l'échange d'images chèques.

## Le plan d'entreprise

L'IEDOM a été confronté à plusieurs défis d'importance au cours des dernières années : rapprochement avec la Banque de France, insertion dans l'Eurosystème, passage à l'euro fiduciaire, abandon du refinancement, modification en profondeur de ses procédures de fonctionnement, etc. Ces mutations et l'évolution institutionnelle ont rendu nécessaire une réflexion sur ses missions, ses activités et son mode de fonctionnement.

C'est ainsi que l'IEDOM a lancé un plan d'entreprise à moyen terme, à l'horizon 2010. Ce plan est constitué de deux volets, l'un consacré à ses activités, l'autre dévolu à l'organisation et aux ressources humaines.

Le premier volet, achevé au printemps 2005, avait pour objectif l'analyse des solutions à la problématique posée par la triple mission de l'Institut : assurer dans des environnements très divers la continuité territoriale en matière monétaire tout en assumant les tâches confiées par l'Etat et en développant la fonction d'Observatoire écono-

mique et financier de l'outre-mer.

Le second volet, qui concerne des questions relatives à la gestion des ressources humaines, est arrivé à son terme en 2006 et a permis de mettre en œuvre plusieurs orientations.

Des conventions annuelles d'objectifs ont été mises en place à partir de l'exercice 2006, en agence et au siège de l'IEDOM. Elles reposent sur les orientations stratégiques à moyen terme de chaque métier, matérialisées par des indicateurs de réalisation. Leur élaboration intervient chaque année dans le courant du dernier trimestre pour l'exercice suivant. La concertation entre chefs de métiers et chefs d'unités à laquelle chaque convention d'objectifs donne lieu permet d'apprécier le bon déroulement du plan et, le cas échéant, d'effectuer d'éventuelles révisions des orientations stratégiques ou des actions qui en découlent en fonction du contexte général, de l'évolution des métiers ou des attentes des partenaires.

## L'organisation de l'IEDOM

---

### Le Conseil de surveillance

En 2006, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : à Paris le 9 mars et à Saint-Denis de la Réunion le 13 novembre.

• **Président**<sup>1</sup> : M. Jean-Pierre LANDAU, sous-gouverneur de la Banque de France, qui a succédé le 17 mai 2006 à M. Jean-Paul REDOUIN, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France pour une durée indéterminée.

• **Membres représentant la Banque de France**<sup>2</sup> (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- ◆ M. Jean BONNARDIN, ancien contrôleur général,
- ◆ M. Jean-Pierre PATAT<sup>3</sup>, ancien directeur général des études et des relations internationales,
- ◆ M. Yves BARROUX, secrétaire général,
- ◆ M. James BRUNEAU, directeur de la comptabilité,
- ◆ M. Didier BRUNEEL, directeur général des opérations,
- ◆ M. François GAUDICHET, directeur des entreprises,
- ◆ M. Gilles LARDY, directeur de l'émission et de la circulation fiduciaire.

• **Membres, personnalités qualifiées**<sup>4</sup> (nommés pour quatre ans par arrêté conjoint du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et du ministre de l'Outre-mer) :

- ◆ M. Patrick DOQUIN, suppléé par M. Bruno BLANDIN, représentant la Guadeloupe,
- ◆ M. Rémy-Louis BUDOC, suppléé par M. Bernard BOULLANGER, représentant la Guyane,
- ◆ M. Jean-Claude LUBIN, suppléé par M. Daniel ROBIN, représentant la Martinique,
- ◆ M. Mohamed Ali HAMID suppléé par M. Jean-Luc LINHART, représentant Mayotte,
- ◆ M. Alex HOW-CHOONG, suppléé par M. Philippe NARASSIGUIN, représentant la Réunion,
- ◆ M. Rémy-Louis BRIAND, suppléé par M. Jean-Claude BRIAND, représentant Saint-Pierre-et-Miquelon.

---

<sup>1</sup> Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

<sup>2</sup> Décision du gouverneur de la Banque de France du 01/09/2004 publiée au JORF du 14/09/2004.

<sup>3</sup> Renommé par décision du gouverneur de la Banque de France du 03/02/2006 publiée au JORF du 16/02/2006.

<sup>4</sup> Arrêté du 08/03/2005 publié au JORF du 12/03/2005.

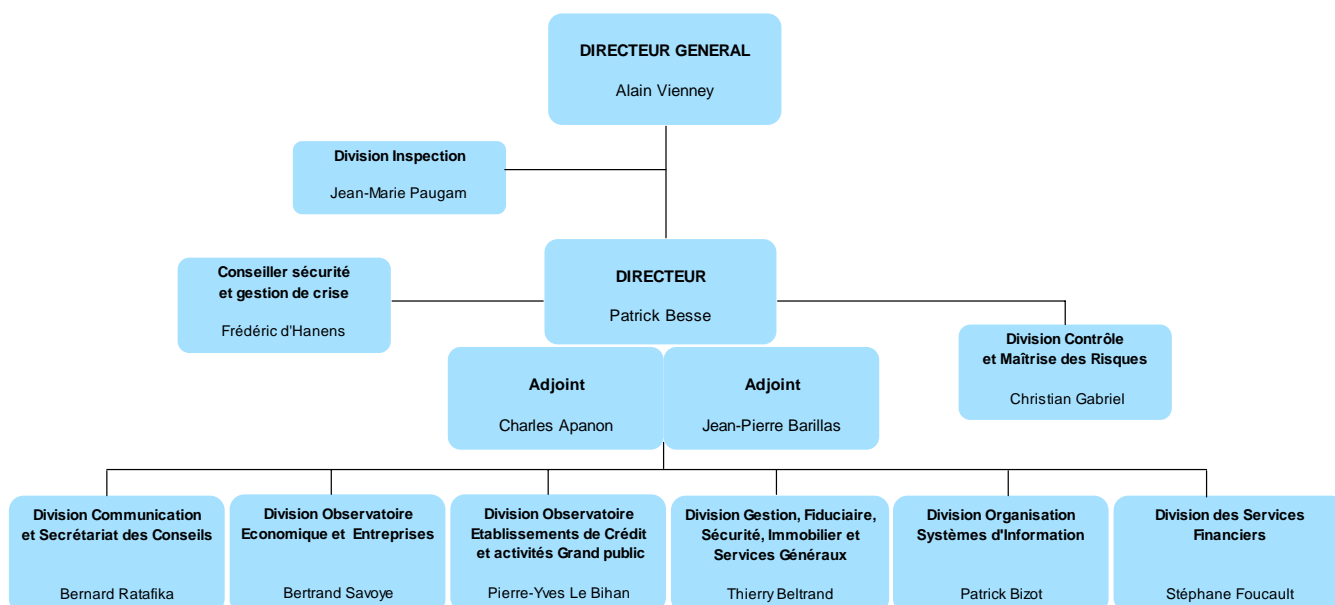
- **Membre, représentant du personnel** (élu le 18/10/2004 pour quatre ans) :
  - ◆ M. Johny LATERRIERE, suppléé par Mme Annick OLINY.

**Membres** désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance **à titre d'observateur et sans voix délibérative** :

- **pour le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**<sup>1</sup> :  
M. Laurent ALEGRET, suppléé par M. Rodolphe LELTE.
- **pour le ministère de l'Outre-mer**<sup>2</sup> :  
Mme Annie IASNOGORODSKI, suppléée par M. Tho VO THANH.

## Le siège

Au 31 décembre 2006, le siège de l'IEDOM était organisé de la façon suivante :



<sup>1</sup> Arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 01/02/2006 publié au JORF du 15/02/2006, jusqu'à cette date, étaient désignés Mme I. Richard, suppléée par M. J. Matabon.

<sup>2</sup> Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 16/10/2003 publié au JORF du 28/10/2003.

## Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : à Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Agence IEDOM de la Guadeloupe**  
**Directeur : Francis ROCHE TOUSSAINT**  
Boulevard Légitimus - BP 196  
97155 POINTE-A-PITRE CEDEX  
Tél. : (0.590) 93.74.00  
Fax : (0.590) 93.74.25



**Agence IEDOM de la Réunion**  
**Directeur : François DALLIER**  
4, rue de la Compagnie  
97487 SAINT-DENIS CEDEX  
Tél. : (0.262) 90.71.00  
Fax : (0.262) 21.41.32



**Agence IEDOM de la Guyane**  
**Directeur : Max REMBLIN**  
8, rue Christophe-Colomb - BP 6016  
97306 CAYENNE CEDEX  
Tél. : (0.594) 29.36.50  
Fax : (0.594) 30.02.76



**Agence IEDOM de Mayotte**  
**Directeur : Jean-François HOARAU**  
Avenue de la Préfecture - BP 500  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. : (0.269) 61.05.05  
Fax : (0.269) 61.05.02



**Agence IEDOM de la Martinique**  
**Directeur : Arnaud BELLAMY-BROWN**  
1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512  
97206 FORT-DE-FRANCE Cedex  
Tél. : (0.596) 59.44.00  
Fax : (0.596) 59.44.04



**Agence IEDOM de St-Pierre-et-Miquelon**  
**Directeur : Victor-Robert NUGENT**  
22, place du Général-de-Gaulle - BP 4202  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. : (0.508) 41.06.00  
Fax : (0.508) 41.25.98



Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés d'un service de « l'émission », un service « entreprises », un service « particuliers » et un service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule

de contrôle interne. Cette cellule est placée sous l'autorité directe de la Direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM gère un important programme immobilier qui porte sur la construction de nouvelles installations à la Guadeloupe, à la Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane.

## LES COMITES CONSULTATIFS D'AGENCE

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du Directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs

de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique.

## LES REUNIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Bien que ne résultant pas d'une disposition réglementaire, l'IEDOM réunit périodiquement sur chaque place où il est installé, les établissements de crédit et assimilés.

C'est ainsi l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des différents sujets d'actualité financière.



F. DELPEY

*Desserte maritime de passagers par l'Atlantic Jet - Saint-Pierre-et-Miquelon*

## Ressources humaines

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé d'agents relevant de dispositions statutaires propres à chaque collectivité d'outre-mer, mais également d'agents détachés de l'Agence française de déve-

loppement et soumis à mobilité.

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2006, de 300 agents répartis comme suit :

- agences : 215 (dont 24 agents du siège affectés outre-mer et 2 CDD) ;
- siège : 85 (dont 1 CDD).

A fin décembre 2006, l'effectif total de l'IEDOM a progressé par rapport à l'année précédente, en raison principalement du rapprochement fonctionnel des sièges de l'IEOM et de l'IEDOM. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, les activités relevant du siège de l'IEOM sont désormais assurées par l'IEDOM. Il est à noter également des mouvements de personnel au sein des agences de la Réunion et de la Guadeloupe, avec la mise en œuvre du dispositif de congé solidarité.

Ce dispositif de cessation anticipée d'activité permet aux agents de partir à 55 ans en contrepartie du recrutement d'un jeune de moins de 30 ans. Il a été mis en place en 2003 à la Martinique et à la Réunion, puis au cours de l'année 2005 à la Guadeloupe.

#### Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
<b>Agences :</b>			
Guadeloupe	49	49	47
Guyane	35	34	34
Martinique	48	48	48
Mayotte	14	15	16
Réunion	61	62	59
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	11	11
<b>Siège</b>	74	74	85
<b>TOTAL</b>	<b>292</b>	<b>293</b>	<b>300</b>

On notera l'importance du personnel féminin à la Guadeloupe et à la Martinique. Ces agents représentent presque les deux tiers de l'effectif des agences concernées.

#### Répartition par genre de l'effectif au 31-12-2006

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Agences :</b>				
Guadeloupe	19	40%	28	60%
Guyane	15	44%	19	56%
Martinique	16	33%	32	67%
Mayotte	10	62%	6	38%
Réunion	26	44%	33	56%
Saint-Pierre-et-Miquelon	4	36%	7	64%
<b>Siège</b>	47	55%	38	45%
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>46%</b>	<b>163</b>	<b>54%</b>

La structure par âge du personnel de l'IEDOM est à rapprocher de l'ancienneté de l'établissement qui, depuis son origine, connaît un faible « turn over ».

75 % des agents ont plus de 40 ans.

#### Répartition par âge de l'effectif au 31-12-2006

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
<b>Agences :</b>				
Guadeloupe	0	9	37	1
Guyane	0	2	30	2
Martinique	0	13	35	0
Mayotte	0	8	8	0
Réunion	3	18	37	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	3	8	0
<b>Siège</b>	1	19	63	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>218</b>	<b>6</b>

L'effort de formation est en très forte progression par rapport à l'année 2005 : le nombre total d'heures dispensées, tant au siège que dans les agences, est passé de 7 822 à 10 732 en 2006 (soit près de 40 % d'augmentation).

Les actions de formation de l'année 2006 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise. Celles-ci ont notamment concerné le domaine des entreprises (contrôle et suivi qualité FIBEN), la fonction études, la maîtrise des risques et du contrôle interne. Pour accompagner l'évolution des métiers, des formations ont également été engagées pour l'élaboration des plans de continuité et la préparation du chantier SEPA avec la modernisation des systèmes de paiement européens.

Dans ce cadre, une convention signée fin 2001 avec la Direction de la Formation et du Développement des Compétences de la Banque de France, a permis de former 36 agents qui ont suivi 1 206 heures au cours de l'année 2006.

#### Formation continue en 2006

	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures de formation
<b>Agences :</b>		
Guadeloupe	37	2 248
Guyane	29	1 214
Martinique	16	2 361
Mayotte	6	486
Réunion	49	1 922
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	287
<b>Siège</b>	60	2 214
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>10 732</b>



## 3 L'activité de l'IEDOM en 2006

### La gestion des moyens de paiement

#### La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.

PHOTO REGION GUADELOUPE - J.-M. PLANCHAT



Pointe-à-Pitre - Darse - Guadeloupe

#### LES BILLETS

##### ● LES EMISSIONS NETTES

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2006, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » notamment à l'occasion des

mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

Ainsi, dans les départements et collectivités d'outre-mer, la circulation fiduciaire a fait l'objet d'une estimation au premier semestre 2002 qui s'est traduite par un ajustement important du montant de l'avance Banque de France figurant au passif du bilan de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.



### Les ressources financières de l'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Toutefois, il a été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaît cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national.

Le Conseil de surveillance du 13 mars 2007 a adopté une résolution se traduisant par un aménagement des règles de rémunération avec notamment la suppression de la clause prévoyant le seuil plancher de 3 %.

Le montant de l'avance inscrit au passif du bilan de l'IEDOM est ainsi régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Par ailleurs, l'Etat rémunère l'IEDOM pour la mise en œuvre des missions de service public qu'il lui a confiées.

#### Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Emissions nettes au 31/12/2005		Emissions nettes au 31/12/2006		Variations 2006/2005	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe	7 930	373,7	8 711	440,3	9,8%	17,8%
Guyane	21 795	854,3	27 539	1 079,8	26,4%	26,4%
Martinique	9 653	353,8	11 474	424,0	18,9%	19,9%
Mayotte	3 093	145,8	3 670	170,2	18,7%	16,7%
Réunion	20 669	1 178,4	25 293	1 442,0	22,4%	22,4%
Saint-Pierre-et-Miquelon	208	7,1	236	8,0	13,4%	13,5%
<b>Total</b>	<b>63 347</b>	<b>2 913,1</b>	<b>76 924</b>	<b>3 564,3</b>	<b>21,4%</b>	<b>22,4%</b>

#### Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Emissions nettes au 31/12/2005		Emissions nettes au 31/12/2006		Variations 2006/2005	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
500 euros	622	310,9	722	360,9	16,1%	16,1%
200 euros	624	124,8	702	140,5	12,6%	12,6%
100 euros	9 423	942,3	11 311	1 131,1	20,0%	20,0%
50 euros	20 368	1 018,4	26 332	1 316,6	29,3%	29,3%
20 euros	21 274	425,5	25 840	516,8	21,5%	21,5%
10 euros	7 188	71,9	7 668	76,7	6,7%	6,7%
5 euros	3 847	19,2	4 348	21,7	13,0%	13,0%
<b>Total</b>	<b>63 347</b>	<b>2 913,1</b>	<b>76 924</b>	<b>3 564,3</b>	<b>21,4%</b>	<b>22,4%</b>

Au 31 décembre 2006, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élevaient à 3 564,3 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 22,4 % par rapport à fin 2005<sup>1</sup>. En volume, les émissions nettes de billets représentent 76,9 millions de billets, soit une progression de 21,4 % par rapport à fin 2005<sup>2</sup>. En métropole, les émissions nettes de billets euros ont augmenté de 12,6 % en valeur et de 15,7 % en volume.

L'évolution des émissions nettes de billets en Guyane, en progression de 26,4 % par rapport à fin 2005, souligne le niveau important des transactions en numéraire. La progression des émissions nettes en Guyane pèse pour 42 % dans l'évolution totale du nombre de coupures émises par l'IEDOM.

A Mayotte, les émissions nettes enregistrent également une progression importante, + 16,7 % en valeur par rapport la fin de l'année précédente, bien que moins élevée qu'entre 2004 et 2005 (+ 32,6 % en valeur), et restent marquées par le

#### ■ Les émissions nettes en volume des différentes coupures

La part de **la coupure de 20 euros** représente, comme fin 2005, 33,6 % des émissions nettes globales en volume, au 31 décembre 2006, contre 63,1 % en métropole et 20,2 % dans l'Eurosystème. Le billet de 20 euros n'est plus la coupure centrale dans la zone IEDOM. C'est désormais le billet de 50 euros qui représente 34,2 % des émissions nettes fin 2006.

A l'instar de la place qu'elle occupe dans l'Eurosystème (35,6 % en 2006), la part de **la coupure de 50 euros** continue de progresser fortement dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Elle représente 34,2 % des émissions nettes en volume au 31 décembre 2006, en progression de 2,1 points par rapport à 2005 où elle avait déjà augmenté de 1,9 point par rapport à 2004. La progression des émissions nettes du billet de 50 euros (+ 29,3 % par rapport à 2005) pèse pour 43,9 % dans l'évolution globale des émissions nettes au 31 décembre 2006. Le billet de 50 euros est plus utilisé dans les départements et collectivités d'outre-mer que dans l'Hexagone où il ne repré-

ponds de la coupure de 50 euros qui représente 70 % du montant global de la circulation apparente.

La Guyane et Mayotte présentent des caractéristiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration intense se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam, le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar, Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante (commerce de l'or notamment en Guyane).

sente que 9,3 % des émissions nettes en volume.

**Les émissions nettes en volume de billets de 100 euros** ont progressé de 20 % par rapport au 31 décembre 2005 (+ 27,7 % entre 2004 et 2005). La part des billets de 100 euros, soit 14,7 % du volume des émissions nettes de la zone IEDOM, reste supérieure à celle qu'elle occupe en métropole, 4,6 %, et dans l'Eurosystème, 10,1 %.



Maison créole à Cayenne - Guyane

<sup>1</sup> Les émissions nettes de billets ont progressé en valeur de 25,1 % en 2005 par rapport à 2004.

<sup>2</sup> Les émissions nettes de billets ont progressé en volume de 21,8 % en 2005 par rapport à 2004.

L'utilisation soutenue des coupures de 50 et de 100 euros tiendrait aux facteurs susmentionnés : existence d'une économie informelle importante, utilisation du numéraire comme moyen de transfert et thésaurisation locale, voire régionale. Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population, renforcé en Guyane du fait de l'isolement de certaines communes de l'intérieur du département. A noter qu'à Mayotte, compte tenu du niveau de vie d'une partie de la population, la coupure de 50 euros, qui représente 70 % de l'émission nette globale, peut être considérée comme une coupure de thésaurisation.

Ces mêmes raisons expliquent la forte progression, en 2006, à Mayotte et, dans une moindre mesure, en Guyane des émissions nettes en volume de la coupure de 500 euros. Cette dernière a, en effet, enregistré sur ces sites, respectivement 33 % et 17 % d'augmentation par rapport à fin 2005. A Mayotte en particulier, **le billet de 500 euros** s'impose comme la valeur phare des coupures de haute dénomination. Cette coupure est en effet fortement utilisée par les pèlerins qui se rendent à La Mecque et qui ramènent des marchandises détaxées destinées au négoce local et de l'or.

### ■ La structure des émissions nettes en valeur par coupure

La structure des émissions nettes dans la zone IEDOM tend à se rapprocher de celle de l'Eurosystème. En effet, les coupures de 50 euros et de 20 euros notamment évoluent de façon similaire dans ces zones d'émission : l'importance des billets de 20 euros tend à se réduire régulièrement au bénéfice des billets de 50 euros. Ces derniers demeurent la coupure centrale dans l'Eurosystème, 31,6 % des émissions nettes en valeur à fin 2006, et 36,9 % dans la zone IEDOM, contre seulement 17,2 % en métropole. La part des billets de 20 euros continue de diminuer dans l'Eurosystème (-0,4 point) et se stabilise dans la zone IEDOM (-0,1 point), alors qu'elle augmente de 2,3 points

en métropole, soit respectivement 7,1 % et 18,3 % de la valeur des billets en circulation dans chacune de ces zones d'émission, contre 46,9 % en métropole.

Cette évolution de la structure des émissions nettes dans la zone IEDOM se traduit par une progression du montant moyen du billet en circulation qui s'établit à 46,34 euros, en progression de 34 centimes en une année (+ 8,51 euros depuis le 31 décembre 2002), contre 26,9 euros en métropole, où la valeur moyenne du billet émis a diminué régulièrement au cours de l'année (-0,8 euro en 2006), et 56,4 euros dans l'Eurosystème (+ 1,9 euro en 2006).

#### Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2006

	Nombre (milliers billets)	% volume	Valeur (millions d'euros)	% valeur
500 euros	722	0,9%	360,9	10,1%
200 euros	702	0,9%	140,5	3,9%
100 euros	11 311	14,7%	1 131,1	31,7%
50 euros	26 332	34,2%	1 316,6	36,9%
20 euros	25 840	33,6%	516,8	14,5%
10 euros	7 668	10,0%	76,7	2,2%
5 euros	4 348	5,7%	21,7	0,6%
	<b>76 924</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 564,3</b>	<b>100,0%</b>

## ● LES MOUVEMENTS AUX GUICHETS

### ■ Les flux de billets

Les versements en volume, aux guichets en 2006, s'élevèrent à 240 millions de billets contre 230 millions en 2005, soit une progression de 10 millions de coupures (+ 4,4%). La plus forte augmentation des versements concerne la coupure de 200 euros, qui progresse de 24 % par rapport à 2005, et la plus forte baisse concerne la coupure de 10 euros qui diminue de 2 % par rapport à 2005. Les versements de billets de 20 euros constituent 50 % des volumes reçus à nos guichets en 2005, les versements de 50 euros 25 %.

En 2006, le volume des prélèvements s'établit à 254 millions de billets contre 242 millions de billets en 2005, soit une hausse de 12 millions de coupures (+ 5,1 %) par rapport à 2005. Il convient de noter une progression des prélèvements de billets de 200 euros de 20 %, alors qu'ils baissaient continuellement depuis 2002 (- 8,1 % en 2005 par rapport à 2004, - 10,3 % en 2004 par rapport à 2003 et

- 51 % en 2003 par rapport à 2002). Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 49 % et 26 % des volumes prélevés en 2006 aux guichets de l'IEDOM.

**Le taux de retour**<sup>1</sup> des billets reste relativement stable pour l'ensemble des coupures entre 2005 et 2006. En 2006, il est supérieur à 90 % pour les coupures de 5 euros à 50 euros, autour de 80 % pour les coupures de 100 euros et 200 euros, confirmant le caractère « circulant » de ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Les coupures de 500 euros affichent des résultats plus faibles, en moyenne 64 %, mettant en évidence la plus forte implication de celles-ci, dans les phénomènes de thésaurisation et d'évasion des billets vers les pays limitrophes de la zone d'émission de l'IEDOM.

	Billets versés aux guichets	Variations		Billets prélevés aux guichets	Variations	
Année 2000	190 560 805	-	-	193 782 322	-	-
Année 2001	207 296 555	16 735 750	8,8%	205 538 035	11 755 713	6,1%
Année 2002	222 511 837	15 215 282	7,3%	230 598 743	25 060 708	12,2%
Année 2003	207 145 536	-15 366 301	-6,9%	216 740 697	-13 858 046	-6,0%
Année 2004	224 060 504	16 914 968	8,2%	232 168 444	15 427 747	7,1%
Année 2005	230 377 716	6 317 212	2,8%	241 658 904	9 490 460	4,1%
Année 2006	240 405 213	10 027 497	4,4%	253 953 598	12 294 694	5,1%

L'année 2006 se caractérise par une progression de 4,4 %, par rapport à 2005, des volumes de billets francs et euros versés et de 5,1 % des volumes prélevés à nos guichets. Il faut rappeler qu'en 2002, les prélèvements incluaient la préalimentation des établissements de crédit ou assimilés (ECA) en billets euros et que les versements enregistraient également les excédents de cette préalimentation reversés par les ECA. Ces éléments expliquent les

fortes variations enregistrées entre 2001 et 2002, et entre 2002 et 2003.

Au 31 décembre 2006, le montant des billets en francs reçus aux guichets de l'IEDOM, s'élevait à 5,3 milliards de francs (804,6 millions d'euros), soit 26,3 millions de coupures représentant 90,5 % de la valeur, estimée par l'IEDOM, des billets en circulation au 31 décembre 2001.

<sup>1</sup> Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

## ■ Les délais de retour des billets

### Délais de retour des billets calculé sur 12 mois (janvier-décembre 2006)

	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	En nombre de mois Toutes coupures confondues
Guadeloupe	3,9	0,1	0,7	2,9	13,4	6,7	19,8	1,5
Guyane	54,6	17,4	10,3	18,3	63,8	928,2	3 822,9	15,0
Martinique	2,6	1,1	1,4	3,9	5,8	8,9	44,2	2,0
Mayotte	8,9	2,1	1,0	10,2	-0,9	32,2	111,7	4,4
Réunion	4,1	1,5	1,5	3,6	12,6	19,1	32,8	3,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	23,4	14,8	15,2	16,8	22,8	35,1	122,8	16,6
<b>IEDOM 2006</b>	<b>6,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>4,5</b>	<b>16,2</b>	<b>28,1</b>	<b>45,4</b>	<b>3,4</b>
IEDOM 2005	5,6	1,8	1,9	3,9	13,2	31,0	47,4	2,9
<b>BDF 2006</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,4</b>	<b>2,1</b>	<b>10,0</b>	<b>3,5</b>	<b>7,2</b>	<b>3,2</b>
BDF 2005	1,6	2,1	4,2	2,1	9,7	4,8	8,2	3,2

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.  
Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

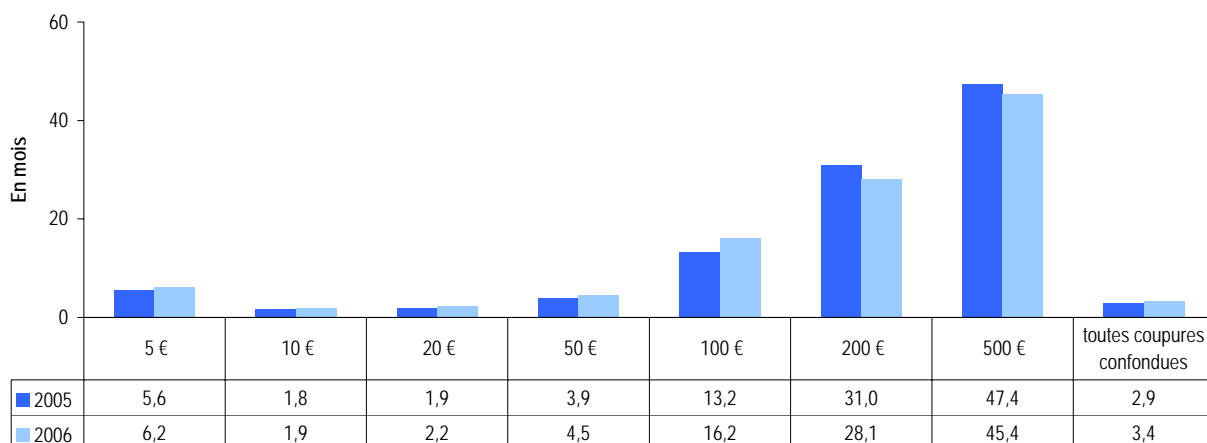
En 2006, le délai moyen de retour des billets, toutes coupures confondues, est de 3,4 mois dans la zone IEDOM contre 3,2 mois en métropole. Cette concordance mérite d'être relativisée dans la mesure où des différences importantes sont constatées sur les coupures de haute dénomination. Ainsi, le délai de retour du billet de 500 euros avoisine les 4 ans, contre 7,2 mois en métropole, le délai de retour du billet de 200 euros est d'un peu plus de 2 ans, contre 3,5 mois en métropole, et celui du billet de 100 euros de 16 mois, contre 10 mois en métropole. L'allongement du délai de retour moyen, par rapport à 2005, est particuliè-

rement marqué pour la coupure de 100 euros (+ 3 mois), alors qu'il s'est amélioré pour les dénominations suivantes :

- 500 euros : - 2 mois (- 1 mois en métropole)
- 200 euros : - 2,9 mois (- 1,3 mois en métropole).

En 2006, les **délais de retour** moyens du billet de 500 euros en Guyane et à Mayotte ainsi que ceux du billet de 200 euros sont extrêmement longs et accréditent la thèse évoquée dans l'analyse des taux de retour sur le phénomène important de thésaurisation et la probable évasion vers les pays voisins.

### Délai de retour par coupure – Comparaison 2005-2006



### ■ Les taux de récupération des billets

Toutes coupures confondues, le taux de récupération à l'IEDOM a diminué de 4,2 points par rapport au taux moyen de 2005 et s'établit, en 2006, à 85,1 %. Le respect des taux cibles, fixés par la Banque de France pour les coupures de 5 à 50 euros, se traduit par la baisse des taux moyens de récupération dans la zone IEDOM. L'objectif visé est l'amélioration de la qualité de la circulation

fiduciaire dans la zone euro.

Ainsi, le taux de récupération du billet de 5 euros a diminué de 28,6 points en 2006 par rapport à 2005, celui du 10 euros de 3 points, celui du 20 euros de 3,2 points et celui du 50 euros de 4,8 points. De même, en métropole, le taux de récupération de l'ensemble des coupures diminue de 7,7 points par rapport à 2005.

### Le recyclage des billets

#### Qu'est-ce que le recyclage ?

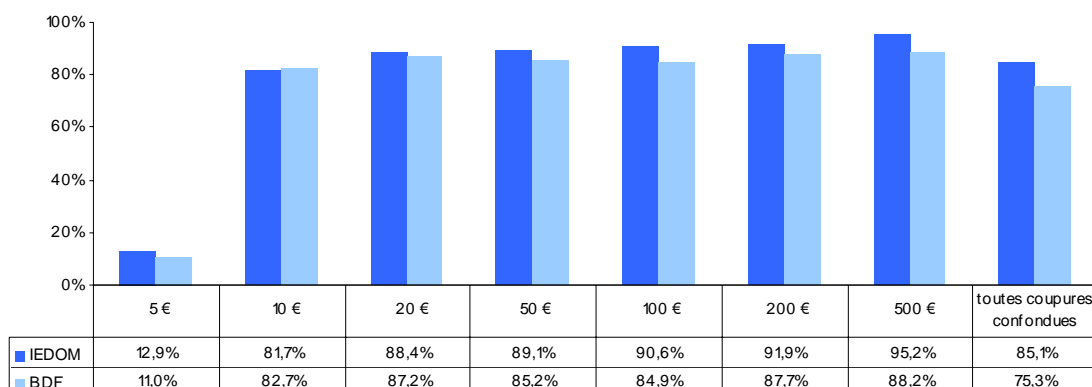
L'une des tâches principales liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à l'intégrité et à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce mode de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état (c'est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce que les billets soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l'authenticité des billets n'est possible que si ces derniers sont en bon état. Dans la mesure où la qualité des billets s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés rapidement de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la protection de l'intégrité des billets en tant que moyen de paiement suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes à l'appui des enquêtes menées par les autorités policières. Cette tâche essentielle ainsi définie s'appelle le recyclage.

#### Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, soit la Banque de France en métropole et l'IEDOM dans l'outre-mer ont eu le monopole du recyclage des billets. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel, pourront désormais pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

Comparaison des taux de récupération 2006



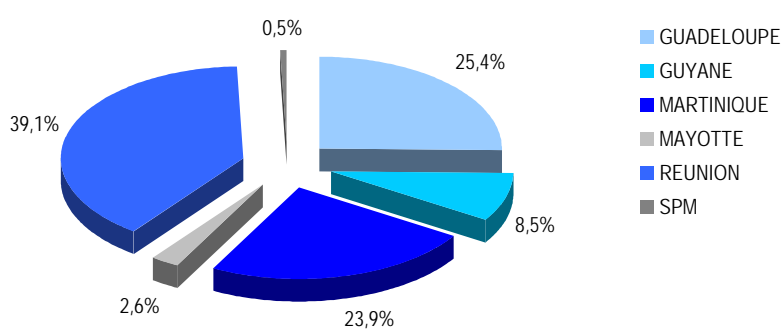
## LES PIECES

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2006, le montant des émissions

nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, s'élevait à 68,1 millions d'euros, représentant 428 millions de pièces, en augmentation de 8,7 % en valeur et de 13,8 % en volume par rapport à 2005. En métropole, sur la même période, elles progressaient de 5,9 % en valeur et de 11,5 % en volume.

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2006



### ● LA REPARTITION DES COUPURES

La répartition des émissions nettes par coupure varie peu d'une année sur l'autre, les pièces de 1 euro et 2 euros représentent respectivement 3,6 % et 3,3 % des émissions nettes globales en volume en 2006, contre 3,9 % et 3,5 % en 2005 (5,1 % et 4,5 % en métropole en 2006).

Durant l'année 2006, les émissions de pièces rouges (0,01 €, 0,02 €, et 0,05 €) ont progressé en moyenne de 15,7 %, contre + 18,9 % en 2005. La plus faible progression étant observée pour les

pièces de 1 euro et 0,50 euro (+ 6,7 % pour chaque coupure).

A fin 2006, les pièces rouges représentent 73 % des émissions nettes en volume de l'IEDOM, contre 64 % en métropole et 57 % dans l'Eurosystème. A l'inverse, les pièces de haute valeur faciale (0,50 euro à 2 euros) ne constituent que 10 % des émissions nettes de l'IEDOM, contre 15 % en métropole et 19 % dans l'Eurosystème.

### ● LA STRUCTURE DES EMISSIONS NETTES

Les petites coupures constituent une part importante des émissions nettes de pièces dans la zone IEDOM. Cette structure se traduit en 2006, par une valeur moyenne de la pièce en circulation qui s'élève à 0,16 euro, en baisse constante par rapport

à 2002 où elle était de 0,25 euro. En métropole, la valeur moyenne de la pièce en circulation en 2006 est de 0,21 euro et de 0,26 euro dans l'Eurosystème.



## Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2006

	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
2 euros	14 199	3,3%	28 397	41,7%
1 euro	15 472	3,6%	15 472	22,7%
0,50 euro	14 640	3,4%	7 320	10,8%
0,20 euro	29 404	6,9%	5 881	8,6%
0,10 euro	40 293	9,4%	4 029	5,9%
0,05 euro	67 656	15,8%	3 383	5,0%
0,02 euro	111 695	26,1%	2 234	3,3%
0,01 euro	134 730	31,5%	1 347	2,0%
	<b>428 089</b>	<b>100,0%</b>	<b>68 064</b>	<b>100,0%</b>

D'une manière générale, la forte progression des émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux

de reversement<sup>1</sup> aux guichets de l'IEDOM, en dépit d'une amélioration de ce dernier entre 2005 et 2006 (en moyenne + 2,8 points).

## Taux de reversement des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2006)

	0,01 euro	0,02 euro	0,05 euro	0,10 euro	0,20 euro	0,50 euro	1 euro	2 euros	Toutes coupures
<b>IEDOM 2006</b>	<b>7,3%</b>	<b>13,7%</b>	<b>24,4%</b>	<b>60,2%</b>	<b>74,5%</b>	<b>84,9%</b>	<b>85,0%</b>	<b>78,9%</b>	<b>40,0%</b>
IEDOM 2005	5,3%	10,2%	21,4%	51,7%	70,9%	79,6%	83,9%	72,1%	34,2%
<b>Métropole 2006</b>	<b>9,9%</b>	<b>15,2%</b>	<b>27,6%</b>	<b>57,8%</b>	<b>78,0%</b>	<b>88,1%</b>	<b>96,2%</b>	<b>84,3%</b>	<b>54,4%</b>
Métropole 2005	8,1%	15,0%	26,6%	59,3%	78,8%	88,8%	95,5%	83,4%	53,8%

En 2006, dans la zone IEDOM, le taux de reversement global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 40 %, en nette amélioration par rapport à 2005 (+ 5,8 %). Pour toutes les coupures, à l'exception du 0,10 euro, les taux de

retour sont sensiblement plus faibles que ceux observés en métropole. Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux de reversement le plus élevé, 66 %, et la Martinique le plus faible, 17 %.

## ● LES PIÈCES JAUNES

Les départements et collectivités d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, participent à l'opération « pièces jaunes » en janvier et février de chaque année. L'opérateur principal est, comme en métropole, La Banque postale qui collecte les pièces et les verse à l'IEDOM.

	Montants collectés (en euros)	Evolution
1999	34 043	
2000	66 381	95,0%
2001	109 307	64,7%
2002	136 531	24,9%
2003	47 005	-65,6%
2004	48 212	2,6%
2005	33 495	-30,5%
2006	24 509	-26,8%
<b>Total</b>	<b>499 484</b>	

Sur les huit dernières années, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 499 484 euros.

Après avoir atteint des montants élevés en 2001 et 2002, notamment suite à la mise en circulation de l'euro, les sommes récoltées depuis 2003 ont nettement diminué. Ainsi, le résultat de la collecte de 2006, 24 509 euros, ne représente plus que 18 % du montant réuni en 2002.

<sup>1</sup> Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

Le plan d'entreprise de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- le suivi de la mise en œuvre des procédures de contrôle de la filière fiduciaire, à la suite du décret relatif au recyclage de la monnaie fiduciaire ;
- la mise en place d'instruments de mesure et d'analyse des performances visant à l'amélioration

des capacités de tri des billets en agences ;

- l'organisation périodique de séances de formation à l'authentification des instruments fiduciaires pour tous les publics concernés sur chacune des places où est installé l'IEDOM ;
- l'amélioration de la qualité des publications du domaine fiduciaire.

## Les systèmes d'échanges et leur évolution

### DANS LES DOM ET A MAYOTTE

L'intégration des DOM et de Mayotte dans le système d'échange national, a connu deux dates importantes. La première en 1998, avec l'intégration des Opérations classiques (OC) au Système interbancaire de télécompensation (SIT). La seconde, en 2002, avec l'intégration des Images chèques (IC) au SIT.

Aujourd'hui, l'IEDOM participe au système d'échange national en tant que sous-participant de la Banque de France au SIT. En tant que gestionnaire de chèques, et signataire de la convention d'Echange d'Image Chèque (EIC), l'IEDOM est amené, comme les autres établissements bancaires, à répondre annuellement aux questionnaires relatifs à la cartographie des

moyens de paiement, à la sécurité du chèque et à la fraude.

La convention d'EIC prévoit, pour des raisons de sécurité la circulation physique de certains chèques et leur échange entre banques dans des Centres d'Echange Physique des Chèques (CEPC). Trois CEPC sont opérationnels : Paris, Monaco et la Réunion. Le CEPC de la Réunion, dont l'IEDOM assure la gestion, permet l'échange de la majorité des chèques circulants de la Réunion et de Mayotte.

Par ailleurs, l'IEDOM participe au comité technique national SEPA (Single Euro Payments Area) et adapte ses applicatifs et modes opératoires aux nombreuses évolutions en cours.

### A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon poursuit son activité ; cette collectivité reste à ce jour en dehors du champ d'application de l'EIC. L'IEDOM est le gestionnaire de la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

J.-M. LECERF/OCEANIMAGES.COM



Projet immobilier à la Pointe du Bout - Martinique

## La tenue des comptes du Trésor

### LE CADRE CONTRACTUEL

Les relations entre l'Institut d'émission et le Trésor sont définies notamment par :

- l'article L. 711-3 du code monétaire et financier ;
- la convention du 31 janvier 1997 concernant la nature et les modalités de gestion des opérations enregistrées au compte courant du Trésor ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

### LES TRAITEMENTS

L'Institut d'émission est le banquier du Trésor dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. A ce titre, il est chargé d'exécuter les opérations effectuées par les comptables publics du Trésor, notamment les opérations de caisse, l'encaissement des chèques déposés à ses guichets, l'exécution des virements, avis de prélèvements...

Les comptables publics accrédités situés dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon disposent de comptes dans les livres de l'Institut d'émission qui enregistrent toutes les opérations courantes effectuées localement.

Les écritures enregistrées quotidiennement sur les



P. LA COGNATA

Case créole - Cirque de Salazie - Réunion

comptes d'accrédités, sommées par date de valeur, sont transférées en fin de journée sur un compte unique destiné à centraliser les écritures enregistrées sur l'ensemble des comptes d'accrédités.

Ce compte de centralisation est lui-même nivelé dès le lendemain matin par l'intermédiaire du compte ouvert au nom de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) dans les livres de l'Institut d'émission. L'Agence France Trésor (AFT) demande à l'IEDOM d'effectuer quotidiennement, à J-1, une prévision du montant à niveler le lendemain.

Le compte de centralisation fait l'objet d'un arrêté mensuel en intérêt, au taux le plus bas pratiqué par la Banque centrale européenne pour ses interventions les plus récentes sur le marché monétaire.

## L'observatoire des entreprises

L'action de l'Institut d'émission concernant les entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte comporte trois volets complémentaires :

- la gestion des données : centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets, collecte des documentations comptables ou des annonces légales ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans

une cotation, dont l'objet est de faire connaître à l'entreprise la perception de sa situation par l'IEDOM et de fournir au banquier un outil d'appréhension complémentaire de son risque. Elle constitue par ailleurs une référence nécessaire pour le refinancement des établissements de crédit ;

- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

## La tenue des comptes du Trésor

### LE CADRE CONTRACTUEL

Les relations entre l'Institut d'émission et le Trésor sont définies notamment par :

- l'article L. 711-3 du code monétaire et financier ;
- la convention du 31 janvier 1997 concernant la nature et les modalités de gestion des opérations enregistrées au compte courant du Trésor ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

### LES TRAITEMENTS

L'Institut d'émission est le banquier du Trésor dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. A ce titre, il est chargé d'exécuter les opérations effectuées par les comptables publics du Trésor, notamment les opérations de caisse, l'encaissement des chèques déposés à ses guichets, l'exécution des virements, avis de prélèvements...

Les comptables publics accrédités situés dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon disposent de comptes dans les livres de l'Institut d'émission qui enregistrent toutes les opérations courantes effectuées localement.

Les écritures enregistrées quotidiennement sur les



P. LA COGNATA

Case créole - Cirque de Salazie - Réunion

comptes d'accrédités, sommées par date de valeur, sont transférées en fin de journée sur un compte unique destiné à centraliser les écritures enregistrées sur l'ensemble des comptes d'accrédités.

Ce compte de centralisation est lui-même nivelé dès le lendemain matin par l'intermédiaire du compte ouvert au nom de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) dans les livres de l'Institut d'émission. L'Agence France Trésor (AFT) demande à l'IEDOM d'effectuer quotidiennement, à J-1, une prévision du montant à niveler le lendemain.

Le compte de centralisation fait l'objet d'un arrêté mensuel en intérêt, au taux le plus bas pratiqué par la Banque centrale européenne pour ses interventions les plus récentes sur le marché monétaire.

## L'observatoire des entreprises

L'action de l'Institut d'émission concernant les entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte comporte trois volets complémentaires :

- la gestion des données : centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets, collecte des documentations comptables ou des annonces légales ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans

une cotation, dont l'objet est de faire connaître à l'entreprise la perception de sa situation par l'IEDOM et de fournir au banquier un outil d'appréhension complémentaire de son risque. Elle constitue par ailleurs une référence nécessaire pour le refinancement des établissements de crédit ;

- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

## La gestion des données

Depuis 2003, l'ensemble des données (états comptables, concours bancaires, incidents de paiement...) recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention sont intégrées dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France.

Le FIBEN est soumis à l'agrément de la Commission

nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés.

Les informations contenues sont accessibles aux seuls établissements soumis au secret bancaire et sous certaines conditions.

### FIBEN en quelques chiffres (source : Banque de France)

	Niveau national		Zone couverte par l'IEDOM	
	fin décembre 2005	fin décembre 2006	fin décembre 2005	fin décembre 2006
Entreprises actives	3,0 millions	3,6 millions	44 000	55 000
Dirigeants recensés	4,1 millions	4,4 millions	34 000	41 000
Nombre d'incidents de paiement recensés	1,4 million	1,5 million	20 000	19 000
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	1,2 million	2 millions	25 000	35 000
Bilans analysés	222 000	229 000	2 200	2 500
Nombre de bilans consolidés	4 830	4 663	36	40

## LE SERVICE CENTRAL DES RISQUES

Le Service central des risques (SCR) permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global des clients sur lesquels ils effectuent des déclarations.

Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises situées dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Pour tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil inférieur de déclaration a, jusqu'à janvier 2006, néanmoins été retenu pour les DOM (45 000 euros

contre 75 000 euros en métropole).

Depuis le mois de février 2006, la centralisation des risques bénéficie d'une extension significative de son périmètre de recensement ainsi que de rubriques de déclaration plus précises et exhaustives au travers de :

- l'abaissement du seuil de déclaration à 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant ;
- l'affinement des rubriques de déclaration avec notamment la création d'une rubrique affacturage.

Cette réforme a permis d'augmenter sensiblement le nombre d'entreprises recensées, en particulier sur le segment des TPE et entrepreneurs individuels.

## Evolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006

	2005 (1)	2006 (2)	Montants en millions d'euros <i>Evolution en pourcentage</i>
<b>GUADELOUPE</b>			
Crédits à court terme	482	478	-0,8%
Crédits à terme	2 400	2 634	9,7%
Engagements de hors bilan	325	418	28,6%
Crédit-bail et opérations assimilées	133	149	12,0%
<b>Total</b>	<b>3 340</b>	<b>3 683</b>	<b>10,3%</b>
<b>GUYANE</b>			
Crédits à court terme	130	114	-12,3%
Crédits à terme	920	1 005	9,2%
Engagements de hors bilan	104	132	26,9%
Crédit-bail et opérations assimilées	30	39	30,0%
<b>Total</b>	<b>1 184</b>	<b>1 293</b>	<b>9,2%</b>
<b>MARTINIQUE</b>			
Crédits à court terme	383	399	4,2%
Crédits à terme	2 718	2 998	10,3%
Engagements de hors bilan	379	429	13,2%
Crédit-bail et opérations assimilées	152	154	1,3%
<b>Total</b>	<b>3 632</b>	<b>3 984</b>	<b>9,7%</b>
<b>REUNION</b>			
Crédits à court terme	765	786	2,7%
Crédits à terme	5 573	6 100	9,5%
Engagements de hors bilan	799	1 197	49,8%
Crédit-bail et opérations assimilées	261	294	12,6%
<b>Total</b>	<b>7 398</b>	<b>8 377</b>	<b>13,2%</b>
<b>SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>			
Crédits à court terme	22	20	-9,6%
Crédits à terme	36	44	21,7%
Engagements de hors bilan	4	8	87,9%
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>15,1%</b>
<b>MAYOTTE</b>			
Crédits à court terme	42	36	-14,9%
Crédits à terme	150	186	24,2%
Engagements de hors bilan	47	154	227,3%
Crédit-bail et opérations assimilées	3	5	59,6%
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>281</b>	<b>16,0%</b>

(1) Recensement des encours de risques supérieurs à 45 000 €

(2) Recensement des encours de risques supérieurs à 25 000 €

En outre, l'IEDOM conserve une application spécifique de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité sociale. Cette base de données, gérée par l'IEDOM, est notamment

alimentée par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.



## LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENTS SUR EFFETS (CIPE)

Les incidents de paiement sur effets sont recensés, dès le premier euro impayé, dans un fichier national, la centrale des incidents de paiement

sur effets de commerce. Ce fichier est accessible aux établissements de crédit par le biais du FIBEN.

### Evolution des incidents de paiement sur effets entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006

	Nombre d'entreprises présentant des IPE			Montants (en millions d'euros)		
	Déc. 2005	Déc. 2006	Evolution en %	Déc. 2005	Déc. 2006	Evolution en %
Guadeloupe	909	806	-11,3	22,4	18,3	-18,3
Guyane	203	204	0,5	6,1	5,7	-6,6
Martinique	671	641	-4,5	18,4	21,9	19
Réunion	1 848	1 762	-4,7	57,4	54,8	-4,5
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	7	250	0	0,1	
Mayotte	70	56	-20	3,1	1,7	-45,2
<b>Total</b>	<b>3 703</b>	<b>3 476</b>	<b>-6,1</b>	<b>107,4</b>	<b>102,5</b>	<b>-4,6</b>

## LA CENTRALE DES BILANS

L'intégration du fichier des bilans de l'IEDOM dans celui de la Banque de France a entraîné l'adoption des seuils de collecte nationaux. Désormais, seuls sont consignés dans la base les comptes sociaux des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros ou qui comptabilisent des encours de crédit supérieurs à 380 000 euros.

Les données des bilans sont rassemblées au sein d'une centrale à usage interne à partir de laquelle l'IEDOM réalise des notes publiées régulièrement sur les entreprises et en particulier des comparaisons de profils d'entreprises entre les DOM et la métropole.

## La cotation des entreprises

### CHAMP DE LA COTATION

L'intégration totale du fichier des entreprises de l'outre-mer dans FIBEN a entraîné l'**adoption d'une structure de cotation identique à celle**

**de la Banque de France**, la cotation des entreprises ultramarines étant attribuée localement par les agences de l'IEDOM.



Au même titre que la Banque de France, l'IEDOM cote les entreprises qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- l'importance économique de l'entreprise justifie la collecte d'une documentation comptable (chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou encours de crédit supérieurs à 380 000 euros);
- le capital social est supérieur ou égal à 30 000 euros pour une SARL et 74 000 euros pour une SA ;
- la nature juridique est de type SAS ou de type SA

faisant appel à l'épargne publique ;

- des crédits bancaires ont été déclarés au service central des risques de la Banque de France ;
- au moins un des représentants légaux ou un des associés personne morale est déjà connu de la Banque de France ;
- une décision judiciaire a été prononcée ou certains événements (incidents de paiement sur effets, déclaration de cessation de paiement, perte de la moitié du capital social ...) ont été constatés.

## LA NOUVELLE ECHELLE DE COTATION DES ENTREPRISES (NEC)

Depuis le 5 avril 2004, une nouvelle échelle de cotation est entrée en vigueur en métropole, dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette échelle de cotation, qui comprend 13 cotes de crédit au lieu de 5 précédemment, s'insère dans le cadre de la réforme du dispositif d'adéquation des fonds propres

des établissements de crédit initiée par le comité de Bâle et de la mise en place d'un nouveau ratio de solvabilité visant à mieux appréhender le risque de crédit en modulant la pondération des engagements bancaires en fonction de la qualité de la signature des bénéficiaires.

### ● GRILLE DE LECTURE DE LA COTATION

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

- La cote d'activité, symbolisée par une lettre (A, B, C, D, E, F, G, H, J, N ou X), indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.
- La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers

d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements est jugée :

<b>excellente :</b>	<b>3++</b>	<b>faible :</b>	<b>5</b>
<b>très forte :</b>	<b>3+</b>	<b>très faible :</b>	<b>6</b>
<b>forte :</b>	<b>3</b>	<b>menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés :</b>	<b>8</b>
<b>assez forte :</b>	<b>4+</b>	<b>compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée :</b>	<b>9</b>
<b>acceptable :</b>	<b>4</b>	<b>entreprise en procédure judiciaire :</b>	<b>P</b>
<b>assez faible :</b>	<b>5+</b>		

Les entreprises pour lesquelles aucune documentation comptable récente n'est recensée dans le FIBEN se voient attribuer une cote 0 en l'absence

de tout autre élément défavorable ou 7 dans le cas où des incidents de paiement sur effets sont déclarés.

#### ● EVOLUTION DE L'INDICATEUR DIRIGEANT

Au terme d'une réflexion engagée en concertation avec la profession bancaire et les représentants des tribunaux de commerce, un nouveau dispositif de cotation des personnes physiques recensées dans le FIBEN est entré en vigueur au début du mois de février 2005.

La cotation est désormais qualifiée « indicateur dirigeant », précisant que la Banque de France, et l'IEDOM dans sa zone d'intervention, ne portent pas une appréciation sur la capacité de gestionnaire du dirigeant, ce que le terme cotation pouvait laisser supposer.

Cette réforme vise à une meilleure différenciation entre les dirigeants n'ayant connu qu'un accident de

parcours et ceux responsables de plusieurs dépôts de bilan.

Ainsi la durée d'attribution de l'indicateur dirigeant après un premier échec a été réduite de cinq ans à trois ans afin de faciliter un éventuel rebond du chef d'entreprise.

A l'inverse, les dirigeants de sociétés ayant conduit plusieurs entreprises à la liquidation judiciaire sont traités avec plus de sévérité et se voient attribuer un indicateur défavorable pendant cinq ans à compter du dernier jugement de liquidation judiciaire.

Le nouveau dispositif introduit également un assouplissement des règles d'attribution de l'indicateur pour les entrepreneurs individuels.

#### **Candidature de l'IEDOM au statut d'Organisme Externe d'Evaluation du Crédit (OEEC)**

En 2006, l'IEDOM a candidaté, conjointement à la Banque de France, au statut d'Organisme externe d'évaluation du Crédit (OEEC) (ou ECAI en anglais, External credit assessment Institution).

Dans ce cadre, l'Institut d'émission dispose, à l'instar de la Banque de France, d'un « code de conduite de l'activité de cotation » destiné à garantir, tant à l'entreprise cotée qu'aux établissements de crédit qui vont utiliser la cotation, la qualité de son attribution : objectivité, indépendance, examen régulier, information sur la méthode et accès aux cotations. Ce code de conduite est similaire à celui de la Banque de France appliqué en métropole.

Le code de conduite se présente comme un référentiel déontologique connu et appliqué par l'ensemble des collaborateurs de l'IEDOM qui participent au processus de cotation. Ce document n'a pas de valeur contractuelle entre l'Institut et les entreprises cotées.

Après un préambule présentant l'activité de cotation (1<sup>er</sup> partie), le code recense et valorise les règles et bonnes pratiques appliquées par les analystes financiers et destinées à garantir :

- la déontologie professionnelle des analystes (2<sup>e</sup> partie) ;
- l'intégrité, la qualité et la transparence du processus de cotation (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties) ;
- l'indépendance des analystes et la prévention des conflits d'intérêts (5<sup>e</sup> partie).

Ce code de conduite est un référentiel vivant, susceptible de faire l'objet, en tant que de besoin, d'actualisations au cours du temps. Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.iedom.fr/interet\\_general/cotation.asp](http://www.iedom.fr/interet_general/cotation.asp).

Il s'inscrit dans les meilleures pratiques édictées par l'Organisation Internationale des Commissions de valeurs (l'OICV, ou IOSCO en anglais, qui regroupe les régulateurs des principales bourses dans le monde) pour un code de conduite en matière de notation (« Eléments fondamentaux du code de bonne conduite des agences de notation », décembre 2004).

## Les travaux d'études

L'intérêt pour l'IEDOM de pouvoir mener de façon autonome des exploitations statistiques sur les entreprises domiennes a été réaffirmé dans le cadre de son plan d'entreprise (CAP 2010), ces travaux apportant des éclairages sectoriels ou micro-économiques qui contribuent au rôle d'observatoire

économique joué par l'Institut.

L'IEDOM publie ainsi à destination du public des indicateurs économiques et financiers sur les entreprises domiennes et métropolitaines, concernant les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, et du commerce.

### Comparaison des profils sectoriels des sociétés dans les DOM et en métropole entre 1999 et 2004 Industrie - BTP - Commerce

La comparaison des caractéristiques et des performances des sociétés des DOM avec celles de la métropole permet d'arriver aux constats suivants :

En premier lieu, les entreprises domiennes affichent en 2004 des performances moyennes souvent supérieures à celles de l'hexagone :

- la croissance de l'activité est plus rapide ;
- la productivité apparente de la main-d'œuvre est plus élevée ;
- les taux de marge brute d'exploitation sont dans la plupart des secteurs d'activité supérieurs.

Les entreprises domiennes bénéficient également du poids plus faible :

- des charges de personnel, du fait des mesures d'exonération de charges sociales ;
- des charges financières, grâce à un recours plus restreint à l'endettement bancaire.

En revanche, certains indicateurs de gestion sont moins favorables qu'en métropole : les durées de crédits clients sont nettement plus longues, et dans le commerce, la rotation des marchandises est beaucoup plus lente, phénomène directement lié à la situation insulaire ou enclavée des DOM.

En second lieu, les performances moyennes supérieures des entreprises domiennes observées s'accompagnent de disparités plus marquées que dans l'hexagone. Ainsi, le quart des entreprises domiennes les plus en difficulté affiche des baisses de leur activité plus prononcées que celles des entreprises qui connaissent la même situation en métropole, tandis qu'*a contrario*, le quart des entreprises domiennes les plus dynamiques montrent des croissances beaucoup plus soutenues.

A noter enfin que de 1999 à 2004, les DOM connaissent dans la plupart des secteurs des taux de croissance plus élevés qu'en métropole.

*Pour en savoir plus, cf. « Profils sectoriels de sociétés dans les DOM en 2004, Industrie – BTP – Commerce, Comparaisons avec les entreprises de métropole, Evolutions des performances de 1999 à 2004 » (IEDOM, décembre 2006).*

Enfin, les différents indicateurs de risque sont exploités dans les bulletins trimestriels « suivi de la conjoncture financière et bancaire » de l'IEDOM,

ainsi que dans le cadre d'analyses des engagements des établissements de crédit destinées au Secrétariat général de la Commission bancaire.

## L'observatoire des établissements de crédit

---

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit et assimilés des places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux pratiqués sur ces marchés

et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités départementales et territoriales d'outre-mer.

### Les conventions de place

L'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et à contractualiser ses relations avec les différents établissements installés dans les DOM. Ces conventions définissent notamment les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit dans le cadre du pilotage de leur activité et les informations spécifiques que

ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Elles permettent en particulier de produire des données monétaires et financières départementalisées. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions sur les six départements et collectivités d'outre-mer.

### Le suivi de l'activité bancaire

Les informations collectées dans le cadre des conventions de place suivent une triple finalité :

- l'établissement des statistiques financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits). Ces données éclairent les évolutions de la sphère financière mais contribuent également à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- la production de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place. Des parts de marché par groupe bancaire sont également produites qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien ou départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DOM-COM ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats des établissements).

Ces suivis sont complétés par l'exploitation des données de la centrale des risques de la Banque de France, qui permet d'apprécier l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie de chaque établissement installé dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places de sa zone d'intervention, pour la production d'analyses et d'études, mais aussi pour assurer l'information régulière du superviseur bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent, plusieurs fois par an, les établissements de crédit de la place. De la même façon, à Paris, la Direction générale de l'IEDOM rencontre régulièrement les dirigeants des établissements de crédit ayant une activité dans sa zone d'intervention.

## Le suivi du coût du crédit

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédits par nature de concours et par place.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France en métropole reste délicate dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas similaires. En effet, le poids des très grandes entreprises est plus important en métropole. Or ces dernières bénéficient de conditions de crédit plus avantageuses. Ceci explique, par exemple, les taux moyens pondérés de découvert particulièrement bas observés en métropole.

Une expérimentation a par ailleurs été menée en 2006 pour définir et mettre en place une enquête sur le coût du crédit aux particuliers. Les premiers

résultats obtenus à la Guadeloupe, site pilote de cette expérimentation, devraient permettre la généralisation de cette enquête dans le courant de l'année 2007.



H. LEFEBVRE

Plage aux baobabs - Mayotte

## La gestion des informations économiques et financières

### Les études et publications

#### LES ETUDES

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les DOM est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise,
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF),
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériphéricité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers

l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par le biais des nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles, et par sa participation au projet CEROM<sup>1</sup>.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année pour le compte du ministère de l'Outre-mer et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM<sup>2</sup>. Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

<sup>1</sup> Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

<sup>2</sup> Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 75.

## Le suivi du coût du crédit

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédits par nature de concours et par place.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France en métropole reste délicate dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas similaires. En effet, le poids des très grandes entreprises est plus important en métropole. Or ces dernières bénéficient de conditions de crédit plus avantageuses. Ceci explique, par exemple, les taux moyens pondérés de découvert particulièrement bas observés en métropole.

Une expérimentation a par ailleurs été menée en 2006 pour définir et mettre en place une enquête sur le coût du crédit aux particuliers. Les premiers

résultats obtenus à la Guadeloupe, site pilote de cette expérimentation, devraient permettre la généralisation de cette enquête dans le courant de l'année 2007.



H. LEFEBVRE

Plage aux baobabs - Mayotte

## La gestion des informations économiques et financières

### Les études et publications

#### LES ETUDES

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les DOM est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise,
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF),
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériphéricité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers

l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par le biais des nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles, et par sa participation au projet CEROM<sup>1</sup>.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année pour le compte du ministère de l'Outre-mer et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM<sup>2</sup>. Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

<sup>1</sup> Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

<sup>2</sup> Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 75.



## LES PUBLICATIONS PERIODIQUES

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission;
- tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;

### ● LA LETTRE DE L'INSTITUT D'EMISSION

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence<sup>1</sup>. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

### ● LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE - SUIVI DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SUIVI DE LA SITUATION FINANCIERE ET BANCAIRE

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin de conjoncture économique appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivité au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

### ● LE QUATRE PAGES « CONJONCTURE OUTRE-MER »

Cette publication présente une synthèse des conjonctures économiques et financières ultramarines, à partir des informations contenues dans les bulletins trimestriels de conjoncture.

Sont ainsi décrites chaque trimestre les principales évolutions de l'indice des prix et du marché de l'emploi dans les départements et collectivités

- tous les ans, un rapport par département ou collectivité.

Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :

- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
- tous les ans, le rapport général de l'établissement.



Ile aux Marins - Saint-Pierre-et-Miquelon

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, quant à lui, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des concours consentis. La mise en place depuis 2003 d'une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit a permis d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers. En 2005, ce bulletin a été réformé, il comporte désormais une synthèse de plusieurs pages des principales évolutions monétaires et financières.

d'outre-mer, suivi d'une analyse sectorielle et des soldes d'opinions des principaux chefs d'entreprises. Une chronique est également présentée sur un événement ou fait particulier d'un des départements ou collectivités. Enfin, l'évolution des données bancaires (actifs et passifs financiers) ainsi que les soldes d'opinions des dirigeants des établissements de crédit locaux sont également retracés.

<sup>1</sup> Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.

### ● LES RAPPORTS ANNUELS DES AGENCES

Ces rapports présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations visant particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la zone concernée.

Différentes évolutions ont été apportées aux rapports annuels en 2005, avec en particulier l'intégration de nouveaux développements sur les caractéristiques institutionnelles ou encore sur l'analyse des finances publiques locales.

Deux nouveaux rapports seront édités pour la première fois en 2007 : ils porteront sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.



M. HASSON

Gustavia - Saint-Barthélemy

### ● LE RAPPORT ANNUEL DU SIEGE

Le rapport du siège décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de

Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur les activités de l'IEDOM.

## LES PUBLICATIONS THEMATIQUES OU SECTORIELLES

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse *des Notes de l'Institut d'émission, des Notes expresses et des*

*études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

#### Nombre de publications thématiques

	2004	2005	2006
Notes de l'Institut	4	3	4
Notes expresses	7	12	7
Etudes sectorielles	-	2	1
Contributions aux publications CEROM	2	4	5

NB : Dans le cadre de CEROM, les publications ont démarré en 2004.

### ● LES NOTES DE L'INSTITUT D'EMISSION

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (20 à 40 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

En 2006, quatre Notes de l'Institut d'émission ont

ainsi été publiées :

- *Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers*
- *La grande distribution en Martinique*
- *L'énergie électrique dans les départements et collectivités d'outre-mer*
- *L'énergie en Guyane*

## ● LES NOTES EXPRESSES

Complément des autres publications, les notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages. Il peut s'agir d'un point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), un point de conjoncture particulier (situation d'une branche ou d'un secteur), une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2006 les notes expresses suivantes :

■ n° 33 : *Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006 (février)*

■ n° 34 : *Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006 (avril)*

■ n° 35 : *Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique (juillet)*

■ n° 36 : *Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (août)*

■ n° 37 : *L'énergie électrique à la Guadeloupe – Energies nouvelles et renouvelables (septembre)*

■ n° 38 : *Le secteur aurifère en Guyane (décembre)*

■ n° 39 : *Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (décembre)*

## ● LES ETUDES SECTORIELLES

L'IEDOM publie régulièrement, depuis 1996, dans des études dites sectorielles des données comparatives sur les profils des entreprises domiennes et métropolitaines (Cf. L'observatoire des entreprises - Les travaux d'études, p. 71). Ces publications visent essentiellement à fournir des éléments de comparaison sur les caractéristiques, les comportements et les performances des entreprises domiennes et métropolitaines par grand secteur d'activités, sans rechercher nécessairement à apporter des explications aux écarts observés : dispositifs fiscaux incitatifs, surcoûts de production intrinsèques aux économies dites ultrapériphériques,

structures de marchés oligopolistiques, etc. Les indicateurs comparatifs sont réalisés à partir des documents comptables collectés dans le fichier FIBEN de la Banque de France sur les entreprises des DOM et de la métropole. Dans les DOM, ces données sont recueillies et cotées par l'IEDOM. Il est à noter que le champ de ces statistiques est



Vue aérienne - Guyane

limité par les seuils de collecte des bilans dans FIBEN, soit les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

En 2006, la publication porte sur les exercices 2003 et 2004. Les études comparatives ont été approfondies dans deux directions :

– les comparaisons portent sur les profils sectoriels moyens mais également sur les dispersions des résultats au sein de chaque secteur et de chaque géographie;

– les résultats pour les exercices 2003 et 2004 sont

mis en perspective avec ceux des trois publications antérieures, soit avec les exercices 1998 et 1999, 2000 et 2001, 2002 et 2003.

Comme pour les publications précédentes, la publication de 2006 rassemble différents tableaux de données qui sont regroupés dans une annexe statistique à la suite de la note de synthèse.

## Les travaux CEROM

Le projet collectif CEROM, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques

rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

## L'ELABORATION DES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

En 2006, les comptes économiques rapides de l'année 2005 ont été produits dans trois départements : la Guadeloupe, la Martinique et la

Réunion. La présentation et l'analyse de ces comptes ont été publiées dans le format de quatre pages des « Synthèses de CEROM ».

## LES INDICATEURS SYNTHETIQUES DE CONJONCTURE

Ce chantier méthodologique, piloté par l'IEDOM, est engagé dans trois départements, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. La priorité a été accordée

en 2006 à l'amélioration des indicateurs existants et à la recherche de nouveaux indicateurs conjoncturels.

## LES ETUDES ET SYNTHESES MACROECONOMIQUES

Les différents projets d'études macroéconomiques ou sectorielles engagés en 2006 seront finalisés en 2007, hormis l'estimation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui a été publiée dans le cadre des synthèses CEROM.

Par ailleurs, plusieurs documents de travail CEROM, à vocation méthodologique, ont été produits en 2006.

### ■ *L'estimation du PIB de Saint-Pierre*

Les résultats ont été présentés officiellement aux diverses autorités de l'Archipel fin 2006. Un document de travail, diffusé aux partenaires CEROM et aux institutionnels au cours du quatrième trimestre 2006, paraîtra début 2007. Cette étude réalisée par l'IEDOM complète la réflexion méthodologique sur la réalisation de comptes économiques de petites économies. Dans le cadre de CEROM, en effet, trois approches pour estimer les PIB ont été utilisées : une approche classique (TEE) développée sur Saint-Pierre-et-Miquelon, une approche économétrique sur les îles du Nord de la Guadeloupe et une approche intermédiaire sur Mayotte.

### ■ *La production des comptes rapides, guide méthodologique*

Ce document de travail explicite la méthodologie utilisée pour la production de comptes rapides dans les DOM. Il permet à tous les partenaires CEROM d'avoir une meilleure visibilité sur les estimations fournies annuellement.

### ■ *La méthodologie pour l'élaboration d'un TES de la Guadeloupe hors Iles du Nord*

Après la diffusion des PIB des Iles du Nord l'an dernier, ce document présente comment effectuer un partage des comptes entre la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



J.-M. LECERF/OCEANIMAGES

Vue aérienne de cultures de bananes - Martinique

## Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Dans cette perspective, la refonte du site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) a permis d'aboutir au mois d'août 2005 à la mise en place d'un site à la configuration complètement renouvelée, tant au niveau de la présentation et de l'arborescence qu'au niveau des contenus.

Les informations institutionnelles et réglementaires ont été développées dans de nouvelles pages, spécifiques au site institutionnel de l'IEDOM, mais également désormais à partir de liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM et sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil. Toutes les études ou notes techniques sont désormais téléchargeables à partir de ce site.

## Les activités Grand public

---

Au travers de son réseau, l'IEDOM exerce plusieurs **missions de service public** qui lui ont été confiées par la loi (article L. 711-3 du Code monétaire et financier) en faveur des usagers de la sphère bancaire et financière :

- la gestion, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, du secrétariat des commissions de surendettement ;
- l'exercice, dans le cadre du renforcement de la sécurité des paiements, des activités de centralisation et de diffusion d'informations individuelles relatives aux incidents de paiement ou de remboursement (fichier central des chèques, fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) ;

- l'exercice du droit au compte ;
- l'information des particuliers sur les règles et les pratiques bancaires (Infobanque).

DDE/POLE COMMUNICATION



Viaduc de Fleurimont - Route des Tamarins - Réunion



## Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Dans cette perspective, la refonte du site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) a permis d'aboutir au mois d'août 2005 à la mise en place d'un site à la configuration complètement renouvelée, tant au niveau de la présentation et de l'arborescence qu'au niveau des contenus.

Les informations institutionnelles et réglementaires ont été développées dans de nouvelles pages, spécifiques au site institutionnel de l'IEDOM, mais également désormais à partir de liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM et sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil. Toutes les études ou notes techniques sont désormais téléchargeables à partir de ce site.

## Les activités Grand public

---

Au travers de son réseau, l'IEDOM exerce plusieurs **missions de service public** qui lui ont été confiées par la loi (article L. 711-3 du Code monétaire et financier) en faveur des usagers de la sphère bancaire et financière :

- la gestion, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, du secrétariat des commissions de surendettement ;
- l'exercice, dans le cadre du renforcement de la sécurité des paiements, des activités de centralisation et de diffusion d'informations individuelles relatives aux incidents de paiement ou de remboursement (fichier central des chèques, fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) ;

- l'exercice du droit au compte ;
- l'information des particuliers sur les règles et les pratiques bancaires (Infobanque).

DDE/POLE COMMUNICATION



Viaduc de Fleurimont - Route des Tamarins - Réunion



## L'activité des commissions de surendettement

### ASPECT LEGISLATIF

La **loi n° 89-1010** du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz », est entrée en application le 1<sup>er</sup> mars 1990. Codifié au titre III du livre III du code de la consommation, ce dispositif a été modifié successivement par la loi n° 95-125 du 8 février 1995, la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 et la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans les DOM et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le dispositif est étendu à la collectivité départementale de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

L'économie générale de la loi repose, comme dans l'Hexagone, sur les commissions départementales, dont la mission principale consiste à rechercher des solutions amiables aux difficultés des particuliers confrontés à une situation d'endettement excessif. Dans cette optique, elles tentent d'établir un **plan conventionnel de règlement amiable**, qui peut comporter des réductions de taux, des reports et rééchelonnements de dettes et éventuellement des abandons de créances. Si ce plan n'est pas accepté conjointement par les débiteurs et les principaux créanciers, l'échec de cette première phase amiable est constaté. Les débiteurs disposent alors d'une voie de recours, en sollicitant les commissions pour qu'elles élaborent des **recommandations**. Ces mesures de recommandations sont présentées au juge de l'exécution qui, en l'absence de contestation, leur confère force exécutoire.

La loi du 29 juillet 1998 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> février 1999 ont institué pour les débiteurs réputés manifestement insolvable une procédure de **recommandations extraordinaires** reposant, dans un premier temps, sur un moratoire des dettes et des créances et permettant, dans un second temps, de proposer des aménagements de dettes, voire des effacements de créances.

La **loi n° 2003-710** du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation

urbaine dite **loi Borloo** et son **décret d'application n° 2004-180 du 24 février 2004** ont apporté des modifications substantielles aux dispositions relatives au traitement du surendettement<sup>1</sup>.

D'une part, un certain nombre de mesures modifient la procédure, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement des commissions, notamment en renforçant leur compétence par la présence d'un travailleur social et d'un juriste.

Si les mesures existantes (plan conventionnel, recommandations ordinaires et extraordinaires) continuent à être prescrites par les commissions lorsque les ressources ou l'actif réalisable du débiteur le permettent, elles subissent des modifications : la durée totale maximale du plan conventionnel, y compris lorsqu'il fait l'objet d'une révision ou d'un renouvellement, ainsi que celle des recommandations ordinaires, ne peut excéder dix ans ; la durée maximale du moratoire est abaissée de trois à deux ans ; l'effacement partiel des créances peut être recommandé mais non plus l'effacement total. Enfin, les dettes fiscales, désormais traitées comme les autres dettes, peuvent faire l'objet de reports, de rééchelonnements ou de remises totales ou partielles.

D'autre part, la loi a créé la **procédure de rétablissement personnel**. Ce dispositif, qui s'inspire du régime de « faillite civile » en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, permet aux particuliers surendettés, de bonne foi et en situation irrémédiablement compromise, d'obtenir l'effacement de toutes leurs dettes contre la vente de tous leurs biens saisissables. La procédure peut être entamée sans élaboration préalable d'un plan conventionnel ou de recommandations, à l'initiative de la commission de surendettement, du juge de l'exécution ou du débiteur, mais toujours avec l'accord de ce dernier.

Enfin, la **loi n° 2007-290 du 5 mars 2007**, dite « du droit opposable au logement » a introduit des modifications de la procédure en cas de saisine du juge, notamment dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 46 de cette loi, les dispositions relatives au surendettement des particuliers ont été étendues à la collectivité départementale de Mayotte par une ordonnance du 19 août 2004. Le décret d'application est daté du 10 janvier 2007, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2007.

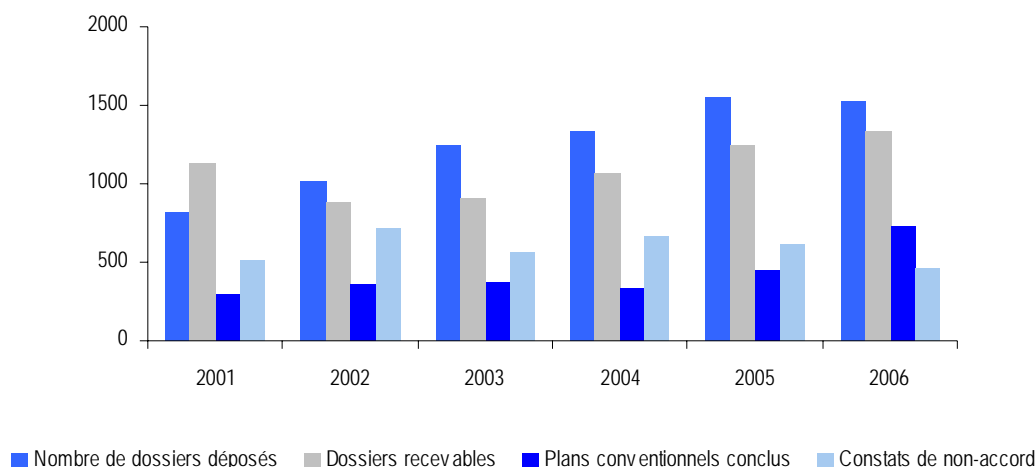
## EVOLUTION DES ACTIVITES DE SURENDETTEMENT

Le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats de surendettement de l'IEDOM au cours de l'année 2006 s'est porté à 1 531, contre 1 558 un an auparavant. S'il est prématuré de dessiner une tendance générale, il est intéressant de constater qu'il s'agit de la première baisse d'activité (- 1 %) sur les dix dernières années<sup>1</sup>. Cette baisse marque en particulier une nette rupture avec les taux de progression d'activité enregistrés sur les quatre derniers exercices (près de 90 % de dossiers en plus de 2002 à 2005), et elle concerne chacun des départements d'outre-mer.

Mais l'activité 2006 se caractérise avant toute chose par la très forte progression du nombre de plans amiables conclus par les commissions des DOM (732 plans en 2006 contre 452 en 2005, soit un

bond de 62 %). C'est ainsi que le taux de succès en phase amiable a atteint 58 % sur l'année pour l'ensemble des DOM, franchissant pour la première fois le seuil des 50 % pour l'IEDOM depuis l'introduction de la loi en 1989. Il convient de rappeler simplement que ce taux était inférieur à 40 % en 2005, et à 30 % en 2004. Il est tout autant satisfaisant de constater que ces améliorations sont enregistrées dans chacun des quatre secrétariats<sup>2</sup>, et notamment à la Réunion (taux de 59% contre 37 % en 2005). La commission de la Guadeloupe, qui reste sous le seuil des 50 % (48 % en 2005), a néanmoins considérablement amélioré ses résultats, puisque son taux de succès était de 20 % en 2004 et de 26 % en 2005.

### Dossiers de surendettement des ménages dans les DOM



Cette forte progression du taux de succès s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations qui avaient été présentées au Conseil de surveillance du 9 mars 2006 (cf. point 3 : « la poursuite des efforts pour un renforcement de la qualité du service rendu » et point 4 : « l'adéquation des moyens au respect des priorités »).

Au total, en 2006, 1 268 dossiers ont fait l'objet d'une procédure classique et 66, soit 5 % des dossiers recevables, ont été orientés en procédure

de rétablissement personnel. 339 dossiers ont été placés en phase de recommandation, soit une diminution de 21 % par rapport à l'année précédente (430 dossiers). Cette diminution s'explique notamment par l'amélioration du traitement des dossiers en procédure amiable.

Enfin les secrétariats ont assuré sur l'année 2006 un temps de traitement moyen des dossiers en phase amiable inférieur à quatre mois.

<sup>1</sup> Hors la période exceptionnelle des dossiers présentés au titre des mesures d'effacement des dettes fiscales – dites dispositif EDF –, sur les années 1999 et 2000.

<sup>2</sup> L'activité du secrétariat de Saint-Pierre restant marginale.

Le plan d'entreprise de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- l'amélioration de l'accès et de l'information des particuliers aux services rendus par l'IEDOM. A ce titre, en 2006 comme en 2005, l'IEDOM a mis en place dans les zones isolées ou éloignées de la zone d'implantation de ses agences des bureaux d'accueil et d'information (BAI), ouverts périodiquement, destinés aux débiteurs surendettés<sup>1</sup>, à l'exercice par les particuliers de leur droit d'accès aux fichiers nationaux et à l'obtention d'informations par les usagers dans le cadre du service Infobanque ;
- la participation aux actions visant à améliorer le traitement du surendettement. Dans ce cadre, l'IEDOM a ouvert aux travailleurs sociaux des sessions de formation et d'information, organisé des réunions de concertation avec les instances sociales et les magistrats et des réunions de travail avec les



T. BELTRAND

Plage de Sakouli - Mayotte

établissements de crédit et les autres créanciers (bailleurs sociaux notamment) ;

- le renforcement de la qualité des services rendus aux particuliers par l'IEDOM, notamment en parvenant à obtenir une élévation sensible du taux de procédures amiables.

## L'OBSERVATOIRE DU SURENDETTEMENT

A l'instar de la Banque de France, l'Institut d'émission a décidé de mettre en place en 2007 un « observatoire du surendettement » dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte.

Le travail de cet observatoire consistera notamment :

- à publier les statistiques trimestrielles,
- à enrichir les indicateurs observés,
- à analyser les caractéristiques et l'évolution du surendettement dans les DOM pour chercher les moyens d'améliorer sa prévention et son traitement.

Il comprendra une enquête typologique réalisée chaque année. Cette enquête sera fondée sur les dossiers éligibles à la procédure de surendettement et contenus dans l'application de gestion des secrétariats.

Une comparaison avec les chiffres de la Banque de France sur la métropole permettra de mettre en évidence les caractéristiques spécifiques du surendettement dans les départements d'outre-mer, qui sont liées aux particularismes de ces régions, notamment en matière de démographie et d'emploi.

<sup>1</sup> Des BAI sont déjà ouverts à Saint-Pierre (Réunion), Basse-Terre (Guadeloupe) et Saint-Laurent du Maroni (Guyane). D'autres bureaux doivent l'être en 2007 à Saint-Martin (Antilles) et dans le département de la Martinique.

## COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT – STATISTIQUES DE L'ANNEE 2006 (1)

Bilan de l'activité des commissions de surendettement		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	SPM	DOM	Métropole
<b>PHASE AMIABLE</b>								
1.	Dossiers déposés	341	166	262	759	3	1 531	184 866
2.	Réunions de la commission	12	10	12	12	1	47	
3.	Dossiers soumis pour examen de recevabilité	330	169	277	678	2	1 456	171 080
4.	Décisions d'irrecevabilité	29	11	20	63	2	125	13 130
	Décisions d'irrecevabilité pour absence de surendettement	3	4	1	7	2	17	
	Décisions d'irrecevabilité pour dettes professionnelles	16	1	6	4	0	27	
	Décisions d'irrecevabilité pour autres motifs	10	6	13	52	0	81	
5.	Plans conventionnels conclus	139	106	140	347	0	732	95 853
6.	Constats de non-accord entérinés	141	34	87	201	0	463	44 312
7.	Clôtures de la phase amiable	33	7	21	133	0	194	19 296
	Clôtures avant recevabilité	22	4	7	95	0	128	13 351
	* pour retrait du dossier par le débiteur	6	3	4	50	0	63	
	* pour dossier incomplet	16	1	3	45	0	65	
	Clôtures après recevabilité	11	3	14	38	0	66	5 945
	* pour retrait du dossier par le débiteur	6	1	4	21	0	32	
	* par résorption de la situation de surendettement	0	1	2	1	0	4	
	* pour autres motifs	5	1	8	16	0	30	
8.	Dossiers entièrement traités en phase amiable	349	165	276	777	2	1 569	172 591
	Demandes de révision de plans	21	0	24	96	1	142	
	Demandes de révision de plans acceptées par la commission	20	0	23	86	1	130	
	Demandes de révision de plans ayant abouti à un nouveau plan	18	0	11	50	1	80	
	Demandes de révision de plans n'ayant pas abouti à un nouveau plan	2	0	12	36	0	50	
	Demandes de révision de plans refusées par la commission	1	0	1	10	0	12	
<b>PHASE DE RECOMMANDATION</b>								
9.	Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	92	27	48	171	0	338	35 267
10.	Clôtures de la phase de recommandation	6	0	7	16	0	29	988
	Clôtures de dossiers avant élaboration des mesures	4	0	3	7	0	14	
	Clôtures de dossiers après élaboration des mesures	2	0	4	9	0	15	
11.	Recommandations élaborées	132	38	58	219	0	447	44 834
	Recommandations élaborées dans le délai de 2 mois	113	28	56	183	0	380	
	Recommandations élaborées après le délai de 2 mois	19	10	2	36	0	67	
	Recommandations ordinaires élaborées	64	17	45	63	0	189	20 247
	Recommandations extraordinaires élaborées (article L. 331-7-1)	68	21	10	155	0	254	18 408
	Suspension d'exigibilité des créances < 3 ans	0	0	4	0	0	4	
	Suspension d'exigibilité des créances = 3 ans	0	0	0	0	0	0	
	Suspension d'exigibilité des créances < ou = 2 ans	38	16	3	99	0	156	
	Effacement des créances	30	5	3	56	0	94	4 773
	Effacement total	0	0	0	0	0	0	
	Effacement partiel	30	5	3	56	0	94	
	Recommandations homologuées par le juge	107	31	33	259	0	430	29 991
	Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	126	35	49	349	0	559	30 979
<b>REEXAMEN</b>								
	Réexamen d'un dossier dans le cadre de l'article L. 331-7-1	56	10	20	109	0	195	
	Clôtures de dossiers en réexamen	14	4	8	47	0	73	
	Clôtures de dossiers en réexamen avant élaboration des mesures	14	4	7	44	0	69	
	Clôtures de dossiers en réexamen après élaboration des mesures	0	0	1	3	0	4	
<b>DIVERS</b>								
12.	Recours sur décisions de recevabilité	12	7	10	37	1	67	
	Recours sur décisions de recevabilité à l'initiative du débiteur	5	3	4	16	0	28	
	Recours sur décisions de recevabilité à l'initiative des créanciers	7	4	6	21	1	39	
13.	Demandes de suspension des poursuites	14	11	11	154	0	190	
14.	Saisines du juge aux fins de vérifications de la validité des créances	4	1	11	6	0	22	
15.	Contestations des recommandations élaborées par la commission	6	0	8	21	0	35	
	Contestations des recommandations élaborées à l'initiative des débiteurs	0	0	1	2	0	3	
	Contestations des recommandations élaborées à l'initiative des créanciers	6	0	7	19	0	32	
16.	Lettres recommandées envoyées	4 600	2 106	3 631	11 244	66	21 647	
<b>PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL</b>								
17.	Décisions d'orientation de la commission	301	158	270	615	0	1 344	165 959
	* vers une demande d'ouverture d'une PRP	11	8	14	36	0	69	27 504
	* vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	290	150	256	579	0	1 275	138 455
18.	Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	7	7	11	60	0	85	24 190
	a. en phase amiable	7	7	8	33	0	55	
	b. en phase de recommandation	0	0	1	27	0	28	
	Refus des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	1	1	1	16	0	19	907
	Attentes de réponse des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP (stock)	2	0	2	10	0	14	813
	Jugements d'ouverture d'une PRP	6	4	6	54	0	70	
	Renvois des dossiers à la commission	1	2	2	19	0	24	3 008
	a. en phase amiable	1	2	2	12	0	17	
	b. en phase de recommandation	0	0	0	7	0	7	

Bilan de l'activité des commissions de surendettement	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	SPM	DOM	Métropole
<b>Rapports</b>							
Dossiers soumis par commission (3. / 2.)	28	17	23	57	2	31	
Taux de recevabilité (3. - 4.) / 3.	91%	93%	93%	91%	0%	91%	92%
<i>Décomposition des résultats des dossiers traités en phase amiable</i>							
Taux d'irrecevabilité (4. / 8.)	8%	7%	7%	8%	ns	8%	8%
Taux de plans conventionnels conclus (5. / 8.)	40%	64%	51%	45%	ns	47%	56%
Taux de constats de non-accord (6. / 8.)	40%	21%	32%	26%	ns	30%	26%
Taux de clôtures de la phase amiable (7. / 8.)	9%	4%	8%	17%	ns	12%	11%
Taux d'accords des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP (18. / 8.)	2%	4%	4%	8%	ns	5%	14%
<b>Taux de succès (5. / (5. + 6. + 7b.))</b>	<b>48%</b>	<b>74%</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>	<b>ns</b>	<b>58%</b>	<b>66%</b>
Taux de recours sur recevabilité (12. / 3.)	4%	4%	4%	5%	ns	5%	
Taux d'irrecevabilité pour absence de surendettement (4.a. / 4.)	10%	36%	5%	11%	ns	14%	
Taux de demandes de recommandation (9. / 6.)	65%	79%	55%	85%	ns	73%	80%
Taux de contestation des recommandations élaborées (15. / 11.)	5%	0%	14%	10%	ns	8%	
Taux de demandes de suspension des poursuites 13./1.	4%	7%	4%	20%	ns	12%	
Taux de saisines du juge pour vérification des créances 14./(3.- 4.)	1%	1%	4%	1%	ns	2%	
Nombre de lettres recommandées par dossier soumis à la commission (16. / 3.)	14	12	13	17	33	15	
<b>Taux d'orientation vers une PRP (17.a. / 17.)</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>ns</b>	<b>5%</b>	<b>17%</b>

(1) Cf. schéma de la procédure de surendettement, page 86.

## Les incidents de paiement sur les crédits aux particuliers

### LA MODIFICATION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

En vue de répondre au changement affectant la nature du surendettement, la loi relative à la lutte contre l'exclusion n° 98-657 du 29 juillet 1998 a institué un traitement de l'insolvabilité durable.

Cette loi a également modifié l'article L. 334 du Code de la consommation sur les conditions d'enregistrement et de conservation des informations relatives au traitement des situations de surendet-

tement dans le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP).

Les modifications apportées au FICP par la loi sur l'exclusion portaient à la fois sur la nature des informations enregistrées et sur la durée de leur conservation. Ce dispositif a été à nouveau modifié par la **loi n° 2003-710** du 1<sup>er</sup> août 2003 dite **loi Borloo** (cf. *supra*).

#### ● NATURE DES INFORMATIONS

La loi sur l'exclusion prévoyait que le débiteur surendetté devait être inscrit dans le fichier sitôt sa demande jugée recevable par la commission de surendettement ou par le juge en cas de recours. L'objectif était d'éviter l'aggravation de la situation du débiteur pendant le déroulement de la procédure. Le caractère préventif du fichier s'en trouvait accru.

La loi instaurait ensuite deux mesures propres au traitement de l'insolvabilité durable : la suspension

de l'exigibilité des créances (article L. 331-7-1 al. 1) et l'effacement total ou partiel des dettes (article L. 331-7-1 al. 3) en cas d'insolvabilité prolongée et irréversible. Ces mesures étaient inscrites au FICP.

Dans le cadre de la loi Borloo, l'inscription au FICP intervient dès la saisine de la commission par le débiteur, donc encore plus tôt, ou par le juge en cas de recours, et lorsque le débiteur a bénéficié de l'effacement des dettes résultant de la procédure de rétablissement personnel.

## ● DUREE DE CONSERVATION DES INFORMATIONS

Depuis la loi Borloo, les mesures du plan conventionnel de redressement (article L. 331-6) sont conservées dans le fichier pendant toute la durée du plan, sans pouvoir dépasser dix ans.

Les mesures prises dans le cadre de l'article L. 331-7 (recommandations avec force exécutoire ou judiciaire) sont inscrites dans le fichier pour la durée de leur exécution, sans pouvoir dépasser dix ans.

Les mesures d'effacement partiel des dettes prononcées après la période de suspension de l'exigibilité des créances (article L. 331-7-1) sont également inscrites pour une durée de dix ans, étant entendu qu'aucun nouvel effacement ne peut intervenir pendant cette période pour des dettes similaires à celles qui ont donné lieu à effacement.

Les personnes qui bénéficient de la procédure de rétablissement personnel font l'objet à ce titre d'une inscription au FICP pour une période de huit ans.

Le Règlement n° 2004-01 du 15 janvier 2004 du CRBF modifiant le règlement n° 90-05 du 11 avril 1990 modifié relatif au FICP précise que la durée de conservation de l'inscription des dossiers en cours d'instruction est de trois ans : cette période peut être prorogée d'année en année sur décision de la commission. Concernant les mesures de suspension de l'exigibilité des créances autres qu'alimentaires ou fiscales, leur durée d'inscription est égale à leur durée d'exécution qui ne peut excéder deux ans. A l'issue de cette période, une nouvelle inscription de deux ans, prorogable par période d'un an, est enregistrée au titre du réexamen.

## CONTENU DU FICHER

Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM, géré par l'IEDOM, est intégré dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis cette date, toutes les déclarations (incidents et radiations) des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole. Ce fichier est par ailleurs la seule référence, pour la consultation, de l'ensemble des

établissements de crédit. Ces derniers disposent ainsi d'une information exhaustive pour apprécier la situation des emprunteurs dans le cadre de l'octroi ou de la gestion des crédits aux particuliers.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, le champ du FICP national est étendu à la collectivité départementale de Mayotte ainsi qu'aux trois collectivités territoriales du Pacifique.

## Les incidents de paiement sur chèques et cartes bancaires

### LE DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 30 octobre 1935 modifié relatif à la présentation et à la répression en matière de chèques et du règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la centralisation des incidents sur valeurs autres que les chèques, l'IEDOM participe en liaison avec la Banque de France à la centralisation des incidents de paiement portant sur les chèques.

La loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991 sur la sécurité des chèques et des cartes de paiement a profondément modifié le régime précédemment applicable en matière de chèques impayés. La législation actuelle associe un dispositif de prévention à un régime de répression. Le volet préventif repose sur la détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire et sur la possibilité offerte à toute per-

sonne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque. Le volet répressif portait, jusqu'en avril 2001, à dix ans l'interdiction d'émettre des chèques, étant entendu que cette sanction peut être levée à tout moment par le règlement des chèques rejetés et d'une pénalité.



F. DELPEY

Rade de Saint-Pierre - Saint-Pierre-et-Miquelon



La loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques prévoit dans son article 23 la réduction de la durée de l'interdiction bancaire qui est dorénavant fixée à cinq ans. Cette mesure a eu une incidence sensible sur la réduction du nombre d'incidents et de personnes

enregistrés au FCC.

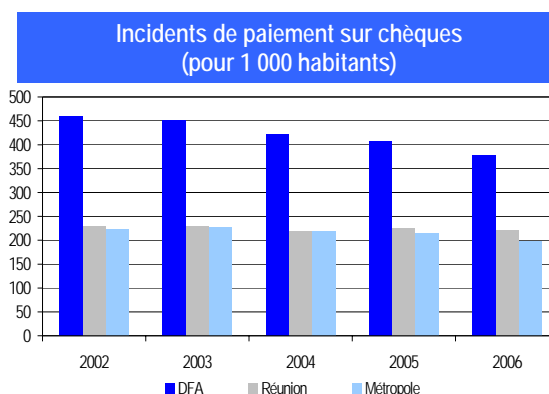
Enfin, la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable », limite les frais bancaires consécutifs à un incident de paiement, selon des plafonds qui seront fixés par décret.

## LE FICHER DES INCIDENTS SUR CHEQUES ET DES RETRAITS DE CARTES BANCAIRES<sup>1</sup>

### ● EVOLUTION DU NOMBRE D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Le nombre d'incidents de paiement sur chèques de la zone de l'IEDOM représente depuis plusieurs années un peu plus de 4 % du total des incidents enregistrés au niveau national.

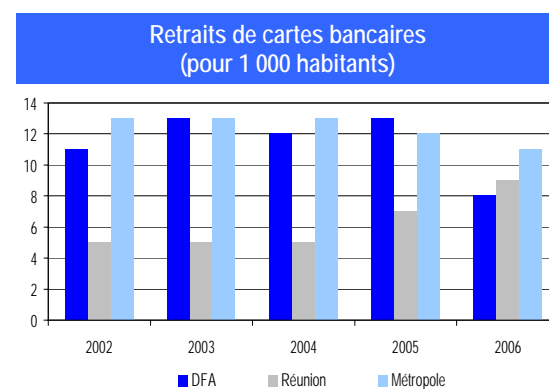
De 2002 à 2006, le nombre de déclarations a diminué de 13 % dans les DOM comme en métropole.



### ● EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITS DE CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits de cartes bancaires (RCB) de la zone de l'IEDOM représente 2,5 % du volume métropolitain total de 2006.

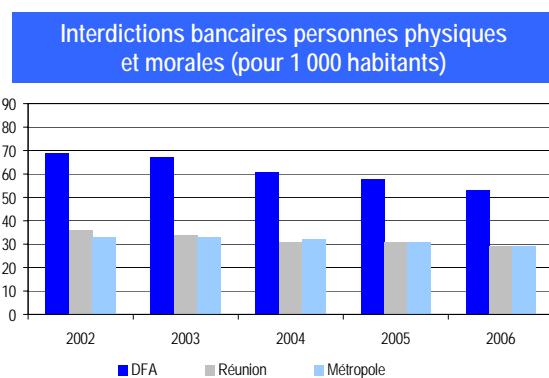
De 2002 à 2006, les retraits de cartes bancaires ont augmenté dans les DOM de 6 %, contre une diminution de 15 % en métropole pour la même période. Ceci étant, il faut préciser que le nombre de retraits dans les DOM a diminué de 15 % entre 2005 et 2006.



### ● EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERDICTIONS BANCAIRES

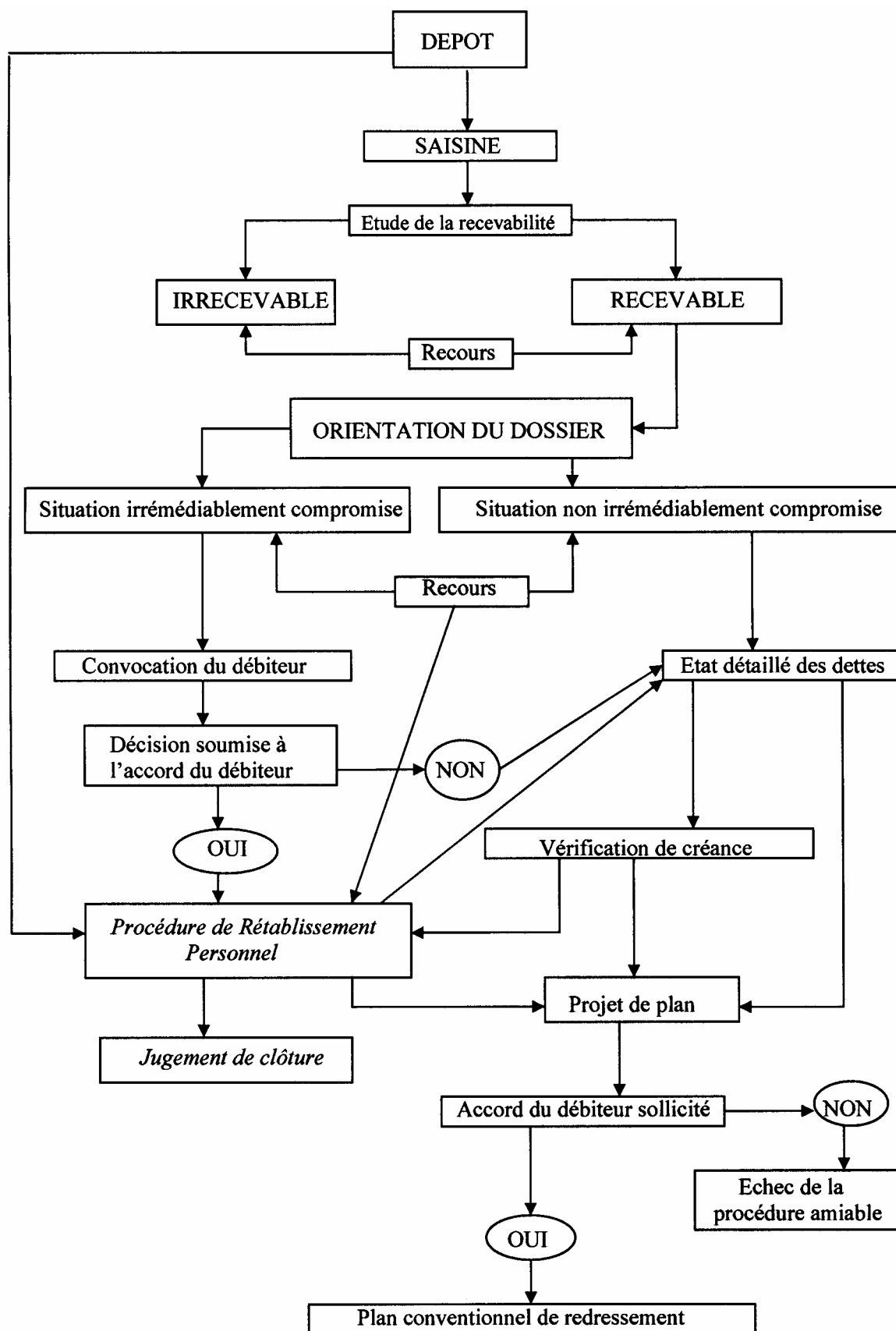
De manière constante, le stock des interdictions bancaires (personnes physiques et personnes morales) de la zone de l'IEDOM représente 4 % du stock métropolitain.

En 2002, le nombre d'inscriptions augmentait de 5 % pour les DFA et la Réunion. Depuis lors, et jusqu'à la fin de cette année 2006, ce taux a constamment baissé.

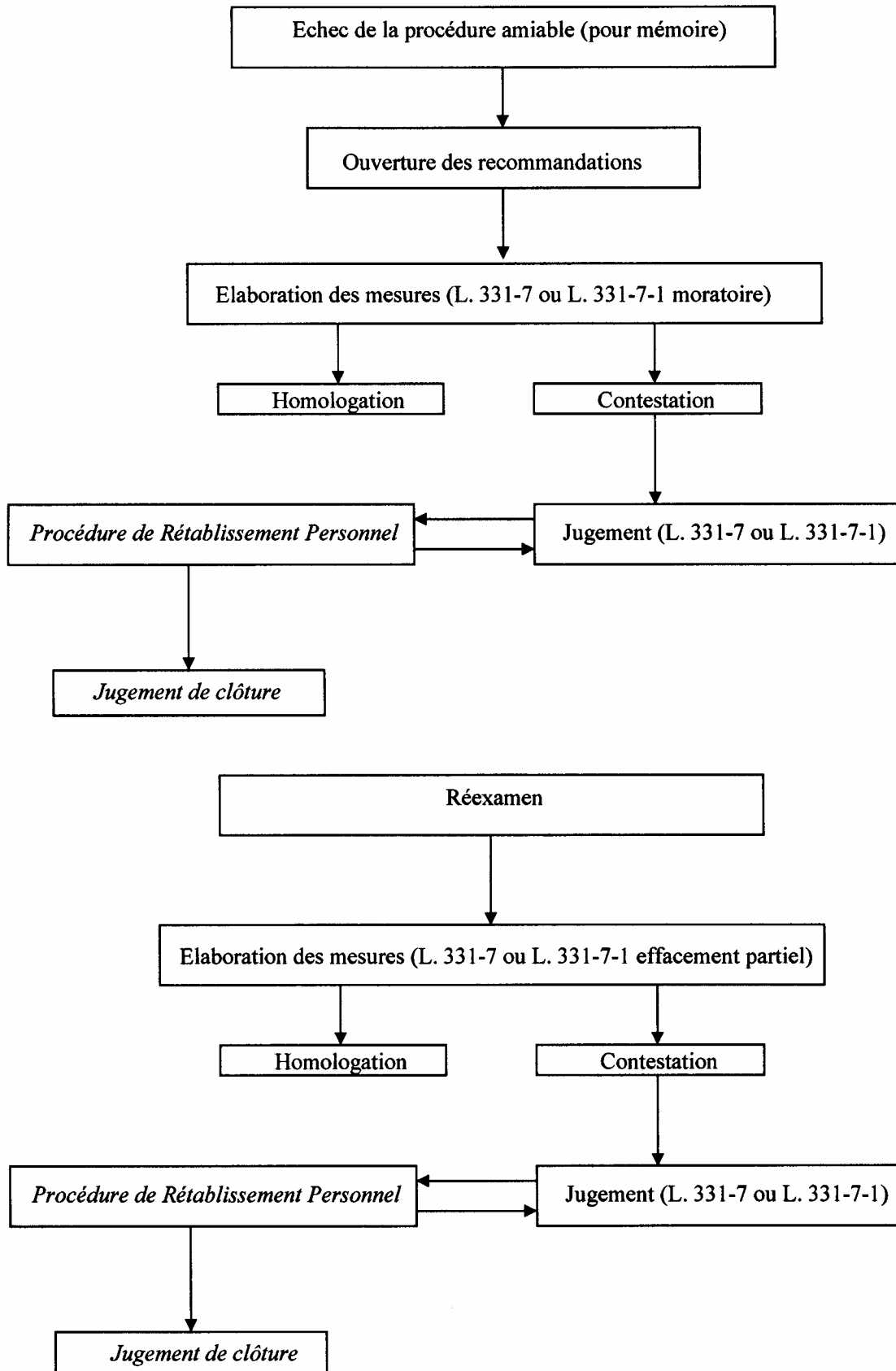


<sup>1</sup> A partir de l'année 2004, les tableaux suivants sont basés sur la population des DOM et de la métropole estimée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Compte tenu de la croissance démographique observée dans ces différentes régions géographiques par rapport au dernier recensement, les comparaisons graphiques faites avec les années antérieures ne sont plus pertinentes du fait de ce changement de base référentielle.

**SCHEMA DE LA PROCEDURE DE SURENDETTEMENT**  
(modifiée par les dispositions de la loi n° 2003-710 et du décret n° 2004-180)



**SCHEMA DE LA PROCEDURE DE SURENDETTEMENT**  
(modifiée par les dispositions de la loi n° 2003-710 et du décret n° 2004-180)



## Le contrôle interne, la maîtrise des risques et la sécurité

---

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité

consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) –, l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

### L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agence au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier ;

- **le contrôle permanent** s'organise autour :

- **de la division Contrôle et Maîtrise des Risques (CMR)** composée :

- **du pôle contrôle interne (CIN)** qui est appelé à intervenir tant sur les services centraux que dans les agences de l'IEDOM. Il définit et met en œuvre, avec le concours des métiers, les processus de contrôle interne et exerce, conjointement avec les agences, la fonction de gestionnaire local de sécurité (GLS) du système d'information de la Banque de France ;

- **du pôle contrôle de gestion** qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets. Il veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la Direction générale ; son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;

Le responsable de la division Contrôle et Maîtrise des Risques est membre du Comité d'audit et de contrôle interne, secrétaire du Comité des procédures et assure la mission de correspondant Tracfin ;

- **du responsable de la sécurité des systèmes**

- d'information (RSSI)** : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, cet agent a également un rôle de conseil auprès de la Direction générale, à laquelle il est rattaché. Il est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;

- **des directions d'agence** qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne. Elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qui composent l'agence ;

- **des cellules de contrôle interne (CCI)** en agence : chaque agence dans les quatre départements d'outre-mer et à Mayotte est dotée d'une CCI et une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise) ;

- **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la Direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences. Ses rapports sont par ailleurs communiqués au Contrôleur général de la Banque de France ;

- **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

L'IEDOM a souhaité s'inspirer des règles de contrôle interne définies par le règlement 97.02 modifié. Ainsi, la Direction générale rend compte de ses actions, en terme d'audit et de contrôle par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'Etat.

Pour établir son rapport et s'assurer des actions de contrôle au sein de l'établissement, la Direction générale s'appuie sur :

- **le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI)**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :
  - du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
  - des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
  - des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
  - des rapports du contrôle interne ;

– des comptes-rendus du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, il a également pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :
  - **le Comité des procédures**, qui a pour rôle la validation et la diffusion des procédures internes préparées par les métiers ;
  - **le Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI)** qui est chargé de définir la stratégie de l'IEDOM en termes de sécurité des systèmes d'information et du suivi de son application ;
  - **le Comité de validation des budgets** qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
  - **le Comité de suivi budgétaire** qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
  - **le Comité des publications** qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM.

## La démarche de maîtrise des risques

L'approche de la maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques a été engagé.

En 2004, dans le cadre du Plan d'entreprise, la mise en place d'un Processus de management des risques (PMR) s'est inscrite dans les priorités. Aussi l'IEDOM a-t-il intégré cette démarche tout en continuant à développer sa cartographie des processus, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEDOM depuis 2004 consiste à :

- décrire les processus de l'IEDOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents, c'est-à-dire évaluer l'impact et la probabilité du risque brut ;
- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;

- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- définir des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.



T. DE GUBERNATIS

Aéroport de Juliana - Saint-Martin

## Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège en liaison avec l'AFD ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences ;

- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes, et la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.



S. ATTALI

*Nouvel an Hmong - Guyane*

## La sécurité des systèmes d'information

---

Les règles de sécurité relatives aux systèmes d'information (SI) sont appliquées à l'ensemble de l'organisation : siège et agences, services fonctionnels et opérationnels, personnels internes et intervenants extérieurs.

Le pôle de la sécurité des SI est chargé, par délégation de la direction de l'IEDOM, de mener des missions afférentes à la maîtrise des risques dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, et notamment de :

- définir les normes et mesures de sécurité à mettre

en œuvre dans les domaines suivants : la gestion des données, les matériels et logiciels de base, l'exploitation informatique, la sécurité physique, le développement et la gestion des applications, bref sur tout le spectre des systèmes d'information ;

- assurer la coordination « technique » des actions des contrôleurs internes pour la partie de leurs activités relevant de la sécurité des systèmes d'information ;
- organiser et animer le Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) présidé par le Directeur de l'IEDOM.



## La communication externe

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à la situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
- de conforter sa position de pôle de référence pour l'outre-mer tant par rapport à la Banque de France et à l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une début janvier à l'occasion d'un point sur les économies d'outre-mer lors des vœux à la presse et l'autre fin juin lors de la

parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut. Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place des agences.

De ce point de vue, leur mission est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur délivrer une appréciation de la situation économique et financière de la zone concernée ;
- relayer les messages délivrés par la Direction générale depuis la métropole en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.

PHOTO REGION GUADELOUPE – J.-M. PLANCHAT



Champ d'éoliennes - Nord Grande-Terre - Guadeloupe

## La coopération régionale

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM essaye de développer des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

La coopération entre l'IEDOM et la Banque Centrale des Comores (BCC), fondée sur une convention signée en septembre 2003, s'est poursuivie de manière très opérationnelle en 2006. Les actions de

coopération ont été mises en œuvre conjointement avec la Banque de France (BDF) et ont porté sur l'évolution de plusieurs aspects du système d'information de la BCC. L'agence IEDOM de la Réunion a également apporté un appui important notamment en matière d'infrastructures informatiques.

Avec l'appui méthodologique de l'IEDOM et de la BDF, l'application comptable a pu être installée et la gestion de caisse a été modernisée. Parallèlement, l'IEDOM et la BDF ont assuré tout au long de l'année un appui technique pour la gestion du système d'information.

# 4 Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels

## Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Les comptes de l'exercice 2006 sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par l'IEDOM dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité des activités réalisées.

En application de l'article L144-4 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. Le cadre juridique et financier ainsi que le détail des règles comptables et méthodes d'évaluation retenues par l'IEDOM figurent dans l'annexe aux comptes annuels (Cf. page 107).

### La situation patrimoniale

#### Regroupement des postes du bilan par principales activités

	31/12/2006 (K€)	31/12/2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Avance Banque de France	3 065 952	2 575 561	490 391	19,0%
Avoirs en euros	-3 467 386	-2 866 481	-600 905	21,0%
Opérations avec le Trésor Public	200 599	133 310	67 289	50,5%
Autres emplois – ressources	200 835	157 610	43 225	27,4%

sans signe : Ressources nettes  
signe négatif : Emplois nets

#### L'AVANCE BANQUE DE FRANCE ET LES BILLETS EN CIRCULATION

	31/12/2006 (K€)	31/12/2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Passif				
Avance Banque de France	3 065 952	2 575 561	490 491	19,0%
<b>Solde de l'avance Banque de France</b>	<b>3 065 952</b>	<b>2 575 561</b>	<b>490 391</b>	<b>19,0%</b>

En application des dispositions de l'article L711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

En contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM pour son compte, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée. A compter du 1<sup>er</sup> février 2003, le montant de l'avance correspond à une fraction du montant (actuellement 3 %<sup>1</sup>) des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, sous déduction du montant compensatoire déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16 de la Banque

centrale européenne. Le montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel.

Ainsi, l'évolution de l'avance constatée entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 (490 391 K€) correspond au montant des ajustements opérés au titre des mois de décembre 2005 à novembre 2006. Ces ajustements résultent, pour partie, de la diminution du montant compensatoire et, pour le solde, de la variation de la part des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France.

Le mouvement réel des prélèvements et versements aux guichets des agences de l'IEDOM est retracé dans le document présentant l'activité fiduciaire en 2006.

## LES AVOIRS EN EUROS

	31/12/2006 (K€)	31/12/2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Actif				
Comptes Banque de France	3 467 159	2 866 295	600 864	21,0%
Autres disponibilités	227	186	41	22,0%
<b>Solde des avoirs</b>	<b>-3 467 386</b>	<b>-2 866 481</b>	<b>-600 905</b>	<b>21,0%</b>

L'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers sur son compte central de règlement, dit « compte d'opérations » ouvert dans les livres de la Banque de France.

La variation de 600 905 K€ enregistrée en 2006 résulte principalement des ajustements du montant de l'avance Banque de France intervenus au cours de l'exercice 2006.

## LES OPERATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

	31/12/2006 (K€)	31/12/2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Actif				
Créances sur le Trésor public	-14	-13	-1	7,7%
Passif				
Trésor public – ses émissions de pièces €	1 958	1 291	667	51,7%
Compte courant du Trésor public	198 665	132 032	66 623	50,5%
<b>Solde des opérations avec le Trésor public</b>	<b>200 599</b>	<b>133 310</b>	<b>67 289</b>	<b>50,5%</b>

<sup>1</sup> Le coefficient retenu est obtenu à partir des critères de population et de PIB de la zone d'intervention de l'IEDOM. Toutefois, compte tenu du taux élevé de circulation fiduciaire dans les départements et collectivités relevant de l'IEDOM, un taux minimal de 3 % est appliqué.

Le poste « Trésor public - ses émissions de pièces » est représentatif des émissions nettes de pièces euros au mois de décembre.

Le compte courant du Trésor public centralise quotidiennement les opérations enregistrées sur les comptes des comptables publics accrédités et fait l'objet d'un nivellement quotidien sur le compte

d'opérations de l'Agence comptable centrale du Trésor public. Ce poste reflète la position des comptes des accrédités du Trésor public au dernier jour du mois de décembre. L'augmentation de son solde entre les clôtures des deux exercices (+ 66 623 K€) n'est pas représentative de son évolution en cours d'année.

## LES AUTRES EMPLOIS-RESSOURCES

L'évolution des autres emplois-ressources se traduit par une augmentation des ressources nettes de 43 225 K€.

	31/12/2006 (K€)	31/12/2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
<b>Actif</b>				
Comptes de recouvrement	-63 107	-81 677	18 570	NS
Débiteurs divers	-10 238	-9 657	-581	6,0%
Valeurs immobilisées	-19 526	-17 550	-1 976	11,3%
<b>Sous-total actif : emplois</b>	<b>-92 871</b>	<b>-108 884</b>	<b>16 013</b>	<b>-14,7%</b>
<b>Passif</b>				
Comptes de recouvrement	75 914	84 672	-8 758	NS
Créditeurs divers	20 639	8 072	12 567	155,7 %
Provisions	23 525	22 146	1 379	6,2%
Dotations en capital	33 540	33 540	0	0,0%
Réserves	88 755	88 755	0	0,0%
Report à nouveau	1 309	1 337	-28	-2,1%
Résultat net de l'exercice	50 024	27 972	22 052	78,8%
<b>Sous-total passif : ressources</b>	<b>293 706</b>	<b>266 494</b>	<b>27 212</b>	<b>10,2%</b>
<b>Ressources nettes</b>	<b>200 835</b>	<b>157 610</b>	<b>43 225</b>	<b>27,4%</b>

## Les résultats de l'IEDOM

Compte de résultat au 31 décembre	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
<b>Résultat net des activités de l'IEDOM</b>	<b>96 004</b>	<b>73 256</b>	<b>22 748</b>	<b>31,1%</b>
1-1 Produits nets d'intérêts	88 400	54 317	34 083	62,7%
1-2 Net des autres produits et charges	7 604	18 939	-11 335	-59,9%
Dont affectation de la réserve du fonds de prévoyance	0	8 471	-8 471	-100,0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-34 070</b>	<b>-44 271</b>	<b>10 201</b>	<b>-23,0%</b>
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-14 052	-23 541	9 489	-40,3%
Dont externalisation du fonds de prévoyance	-248	-10 024	9 776	-97,5%
2-2 Impôts et taxes	2 725	-1 493	4 218	-282,5%
2-3 Autres charges d'exploitation	-19 901	-19 215	-686	3,6%
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 463	-1 256	-207	16,5%
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-1 379	1 234	-2 613	-211,8%
<b>Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>61 934</b>	<b>28 985</b>	<b>32 949</b>	<b>113,7%</b>
Résultat exceptionnel	85	45	40	NS
Impôt sur les sociétés	-11 995	-1 058	-10 937	NS
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>50 024</b>	<b>27 972</b>	<b>22 052</b>	<b>78,8%</b>

## LE RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM

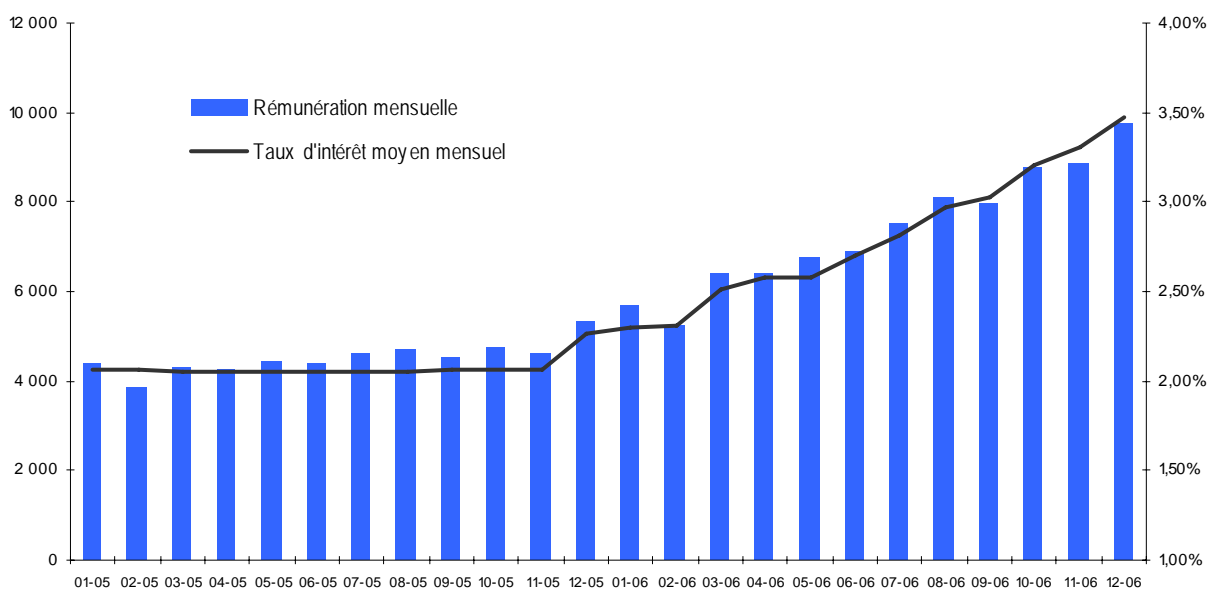
## • LES PRODUITS NETS D'INTERETS

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Produits d'intérêts	88 758	54 522	34 236	62,8%
Dont intérêts du compte d'opérations	88 378	54 181	34 197	63,1%
Dont autres produits d'intérêts et commissions	380	341	39	11,4%
Charges d'intérêts et commissions	-358	-205	-153	74,6%
<b>Produits nets d'intérêts</b>	<b>88 400</b>	<b>54 317</b>	<b>34 083</b>	<b>62,7%</b>

Les produits nets d'intérêt résultent de la prise en compte des intérêts perçus par l'IEDOM sur son compte d'opérations et des autres intérêts et commissions perçus ou payés.

La rémunération du **compte d'opérations** s'est établie à 88 378 K€ en 2006, contre 54 181 K€ sur

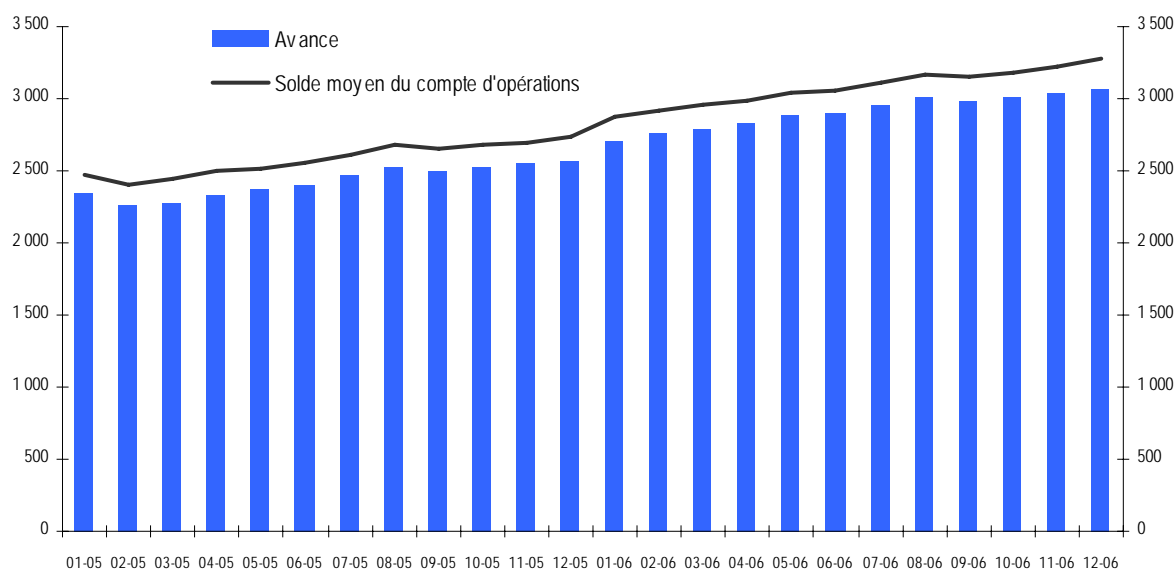
l'exercice 2005. Cette augmentation de 34 197 K€ résulte d'un effet taux de 23 652 K€ lié à l'évolution du taux moyen annuel qui est passé de 2,07 % en 2005 à 2,83 % en 2006, conjugué à un effet volume de 10 545 K€ dû à la croissance du solde moyen du compte d'opérations en 2006.



Le solde du compte d'opérations est formé pour l'essentiel du montant de l'avance consentie par la Banque de France. Cette avance constitue la contrepartie d'une fraction de la circulation

fiduciaire européenne. Au 31 décembre 2006, l'avance s'est établie à 3 066 millions d'euros, soit une augmentation de 490 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

En M€



Les **autres produits d'intérêts et commissions** regroupent pour l'essentiel les intérêts perçus sur le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM, ainsi que les intérêts sur les prêts au personnel. Ils se sont établis à 380 K€ en 2006 contre 341 K€ en 2005, soit une augmentation de 11,4 %.

Les **charges d'intérêts et commissions** sont constituées, d'une part des intérêts payés sur le compte du Trésor public (cf. *supra*), d'autre part, des commissions sur virements bancaires (VCC ou transferts vers l'étranger) et des frais de tenue de compte.

#### ● NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Produits divers d'exploitation	9 123	10 990	-1 867	-17,0%
Affectation réserves fonds de prévoyance	0	8 471	-8 471	-100,0%
Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 435	-84	5,9%
Résultat net des opérations sur titres	0	913	-913	-100,0%
<b>Net des autres produits et charges</b>	<b>7 604</b>	<b>18 939</b>	<b>-11 335</b>	<b>-59,9%</b>

#### ■ Les produits divers d'exploitation

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Refacturation de services rendus	8 608	11 120	-2 512	-22,6%
Dont refacturation au Trésor public	6 561	7 235	-674	-9,3%
Dont autres refacturations	2 047	3 885	-1 838	-47,3%
Autres produits d'exploitation	532	-79	611	NS
Résultat sur cession des immobilisations	-17	-51	34	NS
	<b>9 123</b>	<b>10 990</b>	<b>-1 867</b>	<b>-17,0%</b>



Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat sur cessions d'immobilisations, et les autres produits d'exploitation. Ces derniers sont liés aux ventes de renseignements, de publications et de fichiers, ainsi qu'aux loyers perçus.

**La refacturation des services rendus** a diminué de 22,6% en un an, passant de 11 120 K€ en 2005 à 8 608 K€ au 31 décembre 2006.

**La refacturation de services rendus au Trésor public** a généré un produit de 6 561 K€ au titre de 2006 contre 7 235 K€ en 2005.

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Commission Euvrard : exercice en cours	6 896	7 057	-161	-2,3%
Commission Euvrard : solde exercice précédent	-335	146	-481	-329,5%
Refacturations diverses (1)	0	32	-32	
	<b>6 561</b>	<b>7 235</b>	<b>-674</b>	<b>-9,3%</b>

(1) Ce poste divers représente le coût de dégageant des pièces facturées par DELMAS, dans le cadre du rapatriement des pièces francs.

La commission Etat-Banque de France (dite Commission Euvrard) a retenu le montant de 6 896 K€ comme évaluation du coût de revient des activités réalisées par l'IEDOM en 2006 au titre des missions d'intérêt général qu'exerce l'Institut pour l'Etat.

Le coût de revient de l'année 2005 s'établissant *in*

*fine* à 6 722 K€, l'IEDOM a rétrocédé sur l'exercice en cours la somme de 335 K€ sur les 7 057 K€ initialement retenus.

**La refacturation des autres services rendus**, essentiellement auprès de l'IEOM et de l'AFD, est détaillée dans le tableau ci-après :

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
IEOM (services généraux du siège)	1 289	855	434	50,8%
AFD	695	2 984	-2 289	-76,7%
Services généraux en agences	554	657	-103	-15,7%
Participation à l'externalisation du fonds de prévoyance	213	487	-274	-56,3%
Produits à recevoir sur participation au fonds de prévoyance non externalisé	-72	1 840	-1 912	-103,9%
Autres refacturations de services	63	46	17	37,0%
	<b>2 047</b>	<b>3 885</b>	<b>-1 838</b>	<b>-47,3%</b>

L'augmentation de la prestation auprès de l'IEOM provient essentiellement de la prise en charge par l'IEDOM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 de l'ensemble des activités antérieurement assurées par les

services du siège de l'IEOM.

Les **autres produits d'exploitation** se sont établis à 532 K€ au 31 décembre 2006. Ils sont détaillés ci-après :

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Produits divers	532	493	39	7,9%
Affectation du résultat de l'exercice du fonds de prévoyance	0	-572	572	NS
	<b>532</b>	<b>-79</b>	<b>611</b>	<b>NS</b>

La hausse des produits divers résulte de l'augmentation des ventes de renseignements sur les entreprises<sup>1</sup>. En 2006, l'IEDOM a bénéficié d'une

rétrocession de 247 K€, contre 199 K€ sur 2005, du fait d'un accroissement des consultations sur FIBEN.

### ■ L'affectation des réserves du fonds de prévoyance

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Affectation réserves du fonds de prévoyance	0	8 471	-8 471	NS

Les réserves du fonds de prévoyance<sup>2</sup> ont été soldées en 2005.

### ■ Les charges d'exploitation bancaire

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 435	-84	5,9%
Dont charges sur prestations de services financiers	-428	-421	-7	1,7%
Dont autres charges d'exploitation bancaire	-1 091	-1 014	-77	7,6%

Les charges d'exploitation bancaire regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

**Les charges sur prestations de services financiers** (428 K€ sur l'exercice 2006, contre 421 K€ sur l'exercice précédent) concernent les frais liés au traitement des valeurs du Trésor public : le coût des prestataires pour la dématérialisation des chèques et le transport sécurisé des chèques en agence ainsi que les commissions payées pour l'accès au SIT à

Paris.

Les **frais de mise en circulation** sont principalement constitués des dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements, à destination des agences, en billets neufs expédiés depuis la Caisse Générale de la Banque de France à Paris et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par les Monnaies et Médailles et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde). Ces frais s'élèvent à 1 091 K€ au 31 décembre 2006 et à 1 014 K€ sur l'exercice précédent.

### ■ Le résultat net des opérations sur titres

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Résultat net des opérations sur titres	0	913	-913	NS

Le portefeuille titres a été cédé en décembre 2005 dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance.

<sup>1</sup> Dans le cadre de la convention du 11 avril 2003 entre l'IEDOM et la Banque de France, celle-ci rétrocède à l'IEDOM une part des recettes FIBEN.

<sup>2</sup> Le fonds de prévoyance est un régime de retraite complémentaire mis en place en 1970 et fermé en 2005, en faveur des agents non soumis à mobilité de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

## ● LES FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

## ■ Les frais de personnel

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Charges de personnel	-13 804	-13 517	-287	2,1%

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences de statut local ainsi que les personnels intérimaires et contractuels mais ne comprennent pas les frais de personnel détaché de l'AFD et de la Banque de France traités au paragraphe « autres charges d'exploitation ».

L'année 2006 a vu 12 départs, dont 6 dans le cadre du dispositif du Congé Solidarité. Par ailleurs, 8 agents ont rejoint l'IEDOM dont 2 en CDD (à Mayotte). L'effectif en fin d'année est passé de 200 fin 2005 à 196 fin 2006.

## ■ L'externalisation du fonds de prévoyance

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Externalisation du fonds de prévoyance	-248	-10 024	9 776	NS

Dans le cadre de l'externalisation du fonds de prévoyance, réalisée au 31 décembre 2005, le transfert des engagements globaux de prévoyance et de retraite à l'assureur ARIAL ASSURANCE a conduit au versement de 10 024 K€ en 2005<sup>1</sup>. Les engagements résiduels non externalisés ont fait

l'objet de provisions dans les livres de l'IEDOM. Le complément de 248 K€ versé en 2006 représente la part des engagements sociaux liés aux départs potentiels en préretraites du régime transitoire PR<sup>2</sup> et vient en diminution de ces provisions.

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Impôts et taxes	-676	-1 493	817	-54,7%
Dégrèvement de taxe professionnelle	3 401	0	3 401	NS
	2 725	-1 493	4 218	-282,5%

L'exercice 2006 reflète les résultats de la démarche engagée par l'IEDOM concernant le plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée, dans la suite de la démarche entreprise précédemment par la Banque de France. Au total, l'IEDOM enregistre dans ses comptes le

dégrèvement de taxe professionnelle pour les exercices 2002 à 2005 pour un montant de 3 401 K€ et comptabilise un plafonnement à la valeur ajoutée 2006 à hauteur de 853 K€, qui vient en réduction des impôts et taxes.

<sup>1</sup> En 2005, cette importante charge exceptionnelle est compensée par la reprise des réserves du fonds de prévoyance dans un compte de produits non financiers, pour un montant de 8 471 K€.

<sup>2</sup> Ce régime transitoire (PR1) comprend les agents éligibles à une préretraite à 55 ans.

## • LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

### ■ Le personnel détaché

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Personnel détaché	-11 400	-10 383	-1 017	9,8%

Ces charges concernent le personnel détaché à l'IEDOM par l'AFD et la Banque de France (109 agents au 31 décembre 2006, contre 98 agents au 31 décembre 2005).

L'année 2006 se caractérise par une augmentation

du nombre et donc du coût des agents de l'AFD détachés à l'IEDOM (+ 1 017 K€, soit + 9,8 %) à la suite de la reprise, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, du personnel détaché par l'AFD à l'IEOM.

### ■ Les charges d'exploitation générale

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Locations	-1 498	-1 321	-177	13%
Transports et déplacements	-1 041	-1 005	-36	4%
Energies, petit équipement	-695	-704	9	-1%
Assurances	-127	-131	4	-3%
Maintenances	-557	-503	-54	11%
Entretiens et réparations	-260	-609	349	-57%
Prestations de services	-3 120	-3 101	-19	1%
Frais de poste et télécommunications	-953	-1 011	58	-6%
Autres services extérieurs	-250	-285	35	-12%
Résultat des activités de retraite (*)	0	-162	162	NS
<b>Total des charges d'exploitation générale</b>	<b>-8 501</b>	<b>-8 832</b>	<b>331</b>	<b>-4%</b>

(\*) Ce poste concerne le fonds de prévoyance clôturé au 31 décembre 2005.

#### Locations

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Locations				
Loyers des immeubles	-1 027	-984	-43	4%
Loyers des matériels et logiciels	-56	-54	-2	4%
Autres loyers	-92	-30	-62	207%
Charges locatives et de co-propriété	-323	-253	-70	28%
	<b>-1 498</b>	<b>-1 321</b>	<b>-177</b>	<b>13%</b>

La surface occupée par l'IEDOM dans les locaux mis à disposition par l'AFD augmente de 170 m<sup>2</sup> du fait du regroupement des services centraux de l'IEDOM et de l'IEOM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, et de la reprise partielle par l'IEDOM des locaux

antérieurement loués par l'IEOM (cette charge étant compensée par la hausse de la refacturation à l'IEOM dans le cadre de la nouvelle convention de prestations de services entre l'IEOM et l'IEDOM).

### **Entretiens et réparations**

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Entretiens et réparations				
Frais d'entretien et réparation	-260	-299	39	-13%
Grosses réparations	0	-310	310	-100%
	<b>-260</b>	<b>-609</b>	<b>349</b>	<b>-57%</b>

Dans le cadre de la mise en place des immobilisations par composants au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les nouvelles modalités d'activation des biens ont

entraîné la disparition des dépenses de grosses réparations en 2006.

### **Prestations de services**

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Prestations de services				
Gardiennage, surveillance, nettoyage des	-714	-684	-30	4%
Prestations informatiques	-1 108	-912	-196	21%
Honoraires	-310	-621	311	-50%
Services généraux de l'AFD	-713	-587	-126	21%
Prestations de services divers	-275	-297	22	-7%
	<b>-3 120</b>	<b>-3 101</b>	<b>-19</b>	<b>1%</b>

## **• LES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS**

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 463	-1 256	-207	16,5%

Il convient de signaler qu'une dotation complémentaire de 310 K€ est constituée au 31 décembre 2006. Elle représente le complément d'amortissement résultant de l'application des

normes fiscales qui n'ont pas été modifiées. Elle est inscrite en dotation pour amortissements dérogatoires et figure dans le paragraphe ci-après.

## **• LES AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET LES PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES**

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Provisions pour risques et charges	-781	2 716	-3 497	NS
Provisions pour dépréciation	0	-16	16	NS
Provisions réglementées	-598	-1 466	868	-59,2%
	<b>-1 379</b>	<b>1 234</b>	<b>-2 613</b>	<b>-211,8%</b>

### ■ Les provisions pour risques et charges

En 2006, ce poste inclut une reprise nette de provision pour risques sociaux et fiscaux de 141 K€ et une dotation nette pour engagements sociaux de 922 K€ (Cf. détail p. 117 « P6 – provisions »). Pour mémoire, au 31 décembre 2005, les provisions pour risques et charges intégraient une reprise de

provision de 1 258 K€ pour engagements sociaux du fonds de prévoyance liée au versement à l'assureur, une reprise de provision de 2 259 K€ pour risque fiscal lié au fonds de prévoyance, ainsi que des dotations nettes pour engagements sociaux divers et pour litiges de 801 K€.

### ■ Les provisions réglementées

Les dotations nettes aux provisions pour amortissements dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants des biens

acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, s'élèvent à 305 K€ sur l'exercice 2006 et à 1 173 K€ sur l'exercice précédent<sup>1</sup>.

## LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2006 (K€)	2005 (K€)	Variation 2006/2005	
			en montant	en %
Résultat exceptionnel	85	45	40	NS

Cette variation correspond principalement à la comptabilisation en 2006 des intérêts moratoires

sur le dégrèvement de la taxe professionnelle pour 79 K€.

<sup>1</sup> La première dotation étant constituée au 31/12/2005.



## Le bilan et le compte de résultat

### Le bilan au 31 décembre 2006

		en milliers d'euros	
ACTIF		2006	2005
A1	BANQUES CENTRALES	3 467 159	2 866 295
A2	AUTRES DISPONIBILITES	227	186
A3	CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC	14	13
A4	COMPTES DE RECOUVREMENT	63 107	81 677
A5	AUTRES ACTIFS	10 238	9 657
A6	VALEURS IMMOBILISEES NETTES	19 526	17 550
TOTAL ACTIF		3 560 271	2 975 378

en milliers d'euros

PASSIF		2006	2005
P1	AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE	3 065 952	2 575 561
P2	COMPTES COURANTS CREDITEURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DU TRESOR PUBLIC	198 655	132 032
P3	TRESOR PUBLIC- EMISSIONS DE PIECES	1 958	1 291
P4	COMPTES DE RECOUVREMENT	75 914	84 672
P5	AUTRES PASSIFS	20 639	8 072
P6	PROVISIONS	23 525	22 146
P7	DOTATION EN CAPITAL	33 540	33 540
P8	RESERVE STATUTAIRE	16 770	16 770
P9	AUTRES RESERVES	71 985	71 985
P10	REPORT A NOUVEAU	1 309	1 337
P11	RESULTAT DE L'EXERCICE	50 024	27 972
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 560 271</b>	<b>2 975 378</b>

## Le compte de résultat au 31 décembre 2006

		en milliers d'euros	
		2006	2005
<b>R1</b>	<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM</b>	<b>96 004</b>	<b>73 256</b>
	1-1 Produits nets d'intérêts	88 400	54 317
	Intérêts et produits assimilés	88 400	54 317
	1-2 Net des autres produits et charges	7 604	18 939
	Produits divers d'exploitation	9 123	10 990
	Affectation de la réserve du fonds de prévoyance	0	8 471
	Charges d'exploitation bancaire	-1 519	-1 435
	Résultat net des opérations sur titres	0	913
<b>R2</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-34 070</b>	<b>-44 271</b>
	2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-14 052	-23 541
	Personnel non soumis à mobilité	-13 804	-13 517
	Externalisation du fonds de prévoyance	-248	-10 024
	2-2 Impôts et taxes	2 725	-1 493
	2-3 Autres charges d'exploitation	-19 901	-19 215
	Personnel détaché	-11 400	-10 383
	Charges d'exploitation générale	-8 501	-8 832
	2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 463	-1 256
	2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-1 379	1 234
	<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>61 934</b>	<b>28 985</b>
<b>R3</b>	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>85</b>	<b>45</b>
<b>R4</b>	<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>-11 995</b>	<b>-1 058</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>50 024</b>	<b>27 972</b>

## L'annexe aux comptes annuels

### Le cadre juridique et financier

Les statuts de l'IEDOM sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L711-2 à L711-12 et R711-1 à D711-14).

L'article L711-2 prévoit que la Banque de France exerce dans les départements d'outre mer, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans la collectivité départementale de Mayotte<sup>1</sup>, les missions fondamentales qui lui sont confiées par les articles L122-1 et L141-1 à L141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution de ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L711-2 2<sup>e</sup> alinéa).

La mise en œuvre de ces dispositions dans l'ensemble de la zone d'intervention de l'IEDOM a nécessité que soient prévues diverses mesures d'application, matérialisées notamment par la signature d'une convention entre la Banque de

France et l'IEDOM en date du 22 janvier 2001 (amendée par la convention du 30 janvier 2003).

S'agissant du cadre financier et comptable de l'IEDOM, l'article L711-9 du Code monétaire et financier dispose que les modalités de présentation et d'arrêtés des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L144-4 du Code monétaire et financier.

L'article L711-9 (3<sup>e</sup> alinéa) précise également que les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Enfin l'article 7 de l'ordonnance n°59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance n°2000-347 du 19 avril 2000<sup>2</sup>, prévoit que l'Institut verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves et que les pertes éventuelles de l'IEDOM sont supportées par la Banque de France.

## LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

### ● LA MISE EN CIRCULATION DES BILLETS

En application des dispositions de l'article L711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation, dans sa zone d'intervention, les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

La Banque de France constitue en dépôt dans les

agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

L'IEDOM veille à la qualité de la circulation fiduciaire dans sa zone d'intervention. Ses agences réalisent les opérations de guichet destinées aux professionnels du secteur bancaire, comme au grand public.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

<sup>2</sup> Cet article est le seul article de l'ordonnance de 1959 relatif aux statuts de l'IEDOM à ne pas avoir été abrogé ni codifié par l'ordonnance instituant le Code monétaire et financier.

## ● LES RESERVES OBLIGATOIRES

Les avoirs détenus dans les livres de la Banque de France par les établissements de crédit implantés dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont pris en compte sous certaines conditions au titre de la constitution des réserves obligatoires.

La rémunération des réserves obligatoires constituées par les établissements de crédit locaux est versée par la Banque de France au crédit des comptes courants ouverts au nom de ces établissements dans ses livres.

## ● LA TENUE DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE LA POSTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'IEDOM ouvre et tient dans ses agences les comptes ouverts sur les livres

de la Banque de France par les établissements de crédit et La Poste<sup>1</sup>.

## LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

En application des dispositions de l'article L711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'Etat de missions d'intérêt général. Des conventions précisent alors la nature de ces

prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'Etat a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

## ● LA MISE EN CIRCULATION DES MONNAIES METALLIQUES

La mise en circulation des pièces métalliques est une mission expressément confiée à l'IEDOM par l'article L711-3 du Code monétaire et financier. Une convention technique entre l'IEDOM et l'Etat relative

à la mise en circulation des monnaies métalliques, signée le 16 octobre 2002, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

## ● LA GESTION DES COMPTES DES ACCREDITES DU TRESOR PUBLIC

La gestion des comptes des accrédités du Trésor public est effectuée par l'IEDOM dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997.

◆ L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

◆ Un compte courant du Trésor public ouvert dans

les livres de l'Institut à Paris enregistre le nivellement quotidien des comptes courants des TPG et de leurs accrédités dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

◆ L'IEDOM assure le traitement des valeurs émises ou reçues par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échanges de valeurs en tant que sous participant de la Banque de France au SIT<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La Banque postale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

<sup>2</sup> L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## ● LES AUTRES MISSIONS CONFIEES PAR L'ETAT

L'IEDOM assure également pour le compte de l'Etat, dans sa zone d'intervention, un certain nombre de missions, notamment pour le traitement du surendettement des particuliers et des familles, ainsi

que pour la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font également l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'Etat et l'IEDOM.

## LES AUTRES ACTIVITES

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM réalise un certain nombre de missions de service public ou d'intérêt général (observatoire économique et

financier, cotation des entreprises et de l'activité bancaire, études économiques et monétaires, inspecteur du Centre d'échange physique des chèques de Saint-Denis de la Réunion...).

## LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### ● LE GROUPEMENT DES SERVICES CENTRAUX DE L'IEDOM ET DE L'IEOM

Jusqu'au 31 août 2006, l'IEDOM assurait un certain nombre de prestations pour le compte de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) selon des modalités prévues par une convention du 5 octobre 2001. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, l'IEDOM exerce l'ensemble des activités antérieurement assurées par le siège de l'IEOM. Une nouvelle convention

signée le 1<sup>er</sup> septembre 2006 précise la nature des prestations exercées désormais par l'IEDOM pour le compte de l'IEOM et les modalités de leur refacturation.

Ce rapprochement des sièges des deux Instituts s'est accompagné d'une communauté de direction générale, effective depuis le 5 décembre 2006<sup>1</sup>.

### ● LE DEGREVEMENT DE TAXE PROFESSIONNELLE

L'IEDOM a entamé en 2004 une démarche de plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée, à l'image de la démarche déjà réalisée par la Banque de France. Cette démarche a abouti en 2006 avec la confirmation du plafonnement de la valeur ajoutée par la Direction générale des impôts et l'obtention par l'IEDOM des

dégrèvements correspondants.

L'IEDOM enregistre dans ses comptes en 2006 un dégrèvement de taxe professionnelle à hauteur de 4 254 K€, dont 3 401 K€ au titre des exercices 2002 à 2005, et comptabilise un plafonnement à la Valeur ajoutée 2006 à hauteur de 853 K€.

### ● LA CLOTURE DU FONDS DE PREVOYANCE EN 2005

L'externalisation des engagements du fonds de prévoyance est intervenue fin 2005. La comparaison entre les comptes de résultat des exercices 2005 et 2006 doit être relativisée des incidences, dans les

comptes 2005, de la clôture du fonds de prévoyance (soit un impact global de + 3 888 K€ sur un résultat avant impôts sur les sociétés de 29 030 K€ au 31/12/2005)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette communauté de direction générale a été permise par une modification de l'article R712-4 du Code monétaire et financier relatif aux modalités de désignation du directeur général de l'IEOM.

<sup>2</sup> Notamment, versement à un assureur de 10 024 K€ lié au transfert des engagements, compensé par un produit non financier de 8 471 K€ résultant des réserves du fonds de prévoyance, et reprise de provision pour risque fiscal de 2 259 K€.

## LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la fermeture du fonds de prévoyance fin 2005, les droits aux régimes de préretraites et de retraites supplémentaires acquis au 31 décembre 2005 ont été transférés à ARIAL ASSURANCE. Cette société doit contractuellement fournir à l'IEDOM une situation annuelle des engagements sociaux de l'ancien fonds de prévoyance (situation des droits externalisés, ainsi que des régimes transitoires PR1 et PR2<sup>1</sup> mis en

place, pour lesquels l'IEDOM conserve dans ses livres une provision).

ARIAL ASSURANCE a transmis à l'IEDOM postérieurement à la clôture des comptes une évaluation actualisée des engagements non externalisés au 31 décembre 2006. Cette évaluation, non définitive, pourrait donner lieu à un complément de provision sur l'exercice 2007.

## Le cadre comptable et les méthodes d'évaluation

Conformément à l'article L711-9 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. A ce titre,

l'IEDOM a appliqué en 2006 les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations.

Ces comptes sont présentés en milliers d'euros.

## LES MISSIONS DU SYSTEME EUROPEEN DE BANQUES CENTRALES

### ● AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE (P1)

A compter du 1<sup>er</sup> février 2003, le montant de l'avance Banque de France est ajusté mensuellement, afin de correspondre à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, sous déduction du montant compensatoire déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16 de la Banque centrale européenne. Le montant compensatoire diminue chaque année, pour

disparaître à compter de l'exercice 2008.

Le coefficient retenu pour déterminer la fraction devant faire l'objet de l'ajustement est obtenu à partir des critères de population et de PIB de la zone d'intervention de l'IEDOM. Toutefois, compte tenu du taux élevé de circulation fiduciaire dans les départements et collectivités relevant de l'IEDOM, un taux minimal de 3 % est appliqué<sup>2</sup>.

### ● COMPTES COURANTS DE LA BANQUE DE FRANCE (A1)

#### ■ Compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte d'opérations »)

Il s'agit du compte central de règlement de l'IEDOM ouvert dans les livres de la Banque de France, sur lequel l'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers. Ce compte, rémunéré, enregistre les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux

activités propres de l'IEDOM, qu'il s'agisse des activités de gestion interne ou des activités menées pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public).

<sup>1</sup> Il s'agit des agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

<sup>2</sup> Cf. article 1<sup>er</sup> de la convention du 22 janvier 2001 entre l'IEDOM et la Banque de France (modifiée par la convention du 30 janvier 2003).



## ■ Autres comptes courants ouverts dans les livres de la Banque de France

Ces comptes, ouverts en 2001 permettent à l'IEDOM d'effectuer des opérations interbancaires pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public) et dont le dénouement s'effectue

directement dans les départements d'outre mer ou les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

## LES RELATIONS AVEC LE TRESOR PUBLIC

### ● TRESOR PUBLIC – EMISSIONS DE PIECES (P3)

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Une convention signée entre le Trésor public et l'IEDOM régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM (Cf. Le cadre juridique et

financier, « Les relations avec le Trésor public »).

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor public du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor public à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelés « émissions nettes »).

### ● COMPTES COURANTS DU TRESOR PUBLIC (P2)

Le Trésor public dispose d'un compte courant à l'IEDOM tenu à Paris. Chaque Trésorier-payeur général et ses accrédités disposent également d'un compte ouvert localement par l'IEDOM. Ces comptes tenus localement sont nivelés quotidiennement dans le compte courant du Trésor public tenu à Paris.

Ces comptes courants permettent au Trésor public d'exécuter ses opérations courantes dans la zone d'intervention de l'IEDOM (retrait/dépôts d'espèces, encaissement de chèques, réception/émission de virements, d'avis de prélèvements...). A cette fin, l'IEDOM participe au SIT en tant que sous participant de la Banque de France<sup>1</sup>.

### ● CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC (A3)

Le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM est rémunéré au taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement de la Banque centrale européenne (REFI), fixé à 3,50 % depuis le 13 décembre 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, à la demande du Trésor public, l'IEDOM comptabilise mensuellement, d'une part, les intérêts créditeurs, d'autre part, les intérêts débiteurs produits chaque jour sur ce compte.

<sup>1</sup> L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## LES AUTRES ACTIVITES

### ● REGLES D'EVALUATION DES VALEURS IMMOBILISEES (A6)

#### ■ Les titres de participation et les créances rattachées

L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile et immobilière dite « SCI Zac Bouillé » à Fort-de-France en Martinique, qui détient l'immeuble abritant l'agence.

Les créances rattachées concernent l'achat du

terrain et le financement de la construction de l'immeuble.

Les amortissements comptabilisés dans les livres de la SCI sont provisionnés chez l'IEDOM, à hauteur de sa participation, en amortissements dérogatoires.

#### ■ Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes relatives à la comptabilisation des immobilisations, l'Institut d'émission a retenu une approche prospective qui s'est donc appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Ainsi, de nouveaux plans d'amortissement ont été définis en fonction des familles de composants. Les composants, comme les durées d'utilisation, sont pour l'essentiel comparables à ceux retenus par la Banque de France.

Globalement, les durées d'amortissement ont été allongées, si bien que les dotations aux amortissements pour l'exercice 2006 sont en retrait par rapport aux dotations qui auraient été réalisées sans la mise en œuvre des nouvelles normes comptables. Cette différence a fait l'objet d'un amortissement dérogatoire, les durées d'amortissement fiscales n'ayant pas été modifiées.

Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie de composants :

- les structures d'immeubles : 50 ans,
- les agencements extérieurs et les réseaux : de 20 à 33 ans,
- les agencements et aménagements intérieurs : 10 à 20 ans,
- les éléments de mobilier : 8 à 12 ans,
- les matériels informatiques : de 3 à 5 ans,
- les autres matériels : de 4 à 15 ans,
- les véhicules : 5 ans,
- les logiciels : de 2 à 6 ans.

Il convient également de souligner que l'IEDOM ayant engagé un programme de construction de nouvelles agences, les quatre agences destinées à être cédées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ont fait l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi la durée d'amortissement de ces biens a été déterminée en fonction de la durée d'usage résiduelle prévisible des locaux.

### ● LES COMPTES DE RECOUVREMENT

#### ■ Comptes de recouvrement actif (A4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre, à l'actif, les avis de prélèvement et les effets émis ainsi que les chèques reçus par les comptables du Trésor public à leur ordre et remis à l'Institut pour encaissement. Le solde des valeurs à recevoir, à la fin de l'exercice, est représentatif du

montant qui sera recouvré en tout début d'année suivante.

L'IEDOM enregistre également les virements des comptables du Trésor public remis sur supports magnétiques. Le solde de ces opérations représente les virements qui seront exécutés dans les premiers jours de l'année suivante.

## ■ Comptes de recouvrement passif (P4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre sur ce poste les valeurs

(chèques, avis de prélèvements, virements, effets...) à créditer sur les comptes du Trésor public et qui sont en cours de règlement en fin d'exercice.

## ● REGLES D'EVALUATION DES PROVISIONS (P6)

### ■ Provisions réglementées - Amortissements dérogatoires

Au regard de la législation sur la participation dans une société immobilière « transparente », l'IEDOM comptabilise en amortissements dérogatoires, au

prorata de sa participation à la SCI Zac Bouillé, les charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la SCI.

### ■ Provisions pour charges

Depuis le 31 décembre 2000, dans le cadre de l'intégration de l'IEDOM dans les comptes consolidés de la Banque de France, les passifs sociaux suivants ont été valorisés :

- retraite supplémentaire pour les agents bénéficiaires du régime du Fonds spécial de la Caisse de retraite AFD-IEDOM,
- indemnités de fin de carrière,
- médailles du travail,
- frais de mutuelle santé des retraités et futurs retraités,
- congés de solidarité.

A chaque fin d'exercice, l'actualisation des passifs sociaux mentionnés supra est comptabilisée. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont alignées sur celles de la Banque de France (taux d'inflation de 2 %, taux d'actualisation de 4,5 %).

Par ailleurs une provision pour engagement de retraite liée au fonds de prévoyance<sup>1</sup> permet de couvrir les engagements sociaux liés aux mesures

transitoires (PR1 et PR2) mises en place à l'occasion de la clôture du fonds de prévoyance, intervenue au 31 décembre 2005. La provision liée à ces passifs sociaux a été déterminée en prenant en compte l'ensemble des bénéficiaires potentiels<sup>2</sup> sur la base des hypothèses contractuelles retenues avec la société ARIAL ASSURANCE (taux d'actualisation de 1 %).

Le montant de cette provision ne concerne que les engagements relatifs aux agents non soumis à mobilité du cadre local des agences de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon (en poste dans les agences IEDOM ou AFD). La part de l'engagement relative au personnel détaché à l'AFD figure en produits à recevoir.

Enfin, les engagements relatifs aux agents du cadre général de l'AFD détachés à l'IEDOM lui sont facturés sur la base de la charge normale de l'exercice, conformément à la convention du 9 mai 2001 entre les deux établissements. Ce montant est enregistré en charges à payer.

## ● LES RESERVES

### ■ Réserve statutaire (P8)

La dotation annuelle à la réserve statutaire est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond

égal à 50 % de la dotation en capital (article R711-8 du Code monétaire et financier).

<sup>1</sup> Le fonds de prévoyance est un régime de retraite complémentaire mis en place en 1970 et fermé en 2005, en faveur des agents non soumis à mobilité de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>2</sup> Il s'agit des agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

## ■ Autres réserves (P9)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur. La réserve pour investissements est à comparer au

montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice augmenté du montant des programmes d'investissement des exercices futurs approuvés par le Conseil de surveillance.

## Les informations sur les postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan

### ACTIF

(montants en milliers d'euros)

#### ● A1 - BANQUES CENTRALES

	31/12/2006	31/12/2005
Banque de France. - Comptes courants	3 457 385	2 860 972
Intérêts à recevoir de la Banque de France	9 774	5 323
	<b>3 467 159</b>	<b>2 866 295</b>

#### ● A2 - AUTRES DISPONIBILITES

	31/12/2006	31/12/2005
Comptes bancaires ouverts dans les agences	226	185
Caisses courantes	1	1
	<b>227</b>	<b>186</b>

#### ● A3 - CREANCES SUR LE TRESOR PUBLIC

	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts à recevoir	14	13
	<b>14</b>	<b>13</b>

#### ● A4 - COMPTES DE RECOUVREMENT

	31/12/2006	31/12/2005
Chèques	31 796	37 051
Avis de prélèvement et effets du Trésor public	1 548	939
Virements et transferts reçus du Trésor public	29 763	43 687
	<b>63 107</b>	<b>81 677</b>

**• A5 - AUTRES ACTIFS : DEBITEURS DIVERS**

	31/12/2006	31/12/2005
Prêts au personnel	2 595	2 725
Etat, impôts et taxes	2 628	2 855
<i>dont acomptes IS</i>	1 247	2 360
<i>dont carry back (1)</i>	0	495
<i>dont dégrèvement de la taxe professionnelle (2)</i>	1 381	0
Produits à recevoir	3 354	3 143
<i>dont commission Euvrard (3)</i>	0	373
<i>dont AFD (4)</i>	2 260	2 519
<i>dont IEOM (5)</i>	840	20
<i>dont divers</i>	254	231
Charges constatées d'avance	176	237
Autres débiteurs divers	1 485	697
<i>dont créances sur l'AFD (6)</i>	864	0
<i>dont autres débiteurs divers</i>	621	697
	<b>10 238</b>	<b>9 657</b>

(1) Le solde de créance d'impôt née du report en arrière des déficits 2003 et 2002 de 495 K€ au 31/12/2005 est imputé en avril 2006 sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2005.

(2) Les demandes de plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée, au titre des exercices 2002 à 2006, ont généré une créance globale de 4 254 K€, dont 2 873 K€ ont été versés à l'IEDOM en décembre 2006. Le solde de 1 381 K€ représente la provision pour demande de plafonnement au titre de 2006 (853 K€), un solde de 473 K€ au titre de 2005 (reçu le 3 janvier 2007), ainsi qu'un solde de 55 K€ au titre de 2003.

(3) Les prestations de services rendus au Trésor public, déterminées suivant les termes de la commission Euvrard, de l'exercice 2006 (6 896 K€) ont été versées à l'IEDOM le 21 décembre 2006. Par ailleurs, le 29 décembre 2006, l'IEDOM a restitué 335 K€ au titre de l'exercice 2005.

(4) Ce poste intègre la part des engagements résiduels liés au fonds de prévoyance (au titre de PR1 et PR2) qui resterait à la charge de l'AFD pour les années à venir (1 768 K€), le montant qui lui sera refacturé au titre des engagements PR1 externalisés et versés à ARIAL ASSURANCE sur l'exercice 2006 (216 K€), la charge normale de l'exercice 2006 des engagements sociaux du personnel détachés à l'AFD (220 K€), ainsi que le solde 2006 des prestations de services des établissements mixtes de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (52 K€).

(5) L'ajustement des prestations facturées à l'IEOM, dans le cadre du regroupement des sièges des Instituts au 1<sup>er</sup> septembre 2006, s'élève à 788 K€ au titre des prestations de services généraux.

(6) Ce poste présente au 31 décembre 2006 les prestations facturées à l'AFD sur l'exercice en cours et non réglées au 31 décembre 2006 : engagements PR1 et PR2 externalisés en 2005 pour 487 K€, charge normale de l'exercice 2005 relative aux engagements sociaux du personnel détaché par l'IEDOM à l'AFD (210 K€), ainsi que le second acompte 2006 pour prestations de services des établissements mixtes de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (168 K€).

**• A6 - VALEURS IMMOBILISEES NETTES**

	31/12/2005	augmentations	diminutions	31/12/2006
<b>Titres de participation &amp; créances rattachées (1)</b>	<b>8 241</b>	<b>154</b>		<b>8 395</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 480</b>	<b>253</b>	<b>624</b>	<b>3 109</b>
<i>Amortissements</i>	2 656	274	619	2 311
<b>Net</b>	<b>824</b>			<b>798</b>
<b>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</b>	<b>63</b>	<b>167</b>	<b>114</b>	<b>116</b>
<b>Terrains &amp; aménagement des terrains</b>	<b>2 451</b>	<b>233</b>		<b>2 684</b>
<i>Amortissements</i>	679	117		796
<b>Net</b>	<b>1 772</b>			<b>1 888</b>
<b>Constructions &amp; aménagement des constructions</b>	<b>19 365</b>	<b>981</b>	<b>153</b>	<b>20 193</b>
<i>Amortissements</i>	16 160	517	116	16 567
<b>Net</b>	<b>3 205</b>			<b>3 632</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>15 413</b>	<b>1 090</b>	<b>1 814</b>	<b>14 689</b>
<i>Amortissements</i>	13 072	642	1 763	11 951
<b>Net</b>	<b>2 341</b>			<b>2 738</b>
<b>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (2)</b>	<b>1 104</b>	<b>1 543</b>	<b>688</b>	<b>1 959</b>
<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES NETTES</b>	<b>17 550</b>	<b>2 871</b>	<b>895</b>	<b>19 526</b>

(1) Les titres de participations sont représentatifs de la participation de l'IEDOM au capital de la société civile immobilière « Zac Bouillé ».

(2) Les avances et acomptes versés sur la construction des nouvelles agences de la Guadeloupe et de la Réunion s'élèvent respectivement à 1 667 K€ et 42 K€ au 31 décembre 2006.

## PASSIF

(montants en milliers d'euros)

### ● P1 - AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE

	31/12/2006	31/12/2005
Avance Banque de France	3 065 952	2 575 561
	<b>3 065 952</b>	<b>2 575 561</b>

### ● P2 - COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DU TRESOR PUBLIC

	31/12/2006	31/12/2005
Compte courant du Trésor public	198 562	131 994
Intérêts à verser au Trésor public	93	38
	<b>198 655</b>	<b>132 032</b>

### ● P3 - TRESOR PUBLIC – EMISSIONS DE PIÈCES

	31/12/2006	31/12/2005
Trésor public – émissions de pièces	1 958	1 291
	<b>1 958</b>	<b>1 291</b>

Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces euros du mois de décembre.

### ● P4 - COMPTES DE RECOUVREMENT

	31/12/2006	31/12/2005
Virements et transferts à régler	9 098	10 080
Chèques à régler	35 486	29 942
Avis de prélèvement et effets à régler	1 551	940
Virements et transferts remis	29 779	43 710
	<b>75 914</b>	<b>84 672</b>

### ● P5 - AUTRES PASSIFS

	31/12/2006	31/12/2005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 259	3 374
Dettes relatives au personnel	2 119	1 956
Organismes sociaux	1 068	744
Etat & autres collectivités	12 563	1 771
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	<i>11 995</i>	<i>1 055</i>
<i>dont impôts divers</i>	<i>568</i>	<i>716</i>
Divers	630	227
	<b>20 639</b>	<b>8 072</b>

### ● P6 - PROVISIONS

	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
<b>Provisions réglementées</b>	<b>7 708</b>	<b>603</b>	<b>5</b>	<b>8 306</b>
- Amortissements dérogatoires	7 708	603	5	8 306
<i>Amortissements SCI Zac Bouillé (1)</i>	6 535	293		6 828
<i>Traitement des immob. par composants (2)</i>	1 173	310	5	1 478
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>14 438</b>	<b>1 385</b>	<b>604</b>	<b>15 219</b>
- Provisions pour engagements sociaux	14 216	1 384	462	15 138
<i>Fonds spécial de la caisse de retraite* - agents actifs (3)</i>	2 384	366		2 750
<i>Fonds spécial de la caisse de retraite* - agents retraités</i>	152		56	96
<i>Congés de solidarité</i>	345	381	100	626
<i>Indemnités de fin de carrière</i>	1 107	90	34	1 163
<i>Médailles du travail</i>	942	11	24	929
<i>Mutuelle santé - agents actifs</i>	1 856	471		2 327
<i>Mutuelle santé - agents retraités</i>	1 084	65		1 149
<i>Fonds de prévoyance (4)</i>	6 346		248	6 098
- Provisions pour litiges (5)	222	1	142	81
	<b>22 146</b>	<b>1 988</b>	<b>609</b>	<b>23 525</b>

\* Caisse de retraite AFD-IEDOM

(1) Ce montant est à rapprocher de l'encours des titres de participation (A6) conformément aux principes comptables appliqués pour le traitement des SCI « transparentes ».

(2) Un amortissement dérogatoire est constitué au 31 décembre 2006 pour conserver la durée fiscale des biens décomposés.

(3) Ces augmentations résultent notamment de l'affiliation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 des agents actifs de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon, au fonds spécial de la caisse de retraite AFD-IEDOM, suite à la fermeture du fonds de prévoyance au 31 décembre 2005.

(4) La provision relative au fonds de prévoyance (248 K€) est représentative au 31 décembre 2006 des engagements sociaux résiduels liés aux mesures transitoires mises en place dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance (régimes PR1 et PR2). Il convient de noter que l'IEDOM n'a pas connaissance du montant de l'engagement actualisé au 31 décembre 2006 (l'évaluation n'ayant pas été transmise par ARIAL ASSURANCE à la date de clôture des comptes, l'évaluation au 31 décembre 2005 a été maintenue).

(5) La provision constituée en 2005 qui couvrirait les risques sociaux de l'IEDOM pour 142 K€ a été reprise. La provision au 31 décembre 2006 de 81 K€ couvre les risques fiscaux de l'IEDOM.

### ● P7 - DOTATION EN CAPITAL

	31/12/2006	31/12/2005
Dotation en capital	33 540	33 540
	<b>33 540</b>	<b>33 540</b>

### ● P8 - RESERVE STATUTAIRE

	31/12/2006	31/12/2005
Réserve statutaire	16 770	16 770
<i>soit 50 % de la dotation en capital</i>		
	<b>16 770</b>	<b>16 770</b>

### ● P9 - AUTRES RESERVES

	31/12/2005	Dotations	Prélèvements	31/12/2006
Réserve pour risques généraux	23 656	0	0	23 656
Réserve pour investissements	48 329	0	0	48 329
	<b>71 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 985</b>



**● P10 - REPORT A NOUVEAU**

	31/12/2005	Dotations	Prélèvements	31/12/2006
Affectation des résultats antérieurs	1 337	0	28	1 309
	<b>1 337</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>1 309</b>

**● P11 - RESULTAT DE L'EXERCICE**

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat avant affectation	50 024	27 972
	<b>50 024</b>	<b>27 972</b>

**RESULTAT**

(montants en milliers d'euros)

Résultat synthétique	2006	2005
Résultat net des activités de l'IEDOM	96 004	73 256
Charges d'exploitation	-34 070	-44 271
Résultat ordinaire avant impôt	61 934	28 985
Résultat exceptionnel	85	45
Impôt sur les sociétés	-11 995	-1 058
Résultat net de l'exercice	<b>50 024</b>	<b>27 972</b>

**● R1 - RESULTAT NET DES ACTIVITES DE L'IEDOM**

	2006	2005
<b>1-1 Produits nets d'intérêts</b>	<b>88 400</b>	<b>54 317</b>
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>88 758</b>	<b>54 522</b>
Intérêts sur compte Banque de France (1)	88 378	54 181
Autres intérêts et commissions	380	341
<b>Charges d'intérêts et commissions</b>	<b>-358</b>	<b>-205</b>
<b>1-2 Net des autres produits et charges</b>	<b>7 604</b>	<b>18 939</b>
<b>Produits divers d'exploitation</b>	<b>9 123</b>	<b>10 990</b>
Refacturation des services rendus	8 608	11 120
<i>Tresor public</i>	<i>6 561</i>	<i>7 235</i>
<i>IEOM (2)</i>	<i>1 289</i>	<i>855</i>
<i>AFD (3)</i>	<i>695</i>	<i>2 984</i>
<i>Autres refacturations</i>	<i>63</i>	<i>46</i>
Autres produits d'exploitation	532	-79
<i>Affectation du résultat du fonds de prévoyance (4)</i>	<i>0</i>	<i>-572</i>
<i>Produits accessoires et transferts de charges</i>	<i>532</i>	<i>493</i>
Résultat net sur cession d'immobilisations	-17	-51
<b>Affectation de la réserve du fonds de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>8 471</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 519</b>	<b>-1 435</b>
Charges sur prestations de services financiers	-428	-421
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 091	-1 014
Résultat net des opérations sur titres	0	913
<b>Résultat net des activités de l'IEDOM</b>	<b>96 004</b>	<b>73 256</b>

(1) Les avoirs du compte courant dit « Compte d'opérations » ouvert à la Banque de France sont rémunérés au taux le plus bas pratiqué par la Banque centrale européenne dans le cadre de ses opérations principales de refinancement. Les intérêts calculés quotidiennement sont crédités mensuellement. En 2006, ces intérêts se sont élevés à 88 378 229 €.

(2) Au 31 décembre 2006, la refacturation à l'IEOM comprend notamment les prestations de services généraux du siège, dont le champ s'est élargi avec le regroupement des sièges de l'IEDOM et de l'IEOM au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

(3) Au 31 décembre 2006, la refacturation des services rendus à l'AFD comprend :

– un montant de 141 K€ correspondant à la participation de l'AFD à l'externalisation du fonds de prévoyance. Ce montant se décompose en charges à refacturer en 2006 (213 K€) et à l'ajustement de la quote-part de l'AFD sur les engagements résiduels du fonds de prévoyance liés aux mesures transitoires (- 72 K€),

– un montant de 220 K€ relatif à la charge normale de l'exercice au titre des engagements sociaux du personnel mis à disposition de l'AFD,

– un montant de 334 K€ correspondant aux refacturations liées principalement à la gestion des établissements mixtes de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(4) Jusqu'en 2005, ce poste enregistrait l'affectation du résultat du fonds de prévoyance (soit - 572 K€ en 2005).

## ● R2 - CHARGES D'EXPLOITATION

	2006	2005
<b>Frais de personnel et charges assimilées</b>	<b>-14 052</b>	<b>-23 541</b>
Personnel non soumis à mobilité (1)	-13 804	-13 517
<i>Rémunérations</i>	-8 914	-8 574
<i>Charges patronales</i>	-3 978	-3 819
<i>Autres charges de personnel (2)</i>	-420	-661
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	-492	-463
Externalisation des engagements du fonds de prévoyance (3)	-248	-10 024
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 725</b>	<b>-1 493</b>
<i>Dégrèvement de taxe professionnelle (4)</i>	3 401	
<i>Autres impôts et taxes (5)</i>	-676	-1 493
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-19 901</b>	<b>-19 215</b>
Personnel détaché (6)	-11 400	-10 383
Charges d'exploitation générale	-8 501	-8 832
<b>Dotations nettes aux amort. et prov. sur immobilisations</b>	<b>-1 463</b>	<b>-1 256</b>
<b>Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances</b>	<b>-1 379</b>	<b>1 234</b>
Provisions pour risques et charges (7)	-781	2 716
Provisions pour dépréciation	0	-16
Provisions réglementées (8)	-598	-1 466
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-34 070</b>	<b>-44 271</b>

(1) Au 31 décembre 2006, l'effectif du personnel IEDOM est de 196 agents contre 200 au 31 décembre 2005.

(2) La baisse de 241 K€ par rapport à l'exercice 2005 concerne essentiellement l'intéressement. En fait, les résultats 2005 avaient été exceptionnels et clôturaient la période conventionnelle 2003-2005. De nouveaux indicateurs ont été élaborés dans le cadre de la nouvelle convention d'intéressement AFD-IEDOM 2006-2008.

(3) En 2006, cette charge correspond à la somme versée à l'assureur ARIAL ASSURANCE au titre du contrat PR1, et vient en déduction des provisions constituées.

(4) Dégrèvement de taxe professionnelle au titre des exercices 2002 à 2005.

(5) Dont un plafonnement à la valeur ajoutée 2006 à hauteur de 853 K€. Hors ce plafonnement, le poste autres impôts et taxes s'établirait à 1 529 K€.

(6) Au 31 décembre 2006, l'effectif du personnel AFD et Banque de France détaché à l'IEDOM est de 109 agents contre 98 agents au 31 décembre 2005.

(7) En 2006, les provisions pour risques et charges incluent :

– une reprise de provision de 142 K€ pour risques sociaux de l'IEDOM,

– un complément de dotation pour risques fiscaux de 1 K€,

– des dotations nettes pour engagements sociaux divers de 922 K€.

(8) Dont en 2006, 310 K€ de dotations aux provisions dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## ● R3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2006	2005
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>86</b>	<b>49</b>
Reprises sur amortissements	0	38
Autres produits exceptionnels	86	11
<b>Charges exceptionnels</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>
Dotation aux amortissements	0	0
Autres charges exceptionnelles	-1	-4
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>85</b>	<b>45</b>

## ● R4 – IMPOT SUR LES SOCIETES

	2006	2005
<b>Bénéfice fiscal imposable</b>	<b>34 976</b>	<b>3 110</b>
Bénéfice imposable avant déduction des dividendes	62 976	23 110
Déduction des dividendes versés à la Banque de France (1)	-28 000	-20 000
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-11 995</b>	<b>-1 058</b>
Impôt aux taux normaux calculés sur le bénéfice fiscal (2)	-11 995	-1 058

(1) La direction de la législation fiscale a statué par courrier du 15 janvier 2004 sur le régime fiscal applicable aux bénéfices nets versés par l'IEDOM à la Banque de France. Ces derniers constituent une charge déductible pour la détermination du résultat imposable de l'IEDOM l'année de leur versement.

(2) Dont 717 K€ d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2006, contre 205 K€ au titre de l'exercice précédent, réglés localement à Mayotte, compte tenu du régime fiscal en vigueur dans cette collectivité.

## HORS-BILAN

Au 31 décembre 2006, les comptes de hors bilan sont représentatifs de la valeur du stock de pièces

en euros en réserve dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

### ● LA RESERVE DE PIECES EN EUROS

	31/12/2006	31/12/2005
		en milliers d'euros
Guadeloupe	3 625	4 530
Guyane	1 024	1 244
Martinique	4 172	4 201
Mayotte	122	239
Réunion	4 313	4 106
Saint-Pierre-et-Miquelon	306	175
<b>Réserve totale</b>	<b>13 562</b>	<b>14 495</b>

### ● L'EVOLUTION DE LA RESERVE DE PIECES EUROS SUR L'EXERCICE

	en milliers d'euros
<b>STOCK DE PIECES EUROS AU 31/12/2005</b>	<b>14 495</b>
<b>Augmentations</b>	<b>15 995</b>
Versements aux guichets	12 620
Réceptions de pièces	3 375
<b>Diminutions</b>	<b>16 928</b>
Prélèvements aux guichets	16 928
Rapatriement sur la métropole	
<b>STOCK DE PIECES EUROS AU 31/12/2006</b>	<b>13 562</b>



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Synergie – Audit

22, boulevard de Stalingrad  
92323 Chatillon Cedex  
France

**GREFFE**

**Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer**

**Rapport général**  
**des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2006  
Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer  
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris

*Ce rapport contient 27 pages*  
Référence : PB- 07-01-01



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Synergie – Audit

22, boulevard de Stalingrad  
92323 Chatillon Cedex  
France

## **Institut d’Emission des Départements d’Outre-Mer**

Siège social : 5, rue Roland Barthes – 75598 Paris  
Capital : €33 540 000

### **Rapport général des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l’Institut d’Emission des Départements d’Outre-Mer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur litiges à hauteur de 142 milliers d'euros, tel que décrit en note P6 de l'annexe.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux résiduels en matière de préretraite liés aux mesures transitoires mises en place dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance. Ces provisions, décrites dans la note P6 de l'annexe, s'établissent au 31 décembre 2006 à 6 098 milliers d'euros.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et dans les documents adressés aux membres du Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Chatillon, le 20 février 2007

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard  
Associé

Synergie - Audit



Jean Petit  
Associé



# Annexe statistique

## Les comptes économiques régionaux

	Evolution à prix courants (en millions d'euros)					
	1999	2000	2001	2002	2003	Variations 2003/2002
<b>• GUADELOUPE</b>						
PIB (Produit Intérieur Brut)	5 328	5 593	5 940	6 202	6 741	8,7%
Importations	1 725	2 010	2 059	2 019	2 037	0,9%
<b>Total des ressources</b>	<b>7 053</b>	<b>7 603</b>	<b>7 999</b>	<b>8 221</b>	<b>8 778</b>	<b>6,8%</b>
Consommation finale effective	5 322	5 724	6 082	6 351	6 645	4,6%
. ménages	3 469	3 674	3 935	4 030	4 523	12,2%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	1 853	2 050	2 148	2 321	2 122	-8,6%
FBCF (Formation Brute de capital Fixe)	1 226	1 375	1 406	1 416	1 638	15,7%
Variations des stocks	9	-33,7	-43,2	-51,3	16,6	-132,4%
Exportations	496	538	553	505	478	-5,3%
<b>Total des emplois</b>	<b>7 053</b>	<b>7 603</b>	<b>7 999</b>	<b>8 221</b>	<b>8 778</b>	<b>6,8%</b>
<b>• MARTINIQUE</b>						
PIB	5 402	5 496	5 911	6 104	6 442	5,5%
Importations	1 706	1 958	2 012	1 941	1 978	1,9%
<b>Total des ressources</b>	<b>7 108</b>	<b>7 454</b>	<b>7 923</b>	<b>8 090</b>	<b>8 420</b>	<b>4,1%</b>
Consommation finale effective	5 499	5 774	6 136	6 382	6 654	4,3%
. ménages	3 533	3 702	3 937	4 039	4 370	8,2%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	1 966	2 072	2 199	2 387	2 283	-4,4%
FBCF	1 087	1 080	1 189	1 128	1 238	9,8%
Variations des stocks	-34	15	20	-35	-79	125,7%
Exportations	557	585	578	571	608	6,5%
<b>Total des emplois</b>	<b>7 108</b>	<b>7 454</b>	<b>7 923</b>	<b>8 090</b>	<b>8 420</b>	<b>4,1%</b>
<b>• GUYANE</b>						
PIB	1 905	1 729	2 045	ND	ND	ND
Importations	1 418	1 910	1 497			
<b>Total des ressources</b>	<b>3 323</b>	<b>3 639</b>	<b>3 542</b>			
Consommation finale effective	1 897	1 959	2 030			
. ménages	996	1 042	1 048			
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	900	917	982			
FBCF	394	420	529			
Variations des stocks	-87	-15	4			
Exportations	1 118	1 274	978			
<b>Total des emplois</b>	<b>3 323</b>	<b>3 639</b>	<b>3 542</b>			
<b>• REUNION</b>						
PIB	8 205	8 641	9 316	9 923	10 523	6,0%
Importations	2 537	2 872	3 007	3 095	3 423	10,6%
<b>Total des ressources</b>	<b>10 742</b>	<b>11 513</b>	<b>12 323</b>	<b>13 018</b>	<b>13 946</b>	<b>7,1%</b>
Consommation finale	8 774	9 385	9 997	10 687	11 275	5,5%
. ménages	5 235	5 628	6 004	6 449	6 844	6,1%
. administrations (APU + ISBLSM) <sup>(1)</sup>	3 539	3 757	3 993	4 239	4 431	4,5%
FBCF	1 523	1 665	1 823	1 830	2 151	17,5%
Variations des stocks	-75	-119	-73	-84	-92	9,5%
Exportations	520	582	576	585	612	4,6%
<b>Total des emplois</b>	<b>10 742</b>	<b>11 513</b>	<b>12 323</b>	<b>13 018</b>	<b>13 946</b>	<b>7,1%</b>

Source : INSEE

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages

## Evolution des principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports d'activité des agences de l'IEDOM.

### Indicateurs économiques

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>1. Taux d'inflation moyen</b>						
- Guadeloupe	2,2%	2,1%	1,3%	3,2%	2,5%	-0,7 pt
- Guyane	1,5%	2,0%	1,2%	1,6%	3,3%	-1,7 pt
- Martinique	2,2%	2,1%	2,0%	2,4%	2,8%	-0,4 pt
- Réunion	2,6%	1,1%	1,7%	2,2%	2,2%	-
- Mayotte	2,9%	1,1%	0,6%	1,7%	3,7%	+2 pts
- Saint-Pierre-et-Miquelon	0,2%	2,2%	2,1%	6,6%	5,7%	-0,9 pt
<b>2. Taux de chômage</b>						
<i>INSEE (au sens du BIT – enquête emploi)</i>						
- Guadeloupe	25,7%	26,9%	24,7%	26,0%	27,3%	+1,3 pt
- Guyane	23,4%	24,5%	26,3%	26,5%	29,1%	+2,6 pts
- Martinique	22,3%	22,3%	22,4%	21,8%	25,2%	+3,4 pts
- Réunion	31,0%	32,9%	33,5%	31,9%	29,1%	-2,8 pts
<i>DTEFP (DEFM au 31 décembre) (1)</i>						
- Mayotte (2)	31,4%	29,9%	29,4%	25,4%	ND	-
- Saint-Pierre-et-Miquelon	8,7%	7,9%	8,8%	8,4%	8,4%	-
<b>3. Commerce extérieur (en millions d'euros)</b>						
<b>. Importations de biens</b>						
- Guadeloupe	1 853,9	1 877,6	1 814,2	2 204,3	2 248,0	2,0%
- Guyane	640,6	635,2	672,6	733,9	749,7	2,2%
- Martinique	1 824,2	1 888,0	2 031,2	2 251,6	2 457,8	9,2%
- Réunion	2 979,0	3 272,0	3 291,7	3 567,5	3 912,0	9,7%
- Mayotte (3)	182,0	189,5	226,4	274,3	343,1	25,1%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	65,3	66,6	59,8	68,2	58,5	-14,2%
<b>. Exportations de biens</b>						
- Guadeloupe	163,7	171,3	144	186,2	187	0,4%
- Guyane	135,3	111	90,5	93,2	122,1	31,0%
- Martinique	324,8	357,5	343,1	377,7	489,1	29,5%
- Réunion	219,6	238,6	249,3	261,9	238	-9,1%
- Mayotte	6,1	4,4	3,9	5,2	5,8	11,5%
- Saint-Pierre-et-Miquelon (4)	5,8	6,8	5,4	5,4	6,3	16,7%
<b>. Solde commercial de marchandises</b>						
- Guadeloupe	-1 690	-1 706	-1 670	-2 018	-2 061,0	-2,1%
- Guyane	-506	-524	-582	-641	-627,6	2,1%
- Martinique	-1 499	-1 543	-1 688	-1 874	-1 968,7	-5,1%
- Réunion	-2 759	-3 033	-3 043	-3 306	-3 674,0	-11,1%
- Mayotte (3)	-176	-185	-222	-269	-337,3	-25,4%
- Saint-Pierre-et-Miquelon (4)	-59	-60	-54	-63	-52,2	17,1%
<b>. Taux de couverture des exportations</b>						
- Guadeloupe	8,8%	9,1%	7,9%	8,6%	8,3%	-0,3 pt
- Guyane	21,1%	17,5%	13,5%	12,7%	16,3%	+3,6 pts
- Martinique	17,8%	18,9%	16,9%	16,8%	19,9%	+3,1 pts
- Réunion	7,4%	7,3%	7,6%	7,3%	6,1%	-1,2 pt
- Mayotte (3)	3,3%	2,3%	1,7%	1,9%	1,7%	-0,2 pt
- Saint-Pierre-et-Miquelon (4)	8,9%	10,2%	9,1%	7,9%	10,8%	+2,9 pts

(1) DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois ; (2) Le taux de chômage 2005 est celui du mois de novembre disponible. (3) Depuis octobre 2003, les importations comprennent les hydrocarbures ; (4) Y compris les admissions temporaires et les provisions de bord.

ND : Non Disponible

## Indicateurs monétaires et financiers

	2002	2003	2004	2005	2006	en millions d'euros Variations 2006/2005
<b>1. Passifs financiers globaux (1)</b>						
- Guadeloupe	4 432	4 680	4 919	5 320	5 661	6,4%
- Guyane	1 256	1 268	1 295	1 411	1 635	15,9%
- Martinique	4 892	5 103	5 289	5 661	6 106	7,9%
- Réunion	9 373	10 112	10 926	12 192	13 346	9,5%
- Mayotte	315	327	364	395	418	5,8%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	127	138	144	148	141	-4,7%
<b>2. Actifs financiers globaux</b>						
- Guadeloupe	3 867	4 186	4 500	4 771	5 096	6,8%
- Guyane	714	788	835	903	1 003	11,1%
- Martinique	3 807	4 055	4 404	4 679	4 972	6,3%
- Réunion	6 439	7 125	7 809	8 581	9 345	8,9%
- Mayotte	217	216	252	275	278	1,1%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	153	170	173	170	175	2,9%
<b>3. Passifs financiers globaux des entreprises (1)</b>						
- Guadeloupe	2 135	2 246	2 446	2 506	2 678	6,9%
- Guyane	735	748	750	773	859	11,1%
- Martinique	2 236	2 303	2 334	2 529	2 722	7,6%
- Réunion	4 629	4 910	5 325	5 811	6 198	6,7%
- Mayotte	156	162	170	177	197	11,3%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	36	44	47	49	45	-8,2%
<b>4. Passifs financiers globaux des ménages (1)</b>						
- Guadeloupe	1 793	1 861	1 927	2 102	2 276	8,3%
- Guyane	327	319	316	353	454	28,6%
- Martinique	2 012	2 113	2 249	2 352	2 529	7,5%
- Réunion	3 641	4 023	4 316	5 811	6 198	6,7%
- Mayotte	67	83	106	124	140	12,9%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	54	64	68	69	73	5,8%
<b>5. Actifs financiers globaux des entreprises</b>						
- Guadeloupe	682	905	910	939	1 046	11,4%
- Guyane	142	176	189	203	245	20,7%
- Martinique	672	768	848	947	1 023	8,0%
- Réunion	1 319	1 537	1 764	2 024	2 270	12,2%
- Mayotte	57	66	46	70	67	-4,3%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	16	17	16	17	15	-11,8%
<b>6. Actifs financiers globaux des ménages</b>						
- Guadeloupe	3 005	3 090	3 363	3 601	3 812	5,9%
- Guyane	558	591	630	674	732	8,6%
- Martinique	3 038	3 224	3 478	3 647	3 845	5,4%
- Réunion	4 960	5 297	5 719	6 196	6 640	7,2%
- Mayotte	81	83	98	134	139	3,7%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	123	136	138	138	139	0,7%
<b>7. Créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux</b>						
- Guadeloupe	491	469	459	476	453	-4,8%
- Guyane	185	149	128	108	104	-3,7%
- Martinique	438	434	395	431	403	-6,5%
- Réunion	466	456	496	502	501	-0,2%

(1) Etablissements de crédit locaux et non installés localement.

Sources : INSEE, DTEFP, Douanes, IEDOM

## Evolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>1. Exportations de bananes</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	96,6	87,0	66,9	50,4	44,5	-11,7%
- Martinique	288,2	265,0	273,6	228,4	216,8	-5,1%
<b>2. Cannes manipulées par les sucreries</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	657,6	572,3	841,6	841,1	797,3	-5,2%
- Martinique	86,3	76,4	92,1	82,7	59,6	-27,9%
- Réunion	1 811,4	1 916,3	1 968,9	1 801,3	1 864	+3,5%
<b>3. Sucre produit</b> (en milliers de tonnes)						
- Guadeloupe	51,7	63,6	74,0	72,8	73,7	+1,2%
- Martinique	5,3	5,2	4,1	4,4	4,1	-6,8%
- Réunion	193,0	210,0	220,0	202,0	205,0	+1,5%
<b>4. Production de rhum</b> (en hectolitres d'alcool pur)						
- Guadeloupe	67 151	54 813	55 531	58 831	57 447	-2,4%
- Guyane	2 181	2 646	3 786	4 315	3 175	-26,4%
- Martinique	93 849	78 400	81 091	80 754	74 824	-7,3%
- Réunion	103 434	112 568	86 130	78 929	92 263	+16,9%
<b>5. Exportations de rhum</b> (en HAP)						
- Guadeloupe	40 419	33 021	38 148	41 753	42 240	+1,2%
- Martinique	54 726	53 727	55 031	54 938	52 377	-4,7%
- Réunion	82 063	80 434	64 132	59 250	70 761	+19,4%
<b>6. Elevage</b>						
. Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
- Guadeloupe	2 011	1 875	1 824	1 772	1 740	-1,8%
- Guyane	287	242	215	272	282	+3,7%
- Martinique	1 144	1 198	1 188	1 224	1 235	+0,9%
- Réunion	1 707	1 670	1 723	1 774	1 841	+3,8%
. Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
- Guadeloupe	662	699	734	745	732	-1,7%
- Guyane	390	376	381	423	453	+7,1%
- Martinique	1 030	1 225	1 167	895	971	+8,5%
- Réunion	12 164	11 609	12 394	13 144	12 368	-5,9%
<b>7. Riz de Guyane</b>						
. Production (en tonnes)	22 407	23 461	25 529	17 774	15 073	-15,2%
. Rendement moyen (tonnes / hectare)	2,7	3,9	2,9	2,0	1,7	-14,5%
<b>8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte</b> (en tonnes)	13,4	9,3	5,5	7,7	7,8	+1,5%

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>10. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)</b>	123,9	154,1	123,6	130,1	118,0	-9,3%
<b>11. Pêche crevettière de Guyane (en tonnes)</b>	3 082	3 565	3 364	2 964	2 239	-24,5%
<b>12. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)</b>	1 601	1 837	1 842	1 632	1 412	-13,5%
<b>13. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)</b>	1 968	1 719	1 862	1 738	1 844	+6,1%
<b>14. Ventes de ciment (en tonnes)</b>						
- Guadeloupe (consommation)	283 892	265 682	263 152	266 121	277 860	+4,4%
- Guyane	61 584	67 776	72 756	60 091	72 905	+21,3%
- Martinique	234 446	232 077	224 089	234 204	258 277	+10,3%
- Réunion	422 374	458 830	475 708	517 774	596 471	+15,2%
- Mayotte (importation)	48 974	64 594	71 996	78 901	84 256	+6,8%
- Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	2 477	1 882	1 693	1 926	1 290	-33,0%
<b>16. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)</b>						
- Guadeloupe	1 377	1 420	1 498	1 565	1 603	+2,4%
- Guyane	655	677	677	714	ND	-
- Martinique	1 156	1 231	1 225	1 305	1 335	+2,3%
- Réunion (production)	1 942	2 079	2 191	2 271	2 365	+4,1%
- Mayotte	107	109	123	139	148	+6,2%
- Saint-Pierre-et-Miquelon	38	38	40	40	42	+5%
<b>17. Tourisme</b>						
<b>. Nombre de touristes de croisières (1)</b>						
- Guadeloupe	204 828	195 102	149 800	89 699	ND	-
- Martinique	200 847	268 542	159 416	96 324	96 089	-0,0%
<b>. Nombre de touristes de séjour</b>						
- Guadeloupe	520 172	506 898	620 000	525 000 (5)	ND	-
- Martinique	446 689	453 160	470 890	484 127	503 475	+4,0%
- Réunion	426 000	432 000	430 000	409 000	ND	-
- Mayotte	35 000	22 800	32 000	39 000	32 000	-17,9%
<b>. Coefficient d'occupation des chambres</b>						
- Guadeloupe (2)	68,4%	63,8%	64,5%	ND	ND	-
- Martinique (3)	55,9%	54,9%	55,0%	56,2%	62,5%	-6,3 pts
- Réunion	64,0%	ND	58,3%	57,8%	ND	-
- Guyane (4)	59,7%	50,5%	ND	50,9%	51,7%	-0,8 pt

(1) Hors plaisanciers. (2) Source Groupement des hôtels de tourisme de la Guadeloupe. (3) Source Club des hôteliers. (4) Source INSEE.

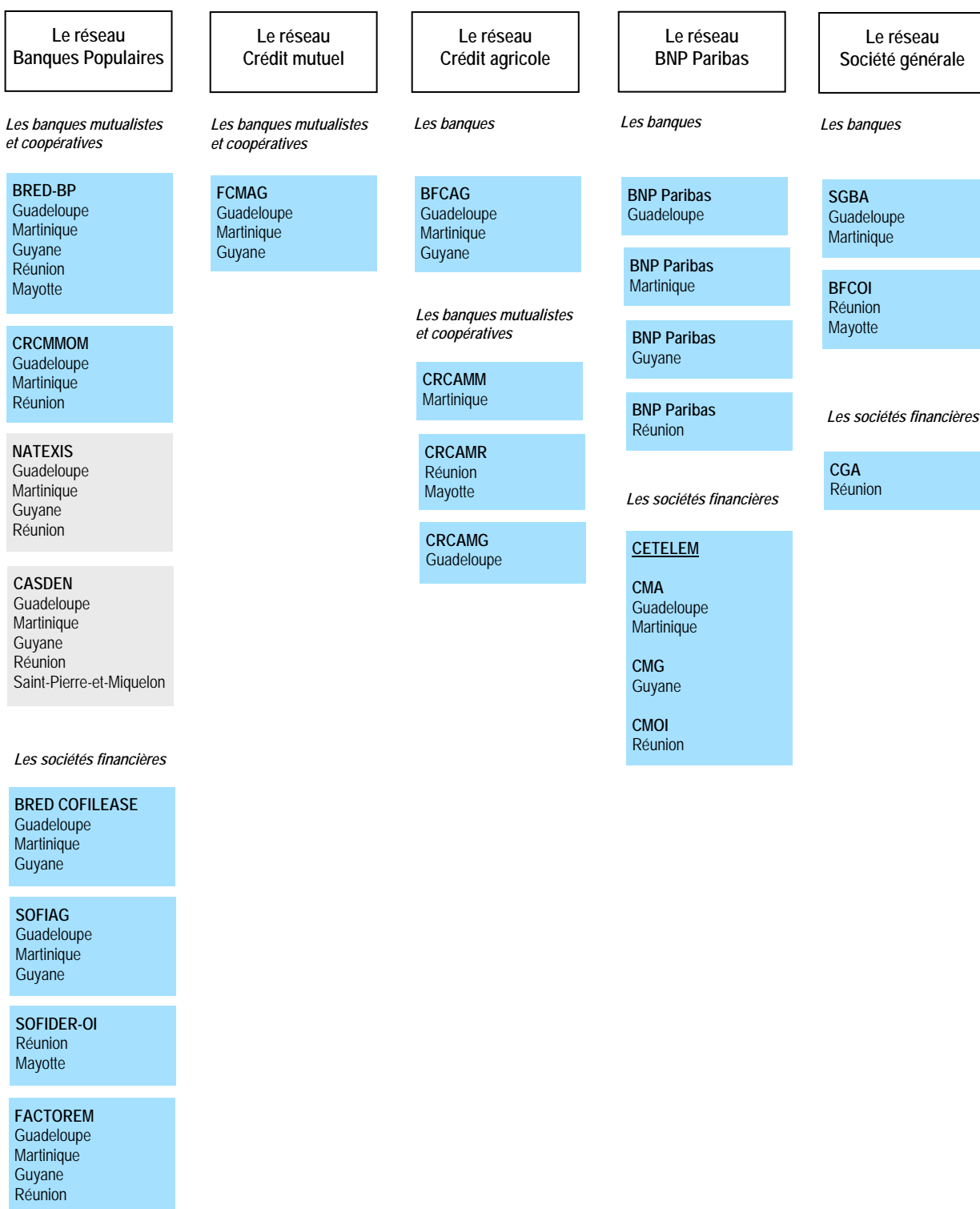
(5) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens

ND : Non disponible.

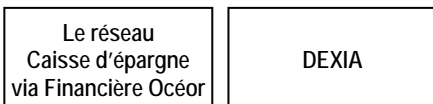
Sources : DRCCRF, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, SEMAM, Direction départementale des affaires maritimes, Affaires maritimes, Ciment antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Préfecture, EDF, EDM, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, enquête annuelle INSEE Réunion et Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte.

# Répartition des principaux établissements et les collectivités

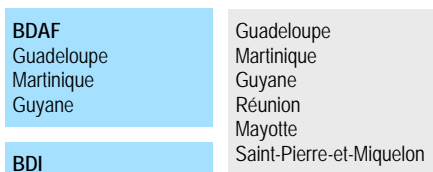
## 7 GRANDS RESEAUX



# de crédit intervenant dans les départements d'outre-mer



*Les banques*



**CREDIT ST-PIERRAIS**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**BR**  
Réunion  
Mayotte

*Les banques mutualistes  
et coopératives*

**CAISSE D'EPARGNE  
DE LA MARTINIQUE**

**CEPAC**  
Réunion  
Guadeloupe

**CEIDFP**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Les sociétés financières*

**SLIBAIL**  
Réunion

**COMPAGNIE DE  
FINANCEMENT  
FONCIER**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion

*Les sociétés financières*

**GROUPE BOURBON**  
**CFB**  
Réunion

**FORTIS ETOILE**  
**FORTIS OCEAN INDIEN**  
Réunion

**GENERAL ELECTRIC  
CAPITAL**  
**SOGUAFI**  
Guadeloupe  
**SOMAFI**  
Martinique  
Guyane  
**SOREFI**  
Réunion  
Mayotte  
**REUNIBAIL**  
Réunion

**RR INVESTISSEMENT**  
**SAGEFI**  
Guadeloupe  
Martinique

**SCISPM**  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Etablissement non soumis  
à la loi bancaire*

**CDC**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion

*Institution financière  
étrangère*

**BEI**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Les institutions financières  
spécialisées*

**OSEO**  
**CEPME**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte

**AFD**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

*Les banques*

**LA BANQUE POSTALE**  
Guadeloupe  
Martinique  
Guyane  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

**En 2006  
46 établissements exercent une activité dans  
les DOM**

**39 établissements de crédit locaux**  
dont

12 banques  
9 banques mutualistes et coopératives  
17 sociétés financières  
1 institution financière spécialisée

**7 établissements non installés localement**  
dont

1 banque  
2 banques mutualistes et coopératives  
1 institution financière spécialisée  
1 établissement non soumis à la loi bancaire  
1 institution financière étrangère  
1 société financière



# Chronologie des principaux faits en 2006 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies domiennes en 2006.

## Faits économiques et sociaux

### JANVIER

#### 1) Epidémie de Chikungunya

Le préfet de la Réunion annonce qu'il va engager de nouveaux moyens humains et financiers dans la lutte contre le Chikungunya. L'épidémie est en pleine expansion.

#### 2) Filière canne à la Réunion

La Confédération générale des planteurs et éleveurs de la Réunion appelle les usiniers à un partage équitable des richesses de la filière canne et réclame une augmentation de 14 % du prix de base du sucre sur cinq ans.

### FEVRIER

#### 1) Soutien à l'économie réunionnaise suite à l'épidémie de Chikungunya

Visite du Premier ministre Dominique de Villepin à la Réunion en compagnie du ministre de la Santé Xavier Bertrand et du ministre de l'Outre-mer François Baroin. Dominique de Villepin annonce un engagement de l'Etat de plus de 91 millions d'euros pour la lutte contre le Chikungunya, qui se chiffre comme suit :

- 60 millions d'euros pour l'économie, afin d'aider les acteurs économiques et notamment les petites entreprises à faire face aux pertes d'exploitation liées à l'épidémie ;
- 22 millions consacrés à la prévention ;
- 9 millions consacrés à la recherche.

Dans le même temps, les professionnels de plusieurs secteurs de l'économie s'alarment, notamment dans le BTP et le tourisme. Un plan de soutien

pour aider les professionnels du tourisme est annoncé.

**2) Inauguration à Cayenne de la station de réception d'images satellitaires SEAS-Guyane** (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite).

#### 3) Liaison Martinique-Guadeloupe

Le transport des passagers d'Air Caraïbes entre la Martinique et la Guadeloupe est désormais assuré par la compagnie Air Caraïbes Express, détenue à 80 % par les salariés d'Air Caraïbes.

**4) Installation d'une nouvelle colonne de distillation à la Société anonyme de raffinerie des Antilles** (Martinique) pour un investissement de 30 millions d'euros. En 2007, cet équipement permettra la production d'essence sans plomb conforme aux directives européennes.

### MARS

#### 1) Conférence de la coopération régionale Océan Indien

Les représentants des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien se sont réunis à Saint-Denis de la Réunion avec pour objectif de renforcer la coopération régionale. Quatre thèmes ont été retenus : l'utilisation des fonds de coopération régionale, la gestion des ressources halieutiques, les aspects multilatéraux de la coopération régionale et enfin l'exemple de la coopération avec l'Union des Comores. Les enjeux de la coopération régionale étant particulièrement importants, Mayotte entend désormais affirmer sa présence dans la zone.

## 2) Eboulement de la falaise sur la route du Littoral à la Réunion

Visite de François Baroin à la Réunion suite à l'éboulement de la falaise sur la route du Littoral, faisant deux victimes et bloquant dans le même temps l'un des principaux axes routiers de l'île durant trois semaines.

## 3) Epidémie de Chikungunya

Le pic de 212 000 cas et de 148 décès liés à l'épidémie de Chikungunya a été atteint. L'épidémie est désormais en baisse.

## 4) Tempête tropicale Diwa

A la Réunion, la tempête tropicale Diwa cause d'importants dégâts dans le secteur agricole.

## 5) Parc amazonien de Guyane

Adoption par le Sénat le 14 mars, puis l'Assemblée nationale, du projet de loi relatif aux parcs nationaux, prévoyant les modalités de gestion et d'organisation du parc amazonien en Guyane.

## 6) 60<sup>e</sup> anniversaire de la départementalisation

Les Réunionnais, les Guadeloupéens, les Martiniquais et les Guyanais célèbrent le 60<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 19 mars 1946 transformant les quatre anciennes colonies en départements.

**7) La filiale antillaise de Bouygues Télécom est rachetée 155 millions d'euros par le groupe Digicel**, plus important opérateur de la zone, déjà présent dans 15 pays de la Caraïbe.

**8) Premier lancement réussi d'Ariane 5**, version 10 tonnes, pour la mise en orbite de deux satellites (SPAINSAT et HOT BIRD).

## AVRIL

**1) En Guyane, grève dans le secteur de la pêche** des employés des sociétés Balupi, Unipêche et Abchée, paralysant une grande partie de la filière crevette.

## 2) Mise en place du chantier de la route des Tamarins à la Réunion.

L'axe routier doit relier l'Etang-Salé à Saint-Paul en 20 minutes. Près de 970 millions d'euros, principalement supportés par la région, seront affectés à ce

chantier jusqu'à fin 2008, date de livraison prévue.

**3) Fin de la grève des portiqueurs ayant paralysé le port de Fort-de-France durant deux semaines.** Le coût de rapatriement des marchandises déroutées est estimé à 1,3 million d'euros.

**4) Fin de la grève des dockers ayant paralysé le port Est à la Réunion durant dix jours.**

## MAI

## 1) Evolution statutaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

Le 17 mai, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique relatif à l'évolution statutaire des Iles du Nord de la Guadeloupe. Il faudra ensuite attendre février 2007 pour que le Conseil constitutionnel valide la loi et que Saint-Martin et Saint-Barthélemy deviennent officiellement deux nouvelles collectivités d'outre-mer (loi n° 2007-223 du 21 février 2007 parue au Journal Officiel du 22 février 2007). Les deux îles, ainsi séparées de la région-département Guadeloupe, seront désormais régies par l'article 74 de la constitution et seront par conséquent dotées de l'autonomie.

**2) Adoption du budget de l'Union européenne pour la période 2007-2013**, prévoyant une enveloppe de 2,41 milliards d'euros pour les DOM dont 428 millions d'euros au titre du Fonds RUP (Régions Ultra Périphériques).

## 3) Epidémie de Chikungunya

Premier bilan du versement des aides de l'Etat accordées aux entreprises réunionnaises : moins de 5 % des aides aux entreprises affectées par l'épidémie de Chikungunya ont été distribuées au début du mois de mai. Dans le même temps, l'épidémie ralentit notamment grâce à la baisse des températures (arrivée de l'hiver austral).

## 4) Relance du tourisme à la Réunion

Le ministre du Tourisme, Léon Bertrand, présente le plan de relance du tourisme à la Réunion.

## 5) Union des ports des Mascareignes

Les ports de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de la Réunion ont posé les bases d'une coopération étroite à l'occasion de la conférence des ports des îles de l'océan Indien.

**6) Modification du taux admissible de capture de morue de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3 Ps.** Le Conseil consultatif des pêches franco-canadien a réduit le TAC 2006-2007 de pêche à la morue de l'archipel. Le taux autorisé de capture est ainsi passé de 2 340 tonnes à 2 158, soit une diminution de 7,7 % par rapport à la campagne précédente.

**7) Mise en orbite de deux satellites de télécommunication par Arianespace (SATMEX et THAICOM).**

## JUIN

**1) Premier atterrissage d'un Boeing 777 d'Air France à l'aéroport du Lamentin à la Martinique.**

**2) Lancement officiel du « Pôle Affaires » de la Pointe Simon à Fort-de-France.** Le chantier représente un investissement privé estimé à 120 millions d'euros.

## JUILLET

**1) A Mayotte, revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 9,1 % :** le SMIG brut s'établit à 4,18 euros de l'heure ou 706,42 euros par mois pour 169 heures travaillées.

## AOÛT

**1) Contrats de Plan Etat-Région**

Les nouveaux Contrats de Plan Etat-Région s'élevaient à 636 millions d'euros pour les régions françaises ultramarines (+ 30 % par rapport à 2000-2006).

**2) Création d'une Zone Franche Urbaine à la Réunion**

Le Conseil d'Etat a validé la création d'une zone franche urbaine (ZFU) à la Réunion à compter du 1<sup>er</sup> août. Il s'agit de l'unique ZFU à avoir vu le jour dans un département d'outre-mer. Cette structure de plus de 3 000 ha englobe les communes de Saint-Benoit, Saint-André et Bras-Panon.

**3) En Guyane, fin de la grève dans le secteur de la pêche** après six mois de négociations.

**4) Lancement de deux satellites de télécommunications (Syracuse 3B et JCSat-10)** à bord d'Ariane 5 version 10 tonnes.

**5) Tracé du futur axe routier Nord-Ouest à la Réunion**

Le tracé de la future liaison entre le Nord et l'Ouest, ayant vocation à remplacer l'actuelle « route du littoral », a été arrêté, en accord avec la Région, par le ministre des Transports. Une solution mixte « digue et tunnel » sur le littoral a été adoptée. Les travaux, évalués à 930 millions d'euros, devraient débuter en 2009 pour finir en 2016. Les coûts d'exploitation annuels du nouvel ouvrage sont estimés à 3,3 millions d'euros.

## SEPTEMBRE

**1) Epidémie de Chikungunya**

La Réunion fait face à un retour de l'épidémie de Chikungunya, après une accalmie due à l'hiver austral. Les élus de la Réunion mettent en place le « Plan Chik », nouvelle stratégie de lutte pour affronter le retour de l'été austral. Dans le même temps, seuls 8 des 60 millions d'euros affectés par le gouvernement aux entreprises réunionnaises victimes du chikungunya ont été distribués.

**2) Aide à la filière banane**

La Commission européenne adopte la proposition de règlement concernant le nouveau système d'aide à la production européenne de banane.

**3) Première estimation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Dans le cadre des travaux d'études CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer) menés en partenariat par l'IEDOM, l'INSEE et l'AfD, l'IEDOM a réalisé une évaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il en ressort un PIB par habitant proche des standards métropolitains.

## OCTOBRE

**1) Visite de Dominique de Villepin aux Antilles**

Lors de sa visite à la Guadeloupe et à la Martinique, Dominique de Villepin, accompagné de François Baroin (ministre de l'Outre-mer) et de Léon Bertrand (ministre du Tourisme), a traité de la continuité territoriale, de l'immigration clandestine, de l'évolution statutaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et plus particulièrement du logement social : une aide supplémentaire de 120 millions d'euros sera versée sur trois ans pour financer le logement social dans les DOM.

## 2) Evolution statutaire de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le 31 octobre, le Sénat a approuvé les projets de loi organique n° 359 (2005-2006) et loi ordinaire n° 360 (2005-2006) portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. L'article 6 du titre II complète et modernise le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon. La collectivité – qui exerce à la fois les compétences des départements et des régions (à l'exception de celles relatives à la construction et à l'entretien des collèges et lycées) – a désormais vocation à être régie par les dispositions législatives applicables à ces deux catégories de collectivités. La codification de son statut dans la nouvelle partie IV du code général des collectivités territoriales lève les incertitudes sur les dispositions applicables dans l'archipel.

## 3) Reconduction de l'accord de pêche franco-canadien de décembre 1994.

Les autorités françaises ont été informées de l'intention du Gouvernement canadien de ne pas dénoncer l'accord bilatéral en matière de pêche dans la zone du 3PS qui arrivait à terme en mars 2007. Cet accord, qui attribue à Saint-Pierre-et-Miquelon 15,6 % du Taux Ammissible de Capture de morue, a été reconduit pour une période de cinq ans.

## 4) Fin du désenclavement numérique de l'archipel guadeloupéen

Inauguration du câble sous-marin reliant Porto Rico à la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et Saint-Kitts.

**5) Lancement d'Ariane 5 version 10 tonnes**, permettant la mise en orbite de trois satellites (DirectTV 9S, Optus D1 et LDREX-2).

## 6) Liaison Mayotte-Nairobi

Ouverture d'une nouvelle ligne Mayotte-Nairobi par la compagnie Kenya Airways.

**7) Grève des 120 transporteurs de matériaux de construction à la Martinique**, bloquant pendant une semaine l'accès à la cimenterie et aux carrières de l'île. Le mouvement prend fin avec une augmentation du tarif des transports.

## NOVEMBRE

### 1) Taxes sur les bananes dollar

Les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne rencontrent à Paris leurs homologues des pays ACP.

Les bananes dollar sont désormais taxées d'un droit de douane de 176 euros/tonne ; les producteurs ACP sont exemptés de cette taxe tant qu'ils respectent leur quota de production, soit 800 000 tonnes.

## 2) Forum économique des îles de l'océan Indien

La Réunion a accueilli la deuxième édition du Forum économique des îles de l'océan Indien. La manifestation vise à développer l'intégration économique régionale. De nombreux projets de coopération régionale devraient voir le jour dans le secteur privé.

## 3) Transat en solitaire

Arrivée à la Guadeloupe de la course transatlantique en solitaire « la Route du Rhum - la Banque Postale », avec un nouveau record et ses retombées médiatiques. L'impact sur le secteur du tourisme est jugé très positif par les professionnels.

## DECEMBRE

### 1) Grève d'EDF Antilles-Guyane

Grève des salariés d'EDF aux Antilles et en Guyane causant d'importantes coupures d'électricité. Les grévistes ont dénoncé les effets de la dérégulation du marché de l'électricité à partir de juillet 2007.

### 2) Aide à la filière banane

L'aide compensatoire est substituée par un mécanisme reposant sur l'attribution à chaque producteur actif en 2006 d'une référence individuelle en tonnes, permettant de déterminer le niveau potentiel de l'aide à percevoir. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au taux plein, chaque producteur devra réaliser en termes de production commercialisée, l'année précédente, à minima 80 % de sa référence individuelle. Au total, les planteurs européens recevront 280 millions d'euros en 2007, dont 129 millions pour les DFA.

**3) Ultime lancement d'Ariane 5 (version 10 tonnes)**, plaçant sur orbite deux satellites de télécommunications américains (Wildblue-1 et AMC-18), et premier essai concluant du moteur P80 du lanceur Vega.

## Faits monétaires et financiers

### JANVIER

**1) La Banque Postale est née le 1<sup>er</sup> janvier 2006 :** cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation. En revanche, la révision du Contrat de Plan 2003-2007 constitue un préalable à la possibilité, pour cet établissement, de proposer des crédits à la consommation et des financements aux entreprises.

### 2) Recyclage des pièces et des billets

Le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'IEDOM dans les départements d'outre-mer).

**3) Lancement d'un plan d'action pour l'accès de tous les Français aux services bancaires** par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

### FEVRIER

### 1) Abaissement du seuil de déclaration des risques de 45 000€ à 25 000€

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, le service central des risques (SCR) de la Banque de France, qui recense les concours accordés par les banques aux entreprises, a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Pour l'Outre-mer, ce seuil passe de 45 000€ à 25 000€. Dans le même temps,

les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment, la création d'une rubrique d'affacturage.

**2) Lancement du Chèque Emploi Service Universel** par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Le CESU est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile.

### MARS

### 1) Accès des bénéficiaires du droit au compte à une carte de paiement

Dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les Français aux services bancaires a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable<sup>1</sup>.

### AVRIL

### 1) Entrée en vigueur d'une procédure simplifiée d'accès du droit au compte conformément au plan d'action pour l'accès de tous les français aux services bancaires lancé en début d'année.

Depuis le 28 avril 2006, toute personne physique – particulier ou entrepreneur individuel – qui se voit refuser l'ouverture d'un compte peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (l'IEDOM pour les DOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. Cette procédure a été accélérée.

### 2) Mise en place d'un dispositif de garantie spécifique afin d'accompagner les entreprises réunionnaises touchées par l'épidémie de

<sup>1</sup> Décret n° 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier.

**Chikungunya** en complément des mesures fiscales et sociales et du fonds de secours. L'Etat et la Région Réunion ont doté à hauteur de 2 millions d'euros un fonds spécifique adossé au Fonds DOM à vocation temporaire créé par OSEO Sofaris, représenté par l'Agence française de développement. Pour bénéficier de ce dispositif, outre les critères d'éligibilité habituels au Fonds DOM, les entreprises doivent prouver l'existence d'un lien avéré entre la crise financière subie et l'épidémie.

#### JUIN

**1) Poursuite du processus de rattachement de la Caisse d'épargne de Martinique à la Caisse**

**d'épargne Provence Alpes Corse** (la CEPAC englobe également la Caisse d'épargne de la Réunion depuis novembre 1996 et celle de la Guadeloupe depuis septembre 2005), à laquelle l'établissement martiniquais est adossé financièrement et techniquement depuis avril 2000.

#### NOVEMBRE

**1) Le CECEI a donné son accord pour la création de Natixis**, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction: A. VIENNEY

Editeur : IEDOM

Imprimé par LUCIOLE GRAPHIC – 75003 PARIS

Achevé d'imprimer : juin 2007 – Dépôt légal : juin 2007

ISSN 1632-420X